

Guide

de l'ingénierie départementale

102 fiches
de prestation
d'ingénierie

1. Accompagnement
à la gestion
administrative

2. Aménagement
Construction
Foncier

3. Habitat
Logement
Urbanisme

4. Mobilités
Voirie

5. Risques
Sécurité

6. Eau
Assainissement

7. Agriculture
Développement durable
Environnement

8. Tourisme

9. Numérique
Systèmes d'information

10. Culture
Sports
Vie associative

11. Citoyenneté
Enfance
Jeunesse
Solidarités

Les partenaires
de l'ingénierie



Le Département est le premier partenaire des communes et intercommunalités en Gironde. Cette relation privilégiée est le fruit de l'Histoire - notamment du tandem « communes-département » qui fait ses preuves depuis plus de deux-cents ans » - et de volontés politiques. Aujourd'hui, le Département accompagne et soutient les collectivités territoriales dans la préparation et la conduite des projets qu'ils entreprennent.

Cet appui est financier bien sûr mais aussi humain. Nous faisons valoir, pour cela, l'expertise de nos agents, les 125 métiers que compte notre institution. Autant de savoir-faire que nous déployons au quotidien, pour nos propres projets comme pour les vôtres.

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, Gironde Ressources, équipe d'experts à votre service sur le terrain, a été créée en 2017 pour devenir une véritable agence de l'ingénierie au service des territoires girondins.

Ce guide recense en 102 fiches tous les champs dans lesquels vous trouverez une mine de ressources, intuitive et claire, qui vous présente l'ingénierie départementale. Vous y trouverez la marche à suivre, les contacts, les étapes pour mener à bien votre projet.

Nous visons toutes et tous le même objectif : le développement équilibré de la Gironde. Pour l'atteindre, nous souhaitons poursuivre l'accompagnement des territoires qui en ont besoin. Puissent ce guide et Gironde Ressources vous apporter toutes les réponses nécessaires ! Toute l'équipe se tient à votre disposition !

Bonne découverte, et à très bientôt pour de nouveaux projets !

Le Président du Conseil départemental de la Gironde,
Président de Gironde Ressources

Jean-Luc Gleyze



4

Le contexte de raréfaction des finances publiques contrastant avec un impérieux besoin de technicité et avec les attentes des habitants en matière de services nous incite à inventer de nouveaux cadres d'interventions, de nouveaux moyens d'exercer la solidarité départementale au bénéfice des communes et des intercommunalités. Le Département, malgré ses difficultés, fait significativement le choix des territoires. Ce choix se traduit non seulement par un maintien des lignes budgétaires dédiées aux investissements des communes et EPCI mais également par un accompagnement en ingénierie publique adaptée à la diversité des contextes locaux.

C'est pourquoi, dans un objectif d'entraide et de mutualisation, en nous appuyant sur les compétences et connaissances du personnel départemental, sur Gironde Ressources, sur nos « satellites » nous vous proposons accompagnement et conseils pour la formalisation, le montage et le suivi de vos projets.

Ce guide de l'ingénierie recense les nombreux outils que vous pouvez mobiliser, ceux du Département mais également ceux des partenaires de l'ingénierie territoriale qui œuvrent tous pour que nous hissions ensemble notre Gironde vers le haut.

Faites-en le meilleur usage !

Première Vice-présidente chargée des synergies,
stratégies et développement des territoires

Christine BOST

SOMMAIRE

**1. Accompagnement
à la gestion
administrative**

p10

**2. Aménagement
Construction
Foncier**

p23

**3. Habitat
Logement
Urbanisme**

p37

**4. Mobilités
Voirie**

p49

**5. Risques
Sécurité**

p56

**6. Eau
Assainissement**

p66

**7. Agriculture
Développement durable
Environnement**

p75

8. Tourisme

p87

Gironde Ressources

p96

**9. Numérique
Systèmes
d'information**

p102

**10. Culture
Sports
Vie associative**

p110

**11. Citoyenneté
Enfance
Jeunesse
Solidarités**

p122

**Les partenaires
de l'ingénierie**

p136

Annexes

p150

1. Accompagnement à la gestion administrative

- Bénéficier de conseils juridiques p.11
- Passer un marché public en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement p.12
- Rédiger un acte administratif lors d'une transaction foncière p.13
- Obtenir une analyse financière p.14
- Bénéficier d'une analyse de la dette et de la trésorerie p.15
- Bénéficier d'une analyse fiscale p.16
- Préparer et exécuter un budget p.17
- Disposer d'un diagnostic financier de mes services publics p.18
- Mettre en place une méthode, des outils de gestion budgétaire et comptable p.19
- Bénéficier d'informations sur les possibilités de financements européens p.20
- Disposer de contacts et/ou de financements pour monter des actions de coopération internationale p.21
- Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics p.22

2. Aménagement - Construction - Foncier

- Mener un projet de développement territorial p.24
- Bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet d'aménagement-construction p.25
- Bénéficier d'un accompagnement pour un projet foncier p.26
- Évaluer la valeur foncière d'un bien p.27
- Identifier les enjeux autour des zones d'activités économiques p.28
- Avoir un avis règlementaire dans l'étude d'un permis de construire, lotir, aménager p.29
- Avoir un avis règlementaire dans l'étude d'un permis de construire pour établissement recevant du public (ERP) et un bâtiment d'habitation collectif p.30
- Aménager et concevoir des équipements et des espaces publics et paysagers p.31
- Sélectionner une l'équipe de maîtrise d'œuvre p.32
- Rendre accessibles les bâtiments publics p.33
- Former et informer sur la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages p.34
- Réaliser une Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) p.35
- Réaliser un projet de Maison de service au public (MSAP) p.36

3. Habitat - Logement - Urbanisme

- Mener un projet habitat et urbanisme p.38
- Définir un projet d'urbanisme et d'habitat et préparer sa mise en œuvre p.39
- Organiser une Journée girondine de l'habitat territorialisée et/ou thématisée p.41
- Développer un projet de logement communal à vocation sociale p.42
- Monter un projet habitat labellisé Fabriqu'cœur p.43
- Obtenir un avis règlementaire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme p.44
- Bénéficier d'un accompagnement dans l'instruction des autorisations du droit des sols p.45
- Avoir un appui pour des documents d'urbanisme (SCOT-PLUi-PLU...) p.46
- Bénéficier d'un appui technique pour une opération d'aménagement urbain p.48

4. Mobilités - Voirie

- Réaliser des aménagements cyclables p.50
- Réaliser une aire de covoiturage et encourager cette pratique p.51
- Développer des pratiques de mobilité durable p.52
- Définir une politique de sécurité routière p.53
- Mettre en œuvre un fauchage raisonné des bords de routes p.54
- Évaluer la faisabilité d'aménagement d'un Itinéraire de promenade et de randonnée (IPR) p.55

5. Risques - Sécurité

- Connaître les risques sanitaires p.57
- Anticiper les risques majeurs p.58
- Bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité aux inondations des bâtiments publics p.59
- Prévenir le risque inondation p.60
- Gérer des ouvrages de protection contre les inondations (digues) p.61
- Avoir un avis réglementaire en matière de protection de la forêt contre les incendies p.62
- Avoir un avis réglementaire sur la sécurité des manifestations publiques p.63
- Avoir un avis réglementaire sur les risques industriels p.64
- Avoir un avis réglementaire sur les risques naturels (hors feu de forêt) p.65

6. Eau - Assainissement

- Mener un projet d'assainissement en lien avec la protection des milieux récepteurs p.67
- Gérer un service public de l'eau p.68
- Bénéficier d'une assistance pour le transfert de compétences à la fusion des services publics d'eau potable et d'assainissement p.69
- Connaître les capacités de production et de distribution en eau potable et les améliorer p.70
- Intégrer les enjeux de l'eau dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement p.72
- Bénéficier d'un diagnostic de la consommation en eau dans les bâtiments et espaces publics p.74

7. Agriculture - Développement durable - Environnement

- Créer un espace naturel sensible (ENS) p.76
- Créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) p.77
- Connaître les caractéristiques paysagères p.78
- Identifier les enjeux dans la préservation des espaces naturels, rivières et milieux aquatiques p.79
- Aménager, gérer et valoriser le patrimoine végétal et paysager p.80
- Bénéficier d'informations sur la transition énergétique p.81
- Agir en faveur de la résorption de la précarité énergétique des ménages p.82
- Réaliser une étude ou un investissement pour maîtriser l'énergie et réduire les gaz à effet de serre p.83
- Évaluer un projet de territoire au regard du développement durable p.84
- Mettre en place un Agenda 21 local ou tout autre projet territorial de développement durable p.85
- Accompagner la mise en œuvre des programmes de développement de circuits courts p.86

8. Tourisme

- Développer un projet touristique
- Développer l'activité touristique
- Développer la qualification de l'offre
- Valoriser des aménagements touristiques
- Développer une offre d'hébergements de qualité
- Promouvoir les produits touristiques
- Améliorer l'accueil et l'organisation d'un office de tourisme
- Accueillir un tournage de film

p.87

p.88
p.89
p.90
p.91
p.92
p.93
p.94
p.95

Présentation de Gironde Ressources

p.96-101

9. Numérique - Systèmes d'information

- Sécuriser les données numériques
- Déployer les services de l'e-administration
- Accéder au plan cadastral numérisé et au système d'information géographique
- Disposer de données statistiques et d'outils informatiques adaptés
- Investir dans les équipements numériques pour les écoles du 1^{er} degré
- Accéder à un système d'information et des supports numériques en lien avec l'eau potable et l'assainissement
- Disposer de données statistiques sur le tourisme et les valoriser

p.102

p.103
p.104
p.105
p.106
p.107
p.108
p.109

10. Culture - Sports - Vie associative

- Développer un projet de bibliothèque ou d'espace public numérique
- Monter un projet d'éducation culturelle
- Intégrer le réseau des écoles de musique
- Développer un projet artistique et culturel
- Mettre en place des projets d'animations sportives et associatives
- Créer ou réhabiliter un équipement sportif ou associatif
- Évaluer la faisabilité d'aménager un Espace site et itinéraire (ESI) lié aux pratiques des sports de nature
- Initier un diagnostic territorial et engager une réflexion sur la politique d'animation
- Développer et optimiser la gestion des mes archives pour en faciliter l'accès et la valorisation

p.110

p.111
p.112
p.113
p.114
p.116
p.117
p.118
p.119
p.121

11. Citoyenneté - Enfance - Jeunesse - Solidarités

- Mettre en place des actions éducatives et citoyennes à destination des jeunes p.123
- Accompagner les jeunes en difficulté p.124
- Développer la participation citoyenne p.125
- Co-construire avec le Département des espaces innovants de réflexion p.126
- Créer un outil participatif pour améliorer le vivre-ensemble p.127
- Créer un établissement d'accueil du jeune enfant p.128
- Développer une politique d'égalité Femmes-Hommes ou Filles-Garçons p.129
- Développer un partenariat en matière de solidarité avec le Département p.130
- Assurer la protection des enfants avec le Département p.131
- Conduire un projet de développement social local p.132
- Développer des actions de prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser leur accueil et celui des personnes handicapées p.133
- S'engager dans la démarche Gironde 2033 et les pactes territoriaux p.135

Les partenaires de l'ingénierie

- Agence de l'environnement Direction régionale Nouvelle-Aquitaine - ADEME p.137
- Agence départementale d'information sur le logement de Gironde - ADIL33 p.138
- Agence de l'eau Adour-Garonne - AEAG p.139
- Agence locale de l'énergie et du climat Métropole bordelaise et Gironde - ALEC p.140
- Association des maires de Gironde - AMG p.141
- Association des maires ruraux de Gironde - AMRG p.142
- Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine - A'urba p.143
- Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Gironde - CDG33 p.145
- Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - CCIB p.146
- L'Établissement public foncier - EPF de Nouvelle-Aquitaine p.147
- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE p.148
- Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde - SDEEG p.149

Annexes

- Carte des Centres routiers départementaux p.151
- Cartes des Pôles jeunesse territoriaux p.152
- Carte des Pôles territoriaux de solidarité et des MDSI p.154
- Carte des pactes territoriaux p.155
- L'assemblée départementale p.156
- L'organigramme des services p.157
- Les organismes rattachés et associés du Département p.158

1

Accompagnement à la gestion administrative

10

- **Bénéficiaire de conseils juridiques** p.11
- **Passer un marché public en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement** p.12
- **Rédiger un acte administratif lors d'une transaction foncière** p.13
- **Obtenir une analyse financière** p.14
- **Bénéficiaire d'une analyse de la dette et de la trésorerie** p.15
- **Bénéficiaire d'une analyse fiscale** p.16
- **Préparer et exécuter un budget** p.17
- **Disposer d'un diagnostic financier de mes services publics** p.18
- **Mettre en place une méthode, des outils de gestion budgétaire et comptable** p.19
- **Bénéficiaire d'informations sur les possibilités de financements européens** p.20
- **Disposer de contacts et/ou de financements pour monter des actions de coopération internationale** p.21
- **Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics** p.22

UNE DES COMPTES DU
PLAN
COMPTABLE
DES ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES
SOCIAUX
PRIVES

Bénéficiaire de conseils juridiques

■ Descriptif

- Conseiller les adhérents en matière de contrats, de police administrative, de gestion des biens, de services publics, de problématiques intercommunales...
- Réaliser des actes juridiques, délibérations, conventions, arrêtés...
- Analyser des actes existants, des textes juridiques et des jurisprudences...
- Réaliser des notes d'aide à la décision

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou échanges avec la juriste de Gironde Ressources
- Analyse juridique ou rédaction d'actes
- Réponse officielle

■ Livrables

- Rédaction d'actes juridiques : délibérations, statuts, conventions, arrêtés, règlements...
- Propositions de notes, courriers, analyses de textes juridiques...

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Rachel ALLIOUI

Juriste
r.alliouï@gironde.fr

Passer un marché public en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement

■ Descriptif

Assister le maître d'ouvrage dans toutes les étapes de la commande publique dans le cadre d'un projet d'aménagement :

- > Aide dans la définition du besoin
- > Information sur la procédure pour la mise en œuvre d'un marché
- > Rédaction des pièces nécessaires à la consultation et à la bonne exécution du marché
- > Suivi de l'exécution du marché (problèmes d'exécution, modifications...)

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou la cheffe de projet de Gironde Ressources
- Détermination du besoin
- Proposition d'accompagnement

■ Livrables

Documents inhérents aux marchés publics (règlement de la consultation, cahier des charges, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement...)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents administratifs et études diverses relatifs au projet

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Géraldine COUÉCOU

Cheffe de projet
g.couecou@gironde.fr

Rédiger un acte administratif lors d'une transaction foncière

■ Descriptif

Aider la collectivité à rédiger des actes administratifs d'acquisition et/ou de vente

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller foncier de Gironde Ressources
- Aide à la rédaction de l'acte
- Aide aux formalités administratives permettant la clôture auprès du service de la publicité foncière

■ Livrables

Projet d'acte avec suivi administratif

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture d'informations relatives au bien à évaluer (références cadastrales et autres informations techniques)

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Florian DUMAS

Conseiller foncier
florian.dumas@gironde.fr

Obtenir une analyse financière

■ Descriptif

Évaluer la situation financière de la collectivité, ses marges de manœuvre et sa capacité d'investissement

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller en finances locales de Gironde Ressources
- Analyse rétrospective de la situation, évaluation de la « santé financière » et des marges de manœuvre de la collectivité
- Analyse prospective (scenarii d'évolution) et évaluation de sa capacité de financement/ d'investissement

■ Livrables

- Rédaction d'un rapport d'analyse (rétrospective et prospective) et présentation à l'exécutif
- Réalisation et présentation, en direct, de simulations financières

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents budgétaires et comptables (budgets, comptes administratifs, comptes de gestion, contrats d'emprunts, états de la dette, états fiscaux...)

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent CERQUEIRA

Conseiller en finances locales
l.cerqueira@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU

Conseiller en finances locales
n.barreteau@gironde.fr

Bénéficiaire d'une analyse de la dette et de la trésorerie

■ Descriptif

- Connaître le niveau d'endettement de la collectivité, la composition de sa dette, les possibilités de renégociation...
- Analyser le niveau de trésorerie de la collectivité, son évolution, les possibilités d'optimisation de la gestion de la trésorerie...

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller en finances locales de Gironde Ressources
- Étude des caractéristiques du stock de dette (encours, durée, prêteurs, annuités...), des taux et risques de taux, de la situation et des besoins en matière de trésorerie...
- Accompagnement à la mise en place d'une gestion active de la dette et de la trésorerie

■ Livrables

Rédaction d'un rapport sur l'état de la dette et/ou d'un plan de trésorerie simplifié et présentation à l'exécutif

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents budgétaires et comptables (budgets, comptes administratifs, comptes de gestion, contrats d'emprunts, états de la dette...)

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent CERQUEIRA

Conseiller en finances locales
l.cerqueira@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU

Conseiller en finances locales
n.barreteau@gironde.fr

Bénéficiaire d'une analyse fiscale

■ Descriptif

Connaître la situation de la collectivité sur le plan fiscal et construire des scénarii de stratégie fiscale

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller en finances locales de Gironde Ressources
- Analyse de la fiscalité de la collectivité : indicateurs de synthèse, marges de manœuvre, effet « bases », effet « taux »...
- Construction de scénarii de stratégie fiscale

■ Livrables

- Établissement d'un diagnostic financier et fiscal avec perspectives
- Présentation à l'exécutif

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents budgétaires et comptables (budgets, comptes administratifs, comptes de gestion, états fiscaux...)

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent CERQUEIRA

Conseiller en finances locales
l.cerqueira@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU

Conseiller en finances locales
n.barreteau@gironde.fr

Préparer et exécuter un budget

■ Descriptif

Accompagner la collectivité dans les différentes étapes budgétaires, du rapport d'orientations budgétaires jusqu'au vote du compte administratif, ainsi que dans l'exécution du budget, pour toutes les questions concernant la réglementation budgétaire et comptable

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller en finances locales de Gironde Ressources
- Informations et conseils sur la réglementation budgétaire et comptable
- Aide à la construction des maquettes et autres documents budgétaires

■ Livrables

- Notes explicatives sur la réglementation budgétaire et comptable
- Réunions de travail pour la réalisation des maquettes et autres documents budgétaires

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents budgétaires et comptables (budgets, comptes administratifs, comptes de gestion, contrats d'emprunts, états de la dette, états fiscaux...)

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent CERQUEIRA

Conseiller en finances locales
l.cerqueira@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU

Conseiller en finances locales
n.barreteau@gironde.fr

Disposer d'un diagnostic financier des services publics

■ Descriptif

Bénéficiaire d'une analyse coûts-ressources et performance des services publics assurés par la collectivité

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller en finances locales de Gironde Ressources
- Réalisation du diagnostic financier d'un service public assuré par la collectivité consistant en une analyse de ses coûts, de ses ressources et de ses performances afin d'en optimiser la gestion

■ Livrables

Rédaction d'un rapport d'analyse et présentation à l'exécutif

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents budgétaires et comptables (budgets, comptes administratifs, comptes de gestion, contrats d'emprunts, états de la dette, états fiscaux...)

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent CERQUEIRA

Conseiller en finances locales
l.cerqueira@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU

Conseiller en finances locales
n.barreteau@gironde.fr

Mettre en place une méthode, des outils de gestion budgétaire et comptable

■ Descriptif

Aider à la mise en place de méthodes, organisations, procédures... et outils de gestion budgétaire et comptable : tableaux de bord, outils de reporting, observatoires financiers...

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller en finances locales de Gironde Ressources
- Aide à la mise en place de méthodes et outils de gestion : analyse des besoins, identification de la procédure ad hoc, aide à la rédaction de cahiers des charges de la demande en lien avec un prestataire informatique le cas échéant

■ Livrables

- Note sur la procédure à mettre en place ou, dans les cas complexes, accompagnement à la rédaction du cahier des charges d'expression du besoin
- Réunions de travail

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents administratifs divers, en lien avec la demande

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent CERQUEIRA

Conseiller en finances locales
l.cerqueira@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU

Conseiller en finances locales
n.barreteau@gironde.fr

Bénéficiaire d'informations sur les possibilités de financements européens

■ Descriptif

- Avoir un premier niveau d'information sur les fonds européens éventuellement mobilisables sur un projet
- Être orienté vers les bons interlocuteurs et autorités de gestion concernées
- Obtenir les conseils indispensables relatifs au montage d'un dossier de financement européen

■ Modalités d'accompagnement

- Transmission d'une fiche projet étudiée par le service Europe
- Rencontre avec un agent du service Europe
- Transmission d'une fiche contact vers l'interlocuteur adéquat

■ Livrables

- Fiche avec une primo-analyse du projet étudiant son inscription potentielle dans un dispositif européen
- Fiche contact avec l'orientation adaptée

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Porteur de projet public

■ Public ciblé par la prestation

Porteur de projet public

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Fourniture d'informations relatives au projet

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des coopérations et du
développement des territoires
Service Europe
dgat-dctce-se@gironde.fr

Solenne CORRAND

Chargée de mission Europe
05.56.99.37.07
solenne.corrand@gironde.fr

Marie TADÉLEC

Chargée de mission Europe
05.56.99.30.30
marie.taledec@gironde.fr

Helen ROCHERY

Cheffe du service Europe
05.56.99.34.40
helen.rochery@gironde.fr

Pascale ÉMARS-REPARAT

Cheffe de projet Fonds social européen
05.56.99.66.59
pascale.emars-reparat@gironde.fr

Disposer de contacts et/ou de financements pour monter des actions de coopération internationale

■ Descriptif

- Avoir un premier niveau d'information sur le montage d'actions à l'international : rencontre avec un agent du bureau coopération et relations internationales
- Bénéficier d'une première analyse du projet : transmission d'une fiche projet
- Être accompagné pour trouver les réseaux et les organismes qui permettront la mise en place des actions : transmission d'une fiche contact

■ Modalités d'accompagnement

- Contact par téléphone et/ou par mail avec le bureau coopération et relations internationales
- Recherche d'informations
- Retour vers le demandeur (par téléphone, mail, rendez-vous)

■ Livrables

- Fiche avec primo-analyse du projet étudiant les possibilités de financement
- Fiche contact avec l'orientation adaptée

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements de l'Éducation Nationale, associations, entreprises, etc.

■ Public ciblé par la prestation

Tout public

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- Fourniture d'informations relatives au projet par le porteur de projet

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des coopérations et du
développement des territoires
Bureau coopération et relations
internationales
05.56.99.35.94

Guillaume LARBODIE
Chargé de projets
g.larbodie@gironde.fr

Maryse DUSSELIER

Responsable du bureau coopération et
relations internationales
m.dusselier@gironde.fr

Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics

■ Descriptif

Bénéficier du conseil, de l'expertise, du soutien et de l'accompagnement du Département dans toutes les étapes de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés de la collectivité, pour favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi local

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontrer le chargé de relations entreprises du Département pour travailler sur la détermination des lots éligibles, la rédaction de la clause et le calcul des heures
- Confier au Département de la Gironde la mise en œuvre et le suivi de l'exécution de la clause d'insertion dans les marchés de la collectivité

■ Livrables

- Restitution d'un bilan quantitatif et qualitatif réalisé à partir des éléments de suivi recueillis tout au long de l'opération
- Suivi des publics bénéficiaires de l'action

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Toute collectivité située hors du périmètre d'un PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi)

■ Public ciblé par la prestation

Toute personne rencontrant des difficultés particulières d'insertion : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, allocataires de minima sociaux, personnes reconnues travailleurs handicapés...

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- Intervention d'un chargé de relations entreprises du Département de la Gironde, interlocuteur unique du donneur d'ordre, des entreprises et des maîtres d'ouvrage

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des politiques d'inclusion et
d'insertion (DPII)
Bureau de l'inclusion active
dgas-dpii-bia@gironde.fr

Muriel LOIACONO

Chargée de relations entreprises -
Libournais - Graves - Portes du Médoc
06.23.07.51.38
m.loiacono@gironde.fr

Didier RAVELLI

Chargé de relations entreprises
Sud Gironde - Nord Médoc - Hauts de
Garonne
06.23.07.81.25
d.ravelli@gironde.fr

Yannick MENARD

Chargé de relations entreprises
Haute Gironde - Bassin - Sud Médoc
06.23.07.81.35
y.menard@gironde.fr

Christine HERNANDEZ

Chargée de relations entreprises
et partenariats - Département
05.56.99.33.99
c.hernandez@gironde.fr

2

Aménagement Construction Foncier

- Mener un projet de développement territorial p.24
- Bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet d'aménagement-construction p.25
- Bénéficier d'un accompagnement pour un projet foncier p.26
- Évaluer la valeur foncière d'un bien p.27
- Identifier les enjeux autour des zones d'activités économiques p.28
- Avoir un avis règlementaire dans l'étude d'un permis de construire, lotir, aménager p.29
- Avoir un avis règlementaire dans l'étude d'un permis de construire pour un établissement recevant du public (ERP) et un bâtiment d'habitation collectif p.30
- Aménager et concevoir des équipements publics et des espaces publics et paysagers p.31
- Sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre p.32
- Rendre accessibles les bâtiments publics p.33
- Former et informer sur la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages p.34
- Réaliser une Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) p.35
- Réaliser un projet de Maison de service au public (MSAP) p.36

Mener un projet de développement territorial

■ Descriptif

Accompagner la réalisation d'un projet : de la réflexion (analyse du besoin, définition du périmètre...) au lancement et au suivi du projet (identification des partenaires et financeurs et coordination...

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement de Gironde Ressources
- Identification des besoins et des partenaires
- Mise en relation et coordination des interventions
- Suivi du projet

■ Livrables

Compte-rendu de visite avec préconisations

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Karine SÉGUIER

Conseillère en développement
Territoire : Créon - Entre-deux-Mers
Réolais & Bastides
k.seguier@gironde.fr

Nhu Minh NGUYEN

Conseillère en développement
Territoire : Médoc - Bassin
nm.nguyen@gironde.fr

Florian DUMAS

Conseiller en développement
Territoire : Estuaire - Nord Gironde
Libournais
florian.dumas@gironde.fr

Conseiller en développement
(en cours de recrutement)
Territoire : Sud Gironde - Landes des Graves
La Brède

Bénéficiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour un projet d'aménagement-construction

■ Descriptif

Accompagner les projets d'aménagement urbain, paysager ou de construction publique, tout au long de leur réalisation :

- > aide à la définition de la procédure nécessaire à mettre en œuvre
- > identification des étapes et des différents prestataires à mobiliser
- > interface entre les différents intervenants
- > aide au pilotage et à l'animation du projet...

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement ou la cheffe de projet de Gironde Ressources
- Mise au point de l'accompagnement nécessaire et proposition d'aide
- Réalisation de la mission d'AMO : suivi administratif et juridique, marchés publics, coordination des intervenants (dont le maître d'œuvre)...

■ Livrables

Documents nécessaires à la bonne conduite du projet :

- > actes administratifs tels que conventions, délibérations...
- > marchés publics et toutes pièces relevant de l'exécution d'un marché notamment le marché de maîtrise d'œuvre (règlement de la consultation, cahier des charges, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement...)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents administratifs et études diverses relatives

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Géraldine COUÉCOU
Cheffe de projet
g.couecou@gironde.fr

Bénéficiaire d'un accompagnement pour un projet foncier

■ Descriptif

- Connaître la législation et la réglementation en matière foncière
- Aider dans la mise en œuvre d'études et d'analyses foncières
- Conseiller en matière d'acquisition, de portages fonciers en lien avec les acteurs fonciers : Département de la Gironde, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), établissement public foncier d'État (EPFE)...

■ Modalités d'accompagnement

Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller foncier de Gironde Ressources

■ Livrables

Réponse personnalisée en fonction du besoin (note écrite, mise en relation avec les personnes ressources...)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Florian DUMAS

Conseiller foncier
florian.dumas@gironde.fr

Évaluer la valeur foncière d'un bien

■ Descriptif

- Connaître l'évaluation foncière et immobilière d'un bien en dessous du seuil de 180 000 € (seuil d'intervention de la Direction immobilière de l'Etat - DIE) en vue d'une acquisition
- Disposer d'un outil permettant de consulter les ventes de biens immobiliers sur mon territoire

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller foncier de Gironde Ressources
- Estimation de la valeur du bien par comparaison
- Accompagnement dans l'utilisation des outils (outil de visualisation du cadastre et consultation des valeurs foncières)

■ Livrables

- Fiche détaillée d'estimation comparative avec les biens équivalents
- Accès aux outils par délivrance d'un identifiant et d'un mot de passe

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture d'informations relatives au bien à évaluer (références cadastrales et autres informations techniques)

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent GRENIER
Conseiller en ingénierie foncière
l.grenier@gironde.fr

Florian DUMAS

Conseiller foncier
florian.dumas@gironde.fr

Identifier les enjeux autour des zones d'activités économiques

■ Descriptif

- Identifier les problématiques et les enjeux en matière de développement économique territorial à travers un diagnostic : les composantes du territoire, le tissu économique et ses dynamiques, les sites d'accueil, les attentes des acteurs...
- Aider à la construction du projet de développement économique du territoire : identifier les objectifs visés à travers le développement économique et l'implantation des entreprises, anticiper les mutations du tissu économique...
- Accompagner les projets d'attractivité et de cohésion territoriale (zones d'activités et immobilier d'entreprises...)
- Aider à la qualification de l'offre d'accueil économique : construire une typologie de site d'accueil répondant au mieux aux besoins des entreprises, prendre en compte les spécificités et les atouts du territoire...

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement et/ou le conseiller action économique de Gironde Ressources
- Accompagnement pour la formalisation du projet
- Selon les besoins et la spécificité du projet : mise en relation avec les organismes ressources en matière de développement économique

■ Livrables

Formalisation d'un premier cahier des charges du projet (pré-requis et conditions pour la réalisation du projet)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU
Conseiller action économique
n.barreteau@gironde.fr

Avoir un avis réglementaire dans l'étude d'un permis de construire, lotir, aménager

■ Descriptif

Bénéficier d'un avis sur l'accessibilité des secours et la défense incendie, lors des demandes de permis de construire formulées par les pétitionnaires

■ Modalités d'accompagnement

- L'avis du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est pertinent pour les dossiers complexes
- Ainsi il n'est pas opportun de solliciter l'avis du SDIS pour les dossiers ne dépassant pas les seuils ci-dessous :
 - > risques très faibles, habitat diffus de moins de 250 m²
 - > hangars agricoles de moins de 1000 m²
 - > entreprises et administrations de moins de 250 m²
 - > projets d'habitats groupés, lotissements lorsque les habitations font moins de 250 m² et qu'il n'y a pas de création de voies nouvelles

■ Livrables

Réponse aux services instructeurs sous un délai d'un mois

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
(Pas de réponse directe aux particuliers)

■ Public ciblé par la prestation

Service urbanisme des collectivités

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- L'avis rendu par le SDIS s'inscrit dans une procédure réglementaire

■ Contacts

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SDIS)
Groupement opération prévision
05.56.01.84.40
direction@sdis33.fr

Avoir un avis réglementaire dans l'étude d'un permis de construire pour un établissement recevant du public (ERP) et un bâtiment d'habitation collectif

30

■ Descriptif

- Recevoir un avis sur l'accessibilité des secours et la défense incendie lors des demandes de permis de construire ou autorisations de travaux formulées par les pétitionnaires concernant les établissements recevant du public (ERP) et les bâtiments d'habitation collectifs
- Le SDIS se prononce sur l'accessibilité des secours et la défense incendie selon les dispositions du code de l'urbanisme, de l'habitation et de la construction

■ Modalités d'accompagnement

- Avis du SDIS sur les projets présentés
- Assistance téléphonique 5j/7 de 8h à 18h
- Accueil possible des équipes projet dans l'hypothèse de dossiers complexes

■ Livrables

- Réponse aux services instructeurs sous un délai :
 - de 2 mois pour les ERP
 - d'un mois pour les bâtiments d'habitation collectifs
- Un rapport est transmis à la sous-commission ERP/IGH (immeubles de grande hauteur)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Préfecture
- Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG)
(Pas de réponse directe aux particuliers)

■ Public ciblé par la prestation

Service urbanisme des collectivités (pour le compte de porteurs de projet publics ou privés)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- L'avis rendu par le SDIS s'inscrit dans une procédure réglementaire

■ Contacts

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SDIS)
Groupement opération prévision
05.56.01.84.40
direction@sdis33.fr

Aménager et concevoir des équipements et des espaces publics et paysagers

■ Descriptif

- Bénéficiaire d'un accompagnement en matière :
 - > d'amélioration du cadre de vie, de valorisation des espaces publics, des espaces verts, des entrées de ville, des traversées de bourg, des espaces naturels
 - > restructuration, de rénovation, d'extension ou de construction d'un bâtiment communal (mairie, salle des fêtes, bibliothèque, école, presbytère, salle de sports, vestiaire, etc.) :
 - aide à la définition des besoins
 - aménagement, requalification, embellissement, agrandissement, amélioration, création
 - création de nouveaux bâtiments, rénovation du patrimoine et du petit patrimoine
 - choix de l'implantation, organisation des espaces
 - améliorations énergétiques
 - mise aux normes d'accessibilité
 - mise en œuvre d'une consultation dans le cadre d'un marché public

■ Modalités d'accompagnement

- Définition de la problématique, des enjeux et des objectifs et conseils pour l'aménagement
- Élaboration d'un pré-programme en collaboration avec les différents acteurs
- Participation au comité de pilotage dans le cadre des dispositifs d'aide du Département : CAB (convention d'aménagement de bourg), CAE (convention d'aménagement d'école), revitalisation de centre-bourg
- Analyse des diverses réglementations et normes pour dégager les potentialités du site
- Étude de faisabilité faisant ressortir les différents scénarii envisageables
- Rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre et participation aux jurys pour le choix des candidats

■ Livrables

Étude de faisabilité, cahier des charges, palette végétale

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite sous condition d'adhésion au CAUE

- Faire une demande écrite (courrier ou mail) au CAUE

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice

05.56.97.81.89

contact@cauegironde.com

Sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre

■ Descriptif

Disposer d'un appui technique dans le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, que ce soit en procédure adaptée ou en concours

■ Modalités d'accompagnement

- Rédaction du cahier des charges pour le règlement de consultation
- Information sur les différents modes de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre
- Participation au jury ou à la commission composée comme un jury
- Assistance dans l'analyse des offres des équipes de maîtrise d'œuvre

■ Livrables

- Cahier des charges pour le règlement de consultation
- Participation aux jurys ou commissions

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Les prestations sont gratuites pour les jurys simples
- Les prestations sont payantes pour les jurys complexes nécessitant une mobilisation sur plusieurs demi-journées

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice

05.56.97.81.89

contact@cauegironde.com

Rendre accessibles les bâtiments publics

■ Descriptif

Bénéficier d'une aide à la décision pour :

- l'analyse des travaux à mettre en œuvre pour rendre accessibles les Établissements recevant du public (ERP)
- la sensibilisation des acteurs sur les mises aux normes des différents types d'établissements concernés : commerces, équipements touristiques, etc

■ Modalités d'accompagnement

APPUI TECHNIQUE :

- Visite des bâtiments et propositions de travaux simples pour rendre accessible le bâtiment
- Préconisations sur les travaux à réaliser et assistance pour la rédaction d'un cahier des charges en cas d'interventions plus complexes

INFORMATION ET SENSIBILISATION :

- Interventions orales pour sensibiliser les acteurs concernés

■ Livrables

Étude de faisabilité, cahier des charges, guide sur l'accessibilité

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Associations
- Prestataires de services
- Établissements recevant du public (ERP)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite sous condition d'adhésion au CAUE pour les communes et les EPCI
- Faire une demande écrite (courrier ou mail) au CAUE

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice
05.56.97.81.89
contact@cauegironde.com

Former et informer sur la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages

■ Descriptif

- Mieux connaître le territoire, ses évolutions et ses enjeux, les démarches et procédures d'aménagement et d'urbanisme, les outils à disposition, les techniques les plus appropriées aux actions et à l'implication des habitants ou futurs usagers
- Mettre à jour ou approfondir les connaissances

■ Modalités d'accompagnement

- Ateliers de formation et de mises en situation sur des problématiques données
- Visites de sites-exemples d'aménagements appropriés aux besoins des participants
- Proposition de nouveaux outils, nouvelles méthodes et pratiques (énergétiques, écologiques, architecturales, urbanistiques, etc.)
- Connaissances dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- Temps d'échanges, de réflexion et de mises en relation

■ Livrables

- Supports pédagogiques (écrits et/ou vidéos) de la formation
- Synthèse de la formation a posteriori
- Publications et/ou expositions sur le thème...

■ Bénéficiaire(s) de la prestation et public ciblé par la prestation

Élus, agents des collectivités territoriales ou des services de l'État, professionnels de l'aménagement et de la construction

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Adhésion au CAUE pour les communes et les EPCI
- Les prestations sont gratuites ou payantes selon le format de la formation
- Faire une demande écrite (courrier ou mail) au CAUE

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)
05.56.97.81.89

Claire GARNIER

Responsable du pôle formation
contact@cauegironde.com

Élodie VOUILLON

Directrice
contact@cauegironde.com

Réaliser une Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

■ Descriptif

- Accompagner l'élaboration du projet (notamment apporter des retours d'expériences) et mobiliser les compétences départementales
- Identifier les collaborations avec le Département

■ Modalités d'accompagnement

- Contact avec le porteur de projet pour l'informer sur les compétences du Département en matière de santé et médico-sociale et les conditions d'interventions financières départementales
- Suivre l'élaboration du projet et mobiliser les compétences départementales

■ Livrables

- Document d'information sur les compétences santé et médico-sociales du Département

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Les girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

Lettre de saisine signée du Maire ou du Président intercommunal

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des coopérations et du
développement des territoires
05.56.99.33.33
dialogue-territoires@gironde.fr

Marie BOUHIER

Cheffe de service de la coopération
territoriale
05.56.99.65.51
m.bouhier@gironde.fr

Réaliser un projet de Maison de service au public (MSAP)

■ Descriptif

- Accompagner l'élaboration du projet (notamment apporter des retours d'expériences) et mobiliser les compétences départementales
- Promouvoir l'innovation et la co-conception (partenaires/ usagers) des projets de MSAP
- Identifier les collaborations avec le Département

■ Modalités d'accompagnement

- Contact avec le chef de projet territorial ou le chef de service
- Accompagner la définition d'une méthode d'élaboration et de conduite du projet en lien avec tous les partenaires
- Apporter des retours d'expériences et mobiliser les compétences départementales
- Accompagner techniquement les porteurs de projet dans l'identification des besoins en services non couverts sur le territoire grâce à l'appui à la réalisation d'un diagnostic sur l'offre de services du territoire et du profil de sa population
- Suivi du projet dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité des services au public

■ Livrables

- Fiches méthodologiques
- Organisation de temps de partage de retours d'expériences
- Production de cartes isochrones permettant l'identification des zones de chalandise des services déjà délivrés sur le territoire et de leurs manques
- Réalisation d'une étude sur la socio-démographie et l'évolution de la population du territoire afin de définir les besoins actuels et futurs en service

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Les Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

Lettre de saisine signée du Maire/ Président intercommunal

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des coopérations et du
développement des territoires
05.56.99.33.33
dialogue-territoires@gironde.fr

Marie BOUHIER

Cheffe de service de la coopération
territoriale
05.56.99.65.51
m.bouhier@gironde.fr

3

Habitat Logement Urbanisme

37

- Mener un projet habitat et urbanisme p.38
- Définir un projet d'urbanisme et d'habitat et préparer sa mise en œuvre p.39
- Organiser une Journée girondine de l'habitat territorialisée et/ou thématisée p.41
- Développer un projet de logement communal à vocation sociale p.42
- Monter un projet habitat labellisé Fabriqu'cœur p.43
- Obtenir un avis règlementaire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme p.44
- Bénéficier d'un accompagnement dans l'instruction des autorisations du droit des sols p.45
- Avoir un appui pour des documents d'urbanisme (SCOT-PLUI-PLU...) p.46
- Bénéficier d'un appui technique pour une opération d'aménagement urbain p.48

Mener un projet habitat et urbanisme

■ Descriptif

Bénéficiaire d'un accompagnement dans les trois phases d'un projet habitat :

- en amont de l'opération pour fabriquer l'opération habitat
- pendant celle-ci pour en élaborer la programmation, le montage et le financement
- après pour la gestion de l'opération

■ Modalités d'accompagnement

La direction de l'habitat et de l'urbanisme peut vous accompagner dans les trois phases d'un projet habitat

■ Livrables

Se rapprocher de la direction de l'habitat et de l'urbanisme du Département de la Gironde

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en urbanisme et habitat

■ Public ciblé par la prestation

- Publics du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)
- Ménages éligibles à un logement du parc social conventionné (PLUS, logement conventionné social privé)
- Gens du voyage, publics jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'habitat et de l'urbanisme
dgat-dhu@gironde.fr

Marie-Christine DARMIAN-GAUTRON

Directrice
05.56.99.35.28

Définir un projet d'urbanisme et d'habitat et préparer sa mise en œuvre

■ Descriptif

Bénéficiaire d'un accompagnement pour définir et préparer des documents de planification d'urbanisme et d'habitat (PLU intercommunal - PLUi, Programme local de l'habitat - PLH), des projets requalifiant de centre bourg (projet urbain, revitalisation) ou de développement de l'offre locative de logements en secteur de marché sous tension

■ Modalités d'accompagnement

Pour les documents de planification :

- Appui à la rédaction des cahiers des charges pour le recrutement des prestataires des études (contenu et méthode)
- Appui technique durant la phase d'élaboration des projets de PLUi et PLH

Pour les projets urbains et d'habitat :

- Soit, un appui technique à la rédaction des cahiers des charges pour le recrutement des prestataires des études à conduire sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (contenu et méthode) et durant la phase d'élaboration des projets
- Soit, un accompagnement de projet urbain. Réalisation d'une mission d'étude conduite par des prestataires d'études mis à disposition par le Département

■ Livrables

Pour les documents de planification :

- Document de contributions au projet des services départementaux pour les PLUi
- Note d'enjeux pour les PLH

Pour les projets urbains et d'habitat :

- Document de restitution de mission par phase pour les études des prestataires d'études
- Notes techniques selon le projet en appui de la maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en urbanisme et habitat
- Pour la revitalisation de centre bourg, communes structurantes et vulnérables identifiées dans le Plan départemental de l'habitat et listées dans le règlement d'intervention habitat du Département

■ **Public ciblé par la prestation**

- Publics du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- Ménages éligibles à un logement du parc social conventionné (PLUS, logement conventionné social privé)
- Gens du voyage

■ **Conditions de réalisation de la prestation**

Prestation gratuite

■ **Contacts**

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'habitat et de l'urbanisme
dgat-dhu@gironde.fr

Didier CHENE

Chef du service d'appui aux politiques
d'urbanisme et programmation habitat
05.56.99.35.28
d.chene@gironde.fr

Organiser une Journée girondine de l'habitat territorialisée et/ou thématisée

■ Descriptif

Organiser une session d'information, de partage d'expériences et d'innovations dans le cadre du suivi du Plan départemental de l'habitat et du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

■ Modalités d'accompagnement

- Définition des objectifs et du public cible
- Définition et construction du programme
- Recherche des intervenants
- Montage logistique
- Suivi animation de la journée

■ Livrables

Journée d'information

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Organisations territoriales habitat

■ Public ciblé par la prestation

Partenaires habitat, techniciens et élus

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'habitat et de l'urbanisme
dgat-dhu@gironde.fr

Marie-Christine DARMIAN-GAUTRON

Directrice
05.56.99.35.28

Développer un projet de logement communal à vocation sociale

■ Descriptif

- Bénéficier d'un appui pour développer un projet de logement communal à vocation sociale
- Bâtir une politique locale de l'habitat dont l'un des objectifs est de produire des logements à loyers abordables pour des locataires modestes

■ Modalités d'accompagnement

- Aider les équipes à qualifier leur besoin en amont, pour fabriquer l'opération
- Élaborer la programmation, le montage et le financement possibles (coordination des opérateurs et financeurs)
- Aider sur la prestation de gestion locative si besoin
- Dans le cadre d'un projet à vocation sociale en structure : aider à la définition d'une structure adéquate

■ Livrables

- Agrément du ou des logements
- Conventionnement APL

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Dans le cadre d'un projet de logement communal à vocation sociale : communes de moins de 10 000 habitants, centre communal d'action sociale, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire de la délégation des aides à la pierre (hors Bordeaux Métropole)
- Dans le cadre d'un projet de logement à vocation sociale en structure : communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire de la délégation des aides à la pierre, opérateurs habitat

■ Public ciblé par la prestation

- Publics du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- Ménages éligibles à un logement du parc social conventionné (PLAI, PLUS, PLS, Familiaux)
- Gens du voyage, publics jeunes, personnes âgées, personnes handicapées ...

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'habitat et de l'urbanisme
dgate-dhu@girondede.fr

Karine COUPAT

Cheffe du bureau programmation et
financement du logement social
05.56.99.35.23
k.coupat@girondede.fr

Monter un projet habitat labellisé Fabriqu'cœur

■ Descriptif

- Bénéficier d'un accompagnement pour monter un projet habitat labellisé Fabriqu'cœur
- Avec ce dispositif, le Département de la Gironde souhaite ouvrir le champ des possibles et participer activement à la construction d'habitats nouveaux

■ Modalités d'accompagnement

- Aider les équipes à qualifier leur besoin en amont, pour fabriquer l'opération
- Choisir la structure adéquate
- Élaborer la programmation, le montage et le financement
- Élaborer le volet Fabriqu'cœur d'habitat et ses financements
- Aide sur la prestation de gestion

■ Livrables

- Agrément du ou des logements
- Conventionnement APL

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire de la délégation des aides à la pierre
- Opérateurs habitat

■ Public ciblé par la prestation

- Publics du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- Ménages éligibles à un logement du parc social conventionné (PLAI, PLUS, PLS, Familiaux)
- Gens du voyage, publics jeunes, personnes âgées, personnes handicapées ...

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'habitat et de l'urbanisme
dgat-dhu@gironde.fr

Marie-Christine DARMIAN-GAUTRON

Directrice
05.56.99.35.28
dgat-dhu@gironde.fr

Karine COUPAT

Cheffe du bureau programmation et
financement du logement social
05.56.99.35.23
k.coupat@gironde.fr

Florence ETOURNEAUD

Cheffe du bureau des politiques habitat
05.56.99.33.30
f.eturneaud@gironde.fr

Obtenir un avis réglementaire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme

■ Descriptif

- Consulter le SDIS, dans l'élaboration des documents d'urbanisme, afin de connaître les besoins en matière de défense incendie et d'accessibilité aux engins de secours
- Pour les PLU, le SDIS est consulté deux fois :
 - au stade du porter à connaissance, il transmet un état des lieux de la défense incendie
 - au stade de l'arrêté, il précise la défense incendie à prévoir dans les zones à urbaniser
- Les avis du SDIS en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) se font par application du règlement départemental de DECI pris par arrêté du 26 juin 2017, qui précise :
 - la nature et les caractéristiques des points d'eau incendie (PEI) adaptés au risque à défendre
 - les distances à respecter entre les bâtiments et les PEI ainsi que les caractéristiques des voies de desserte

44

■ Modalités d'accompagnement

- Le SDIS, pour rendre ses avis, procède à des études de dossier et peut être amené à faire des reconnaissances de terrain pour s'assurer de la présence de PEI adaptés en fonction du bâti à protéger
- En cas d'insuffisance en matière de couverture de DECI, la collectivité peut solliciter le SDIS comme conseiller technique pour identifier une solution

■ Livrables

- Le service urbanisme de la collectivité ou la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) sollicite le SDIS par courrier
- L'avis du SDIS est rendu sous 2 mois

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), services de l'État

■ Public ciblé par la prestation

Personnels des services instructeurs, bureaux d'étude

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- L'avis rendu par le SDIS s'inscrit dans une procédure réglementaire

■ Contacts

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS (SDIS)

Groupement opération prévision

05.56.01.84.40

direction@sdis33.fr

Bénéficiaire d'un accompagnement dans l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

■ Descriptif

Bénéficiaire d'un accompagnement sur les questions de qualité patrimoniale, architecturale, urbaine, paysagère mais également d'aménagement et de développement durable

■ Modalités d'accompagnement

Aide à la décision :

- Lors d'une permanence dédiée de l'architecte-conseiller, accompagnement auprès du service instructeur pour qualifier les dossiers en études préalables ou en cours d'instruction à sélectionner, au regard de l'importance et des enjeux qu'ils recouvrent et conseil sur les dossiers sélectionnés
- Module de formation sur le thème de la démarche d'insertion architecturale et paysagère au travers des pièces réglementaires

■ Livrables

- Avis motivés
- Organisation d'ateliers de formation

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Services de l'État

■ Public ciblé par la prestation

- Élus
- Techniciens
- Personnels en mairie et instructeurs des services ADS (autorisation du droit des sols)

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite sous condition d'adhésion au CAUE pour les communes et EPCI et mise en place d'une convention d'accompagnement

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice

05.56.97.81.89

contact@cauegironde.com

Avoir un appui pour des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU...)

■ Descriptif

- Choisir une procédure d'évolution du document d'urbanisme : élaboration, révision (allégée), modification (simplifiée), mise en compatibilité avec les normes supérieures, déclaration de projet
- Faire émerger des enjeux et des orientations partagés, formuler une stratégie de développement et d'aménagement
- Élaborer une orientation d'aménagement et de programmation (thématique ou sectorielle) qualitative sur des secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter ou à restructurer
- Intégrer un volet spécifique repérage foncier en centre bourg, division parcellaire, biodiversité, continuité écologique, transition énergétique
- Mettre en œuvre, transcrire un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle d'un PLU(i)
- Accompagner et suivre l'élaboration des études règlementaires, exprimer un avis PPA (personne publique associée)

46

■ Modalités d'accompagnement

- Animer des ateliers thématiques préalables et/ou organiser des sorties terrain pour apprécier les dynamiques en cours sur le territoire, et favoriser l'appropriation par les élus des enjeux de qualité architecturale, urbaine, patrimoniale, paysagère, environnementale, de transition énergétique, d'habitat, de division parcellaire, de mobilité... auxquels devra répondre le document d'urbanisme
- Aider à la rédaction du cahier des charges de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et au choix des bureaux d'études prestataires en charge de l'élaboration du document d'urbanisme
- Participer au dispositif de pilotage et de suivi mis en place
- Contribuer à l'explication des enjeux et des choix : associer, consulter, concerter, communiquer auprès des PPA et de la société civile

■ Livrables

- Note d'enjeux ACE (actes et consultations externes) « continuités écologiques »
- Volet spécifique du cahier des charges
- Ressources disponibles :
 - 4 supports vidéos sur la Trame verte et bleue (TVB), la biodiversité et les continuités écologiques
 - Formation division parcellaire « nos parcelles font des petits... bonne nouvelle ? »
 - Exposition itinérante « diviser pour mieux cohabiter »

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Structures porteuses de SCoT

■ Conditions de réalisation de la prestation

Faire une demande écrite (courrier ou mail) au CAUE et ou à la direction de l'habitat et de l'urbanisme

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice
05.56.97.81.89
contact@cauegironde.com

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'habitat et de l'urbanisme
dgat-dhu@gironde.fr

Marie-Christine DARMIAN-GAUTRON

Directrice
05.56.99.35.28

Bénéficiaire d'un appui technique pour une opération d'aménagement urbain

■ Descriptif

Construire une stratégie d'aménagement et conduire un projet urbain :

- confirmer ce sur quoi fonder l'ambition d'un projet
- définir une stratégie de développement d'ensemble
- identifier les premiers éléments de programme
- esquisser un parti d'aménagement à retenir
- préciser les gages de réussite opérationnelle du projet

■ Modalités d'accompagnement

Appui technique pour :

- Accompagner, recueillir les intentions, remettre en perspective, préciser une commande, exprimer une problématique de développement
- Analyser un contexte d'intervention, mesurer la capacité des sites, formuler des scénarii d'aménagement urbain, proposer des pistes de programme et des principes d'orientation, élaborer un plan guide d'aménagement
- Aider au choix d'une procédure d'aménagement
- Aider à la rédaction du cahier des charges de consultation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre et au choix des bureaux d'études prestataires en charge de l'élaboration du projet
- Organiser la maîtrise d'ouvrage et mettre en place un dispositif de pilotage et de suivi des études de maîtrise d'oeuvre
- Participer aux actions de médiation et de concertation
- S'appuyer sur des exemples de réalisation publiques contemporaines de qualité avec l'outil numérique «Observatoire curiosité»

■ Livrables

Rapport d'étude restitué sous format papier et numérique

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

Faire une demande écrite (courrier ou mail) au CAUE et/ou à la direction de l'habitat et de l'urbanisme

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice

05.56.97.81.89

contact@cauegironde.com

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'habitat et de l'urbanisme
dgat-dhu@gironde.fr

Marie-Christine DARMIAN-GAUTRON

Directrice

05.56.99.35.28

4

Mobilités Voirie

- Réaliser des aménagements cyclables p.50
- Réaliser une aire de covoiturage et encourager cette pratique p.51
- Développer des pratiques de mobilité durable p.52
- Définir une politique sécurité routière p.53
- Mettre en œuvre un fauchage raisonné des bords de routes p.54
- Évaluer la faisabilité d'aménagement d'un Itinéraire de promenade et de randonnée (IPR) p.55

Réaliser des aménagements cyclables

■ Descriptif

Connaître les conditions et les principes d'aménagement d'infrastructures cyclables

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le Centre routier départemental local afin d'élaborer un programme d'aménagements cyclables sur les routes départementales et la voirie locale
- Conseil en matière de conception, d'équipements et de signalisation, retours d'expériences sur les pratiques départementales
- Étude de la possibilité d'insertion dans le plan vélo départemental et de la possibilité de mise en place d'un partenariat

■ Livrables

Cahier des charges type pour la réalisation d'aménagements cyclables, règles de conception mises en œuvre par le Département

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Aménagement sur voirie communale : adhérents de Gironde Ressources
- Aménagement sur voirie départementale : communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Usagers girondins
- Visiteurs sur le département

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- En cas d'aménagement sur voirie communale, l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources et la sollicitation via une lettre de saisine signée du chef de l'exécutif sont nécessaires

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des Infrastructures
dgat-di@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Contactez le Centre routier départemental de votre secteur (voir page 151)

Réaliser une aire de covoiturage et encourager cette pratique

■ Descriptif

Connaître les conditions et les principes d'aménagement d'une aire de covoiturage ainsi que les actions à mettre en oeuvre afin d'encourager la pratique du covoiturage en général

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le Centre routier départemental pour étudier les sites adaptés
- Conseil en matière de conception, d'équipements, d'accès et de signalisation de l'aire
- Étude de la possibilité d'insertion de l'aire dans le plan départemental de covoiturage et de mise en place d'un partenariat avec le Département
- Communication : intégration de l'aire sur le site Transgironde dédié aux mobilités avec possibilité de devenir territoire et employeur partenaires

■ Livrables

- Cahier des charges type pour création des aires de covoiturage
- Convention de partenariat

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Aménagement sur voirie communale : adhérents de Gironde Ressources
- Aménagement sur voirie départementale : communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Covoitureurs
- Salariés
- Usagers girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- En cas d'aménagement sur voirie communale, l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources et la sollicitation via une lettre de saisine signée du chef de l'exécutif sont nécessaires

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des Infrastructures
dgat-di@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Contactez le Centre routier départemental de votre secteur (voir page 151)

Développer des pratiques de mobilité durable

■ Descriptif

Connaître les principes et les outils à mettre en oeuvre pour encourager ces pratiques. Le soutien à une mobilité durable doit intégrer une offre intermodale et plurimodale

■ Modalités d'accompagnement

- Concertation avec le pôle programmation de la Direction des infrastructures du Département et le Centre routier départemental local afin d'étudier les actions à engager sur les routes départementales et la voirie locale et de prendre en compte les différents modes de transport (covoiturage, vélo, cars, TER ...).
- Communication : intégration des actions sur le site Internet Transgironde dédié aux mobilités sur le département.

■ Livrables

- Cahier des charges type pour aménagement de voirie, déclinaison locale des plans vélo, covoiturage et du schéma départemental d'accessibilité des arrêts de cars Transgironde
- Partenariat avec le Département pour la mise en place d'actions spécifiques : vélo, covoiturage, mise en accessibilité des arrêts de cars, voie réservée aux véhicules à fort taux de remplissage...

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Aménagement sur voirie communale : adhérents de Gironde Ressources
- Aménagement sur voirie départementale : communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Usagers girondins
- Visiteurs sur le département

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- En cas d'aménagement sur voirie communale, l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources et la sollicitation via une lettre de saisine signée du chef de l'exécutif sont nécessaires

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des Infrastructures
dgat-di@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Contactez le Centre routier départemental de votre secteur (voir page 151)

Définir une politique de sécurité routière

■ Descriptif

Donner une méthodologie à la collectivité pour analyser son territoire et construire une politique de sécurité routière

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le Centre routier départemental local afin d'identifier les données à collecter (ressenti, zone identifiée comme accidentogène...)
- Conseil à travers le document cadre d'analyse d'accidentologie afin de mettre en place les actions nécessaires à une bonne connaissance du territoire (relevé de vitesse, analyse des visibilité...)
- Conseil à travers les fiches actions type pour améliorer la sécurité routière

■ Livrables

Document cadre d'analyse de la sécurité routière fixant la méthodologie pour l'état des lieux
Livret des propositions d'actions type pour améliorer la sécurité

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

- Usagers girondins
- Visiteurs sur le département

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents (collecte des données telles que trafic, vitesse, accidentologie...)

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des Infrastructures
dgat-di@gironde.fr

Contactez le Centre routier départemental
de votre secteur (voir page 151)

Mettre en œuvre un fauchage raisonné des bords de routes

■ Descriptif

Connaître les conditions et les principes de mise en œuvre d'une politique de gestion raisonnée d'un patrimoine de dépendances vertes de bord de routes

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le Centre routier départemental local afin de collecter les données sur les pratiques actuelles de la collectivité
- Conseil afin d'élaborer un programme de gestion des dépendances vertes prenant en compte les enjeux environnementaux

■ Livrables

Document de communication adaptée à la collectivité sur la thématique de la gestion raisonnée des dépendances vertes

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

- Usagers girondins
- Visiteurs sur le département

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Fourniture de documents (plan de fauchage, fréquence, matériel utilisé, hauteur de coupe...)

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des Infrastructures
dgat-di@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Contactez le Centre routier départemental de votre secteur (voir page 151)

Évaluer la faisabilité d'aménagement d'un Itinéraire de promenade et de randonnée (IPR)

■ Descriptif

Analyse de la pertinence du projet au regard de la situation des itinéraires déjà existants.

■ Modalités d'accompagnement

- Diagnostic
- Opportunité du projet
- Dimensionnement

■ Livrables

Étude de faisabilité avec conclusion sur l'intégration ou non du projet au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Usagers girondins
- Visiteurs sur le département

■ Conditions de réalisation de la prestation

Participation financière et/ou ingénierie des agents du Département et orientation vers le dispositif d'aides pour la mise en œuvre après inscription au PDIPR

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des sports et de la vie associative
Service du développement maîtrisé des sports de nature

Philippe SAN JOSÉ

Chef de service du développement maîtrisé des sports de nature
05. 56.99.65.75
dgaj-dsa-sdmsn@gironde.fr

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice
05.56.97.81.89
contact@cauegironde.com

Contactez le Pôle Jeunesse Territorial de votre secteur (voir page 153)

5

Risques Sécurité

56

- **Connaître les risques sanitaires p.57**
- **Anticiper les risques majeurs p.58**
- **Bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité aux inondations des bâtiments publics p.59**
- **Prévenir le risque inondation p.60**
- **Gérer des ouvrages de protection contre les inondations (digues) p.61**
- **Avoir un avis réglementaire en matière de protection de la forêt contre les incendies p.62**
- **Avoir un avis réglementaire sur la sécurité des manifestations publiques p.63**
- **Avoir un avis réglementaire sur les risques industriels p.64**
- **Avoir un avis réglementaire sur les risques naturels (hors feu de forêt) p.65**



Connaître les risques sanitaires

■ Descriptif

Connaître les obligations réglementaires en matière de risques sanitaires dans les domaines de l'eau, de l'air, de la santé animale et végétale, de l'hygiène alimentaire...

■ Modalités d'accompagnement

- Échanges téléphoniques ou par courriel pour préciser la nature du risque et l'urgence de l'intervention
- Proposition de solution y compris devis si la prestation correspond à un domaine d'activité du Laboratoire départemental d'analyses de la Gironde (LDA33)

■ Livrables

- Analyse synthétique par courriel
- Fourniture des éléments réglementaires : lois, décrets, normes, etc...
- Devis, le cas échéant

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Toutes collectivités
- Chefs d'établissements publics

■ Public ciblé par la prestation

- Élus
- Responsables techniques
- Chefs d'établissements publics

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Conseils gratuits
- Prestations, audits, formations : payantes, sur devis

■ Contacts

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL
D'ANALYSES

Patrick SÉNÉGAS

Responsable du pôle de protection santé
publique

06.18.53.18.43 / 05.56.99.33.64

lda33@gironde.fr

Anticiper les risques majeurs

■ Descriptif

- Être informé et conseillé sur la thématique de gestion des risques majeurs, ses enjeux, son cadre réglementaire, les données existantes, les acteurs, les outils de gestion du risque
- Connaître les outils de financement
- Information sur les Plans de continuité d'activité (PCA)

■ Modalités d'accompagnement

1. Participation à une réunion de travail avec la collectivité pour définir le besoin, faire un état des lieux, planifier les actions à entreprendre
2. Information sur les risques des territoires concernés et définition générale des responsabilités de la collectivité
3. Sensibilisation et information des élus / agents aux risques majeurs (naturels, technologiques, sanitaires...)
4. Géolocalisation des risques sur les territoires (niveau communal et intercommunal), analyse et restitution cartographique
5. Informations sur l'intérêt de réaliser un Plan de continuité d'activité, partage sur le retour d'expérience du Département, mise à disposition d'un cahier des charges « type »

58

■ Livrables

- Rapport de CR, définition des actions à mettre en œuvre
- Cartographie des risques du territoire de la collectivité concernée
- Cahier des charges « type » pour la réalisation d'un PCA

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Adhérents de Gironde Ressources
- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestations gratuites soumises à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources : 1 à 3
- Prestations soumises aux conditions restant à définir par le Département : 4 à 5
- Lettre de saisine signée par le chef de l'exécutif

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires
Service de la valorisation de l'espace et de la
politique du risque

Séverine PASCAL
Cheffe du service
05.56.99.54.63
s.pascal@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Bénéficiaire d'un diagnostic de vulnérabilité aux inondations des bâtiments publics

■ Descriptif

Être informé sur le cadre réglementaire et sur l'intérêt de réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments en zone inondable

■ Modalités d'accompagnement

1. Participation à une réunion de travail avec la collectivité pour présenter les diagnostics de vulnérabilité, planifier les actions à entreprendre
2. Mise à disposition du guide méthodologique élaboré par le Département
3. Recensement des besoins
4. Mise à disposition de cahiers des charges « type »
5. Suivi du bureau d'étude
6. Conseil / contrôle sur le rapport de diagnostic

■ Livrables

- Guide méthodologique
- Cahier des charges « type »

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Adhérents de Gironde Ressources
- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestations gratuites soumises à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources : 1 et 2
- Prestations soumises aux conditions restant à définir par le Département : 3 à 6
- Lettre de saisine signée par le chef de l'exécutif

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires
Service de la valorisation de l'espace et de la
politique du risque

Séverine PASCAL
Cheffe du service
05.56.99.54.63
s.pascal@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Prévenir le risque inondation

■ Descriptif

- Informer et conseiller sur la thématique de gestion du risque inondation, ses enjeux, son cadre réglementaire, les données existantes, les acteurs, les outils de gestion de crise
- Présenter la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et les obligations réglementaires des gestionnaires d'ouvrages classés
- Connaître les outils de financement

■ Modalités d'accompagnement

- Participation à une réunion de travail avec la collectivité pour définir le besoin, faire un état des lieux, planifier les actions à entreprendre
- Présentation du contexte réglementaire, des procédures, des partenaires financiers et techniques

■ Livrables

- Fiche de présentation sur la thématique inondation
- Cartographie de la collectivité au regard du risque inondation
- Relevé de conclusions

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée par le chef de l'exécutif
- Fourniture d'informations relatives à la situation de la collectivité

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires
Service de la valorisation de l'espace et de la
politique du risque

Séverine PASCAL
Cheffe de service
05.56.99.54.63
s.pascal@gironde.fr

Gérer des ouvrages de protection contre les inondations (digues)

■ Descriptif

Bénéficier d'informations générales et de conseils sur les obligations réglementaires des ouvrages classés (études de danger, visites techniques approfondies, consignes de surveillance...), sur les contraintes techniques et administratives liées à la réalisation de travaux et à la gestion des digues, sur les outils « métiers » de gestion des ouvrages (logiciel SIRS Digues)

■ Modalités d'accompagnement

1. Participation à une réunion de travail avec la collectivité pour définir le besoin, faire un état des lieux, planifier les actions à entreprendre
2. Visites sur site des ouvrages
3. Mise à disposition de réglementations sur les droits et les obligations des gestionnaires d'ouvrage, sur la mise en conformité des ouvrages classés
4. Aide à la définition des besoins techniques, à la programmation
5. Aide à la rédaction de dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre
6. Accompagnement du suivi de la maîtrise d'œuvre
7. Mise à disposition d'un logiciel de gestion des digues classées (SIRS digues)

■ Livrables

- Document de recensement des besoins, cahier des charges type...
- Logiciel de gestion des digues et formation sur son utilisation

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Adhérents de Gironde Ressources
- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestations gratuites soumises à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources : 1 à 3
- Prestations soumises à tarification, selon conditions à définir par le Département : 4 à 7
- Lettre de saisine
- Fourniture d'information sur les digues

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires
Service de la valorisation de l'espace et de la
politique du risque

Séverine PASCAL
Cheffe de service
05.56.99.54.63
s.pascal@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Avoir un avis réglementaire en matière de protection de la forêt contre les incendies

■ Descriptif

Bénéficier d'un avis relatif à l'application du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies, dans les domaines suivants :

- Emploi du feu (incinération) dans les espaces exposés
- Débroussaillage
- Détermination du niveau de vigilance
- Le SDIS joue un rôle de conseiller technique pour les questions de gestion de l'interface forêt / habitat et l'implantation dans le massif d'installations particulières (fermes photovoltaïques, éoliennes, etc.)

■ Modalités d'accompagnement

Le SDIS, pour rendre ses avis, procède à des études de dossier et peut être amené à faire des reconnaissances de terrain pour apporter une réponse éclairée au service instructeur

■ Livrables

Réponse aux services instructeurs selon les délais suivants :

- incinérations : 10 jours
- autres dossiers : 1 mois

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Services de la préfecture
- Communes
- Association syndicale autorisée (ASA) de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)

■ Public ciblé par la prestation

- Personnels des services instructeurs
- Président des ASA DFCI

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- L'avis rendu par le SDIS s'inscrit dans une procédure réglementaire

■ Contacts

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SDIS)

Groupement opération prévision

05.56.01.84.40

direction@sdis33.fr

Avoir un avis réglementaire sur la sécurité des manifestations publiques

■ Descriptif

Bénéficiaire d'une étude des dossiers de manifestations publiques (sportive, culturelle ou commerciale) soumis par les organisateurs, aux maires ou à la Préfecture pour autorisation. Le SDIS se prononce dans les domaines suivants :

- Qualité et dimensionnement du Dispositif prévisionnel de secours (DPS)
- Accessibilité et distribution des secours
- Procédure d'engagement des secours publics en cas d'accident
- Le cas échéant, dispositions de sécurité en matière de feu d'artifice

Pour les manifestations d'ampleur, le SDIS peut être amené à compléter le dispositif de sécurité de l'organisateur par la mise en place d'un détachement préventif de sapeurs-pompiers.

■ Modalités d'accompagnement

- Le SDIS procède à des études de dossier et le cas échéant provoque des réunions techniques avec l'organisateur et la mairie
- Le SDIS engage le détachement préventif comportant des moyens matériels et humains en complément des DPS organisateurs

■ Livrables

Le dossier doit être transmis au SDIS au moins un mois avant la date de la manifestation.

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Préfecture

(Pas de réponse directe aux organisateurs)

■ Public ciblé par la prestation

- Personnels des services instructeurs
- Organisateurs des manifestations

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Gratuité des études de dossiers
- Détachements préventifs éventuellement payants
- L'avis rendu par le SDIS s'inscrit dans une procédure réglementaire

■ Contacts

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SDIS)
Groupement opération prévision
05.56.01.84.40
direction@sdis33.fr

Avoir un avis règlementaire sur les risques industriels

■ Descriptif

- Bénéficiaire d'une étude des dossiers de permis de construire et de la procédure environnementale des installations classées pour la protection de l'environnement
- Le SDIS se prononce particulièrement sur l'accessibilité des secours et la défense incendie. Il prend également en compte toutes les mesures qui concourront, en cas de sinistre, à une action efficace en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement. Enfin, il se prononce sur les mesures garantissant des conditions de sécurité satisfaisantes pour les personnels des services de secours intervenant sur les installations étudiées

■ Modalités d'accompagnement

- Études de dossier et le cas échéant, réunions techniques avec l'organisateur industriel et la DREAL
- Le SDIS prépare et anime les exercices organisés sur site industriel en relation avec l'exploitant. Il fait de même avec les services de la Préfecture lorsqu'il s'agit d'exercices PPI (plan particulier d'intervention) ou relevant de l'organisation ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile)

■ Livrables

- Réponse aux services instructeurs sous un délai d'un mois
- Montage des exercices planifiés selon une programmation pluriannuelle ou à la demande de la préfecture (3 à 4 réunions de travail par exercice)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes / Services urbanisme
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et industriels

■ Public ciblé par la prestation

- Personnels des services instructeurs
- Direction des établissements industriels

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- L'avis rendu par le SDIS s'inscrit dans une procédure règlementaire

■ Contacts

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SDIS)
Groupement opération prévision
05.56.01.84.40
direction@sdis33.fr

Avoir un avis réglementaire sur les risques naturels (hors feu de forêt)

■ Descriptif

- Bénéficiaire d'une étude des dossiers des plans de prévention des risques
- Le SDIS participe à la conception des dispositifs ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) inondation en relation avec la Préfecture et à l'organisation d'exercices sur cette thématique. Il réalise des retours d'expérience sur des événements climatiques marquants

■ Modalités d'accompagnement

- Le SDIS participe aux réunions organisées par les services de l'État
- Les retours d'expérience sont réalisés pour une utilisation interne au SDIS mais peuvent être communiqués sur demande des autorités

■ Livrables

Retours d'expériences livrables 3 mois après l'événement

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes / Services urbanisme
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et industriels

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Service de prévention des crues de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Préfecture
- Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et industriels

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- L'avis rendu par le SDIS s'inscrit dans une procédure réglementaire

■ Contacts

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SDIS)

Groupement opération prévision
05.56.01.84.40
direction@sdis33.fr

6

Eau Assainissement

- **Mener un projet d'assainissement en lien avec la protection des milieux récepteurs p.67**
- **Gérer un service public de l'eau p.68**
- **Bénéficier d'une assistance pour le transfert de compétences à la fusion des services publics d'eau potable et d'assainissement p.69**
- **Connaître les capacités de production et de distribution en eau potable et les améliorer p.70**
- **Intégrer les enjeux de l'eau dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement 72**
- **Bénéficier d'un diagnostic de la consommation en eau dans les bâtiments et espaces publics p.74**

Mener un projet d'assainissement en lien avec la protection des milieux récepteurs

■ Descriptif

- Accompagner la collectivité par une assistance administrative, technique et financière dans la réalisation d'études et de projets d'investissements en assainissement collectif
- Apporter un appui technique dans le suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif (réseaux et stations d'épuration) en lien avec le milieu récepteur, suivi et contrôle de l'auto surveillance réglementaire des stations d'épuration (prestations annuelles, suivi des milieux et des masses d'eaux superficielles)
- Accompagner les collectivités dans le fonctionnement de leur service public de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Organiser des formations techniques pour les exploitants des ouvrages d'épuration et des techniciens SPANC

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontres avec la collectivité et les partenaires concernés par l'assistance technique
2. Participation aux comités de pilotage des études
3. Visites bilans expertise Stations d'épuration
4. Visites régulières des ouvrages avec expertise et état des lieux
5. Animation des réseaux techniques de collectivités (Inter SPANC...)

■ Livrables

- Notes et comptes rendu
- Rapports de visites STEP
- Rapports de synthèse annuelle par station d'épuration

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Élus et techniciens des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif

■ Conditions de réalisation de la prestation

Suivant les tarifications en vigueur votées par le Département

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires (DVRT)
Service équipements publics eau
dgac-dvrt-sepa@gironde.fr

Jean-Michel MARTIN

Chef de service
05.56.99.57.50
j.martin@gironde.fr

Gérer un service public de l'eau

■ Descriptif

- Élaboration des Rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS)
- Formation à la saisie des données règlementaires sur le logiciel SISPEA de l'ONEMA
- Visites annuelles des ouvrages
- Expertise annuelle du fonctionnement de l'exploitation (technique, financier et administratif)
- Aide à l'élaboration d'un cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet spécialisé pour le renouvellement d'une délégation de service public ou la création d'une régie
- Assistance à la négociation d'avenant dans le cadre de contrat de délégation de service public
- Élaboration d'étude sur le prix de l'eau et du coût prévisionnel d'une délégation de service public

■ Modalités d'accompagnement

1. Participation aux réunions techniques
2. Analyses des documents fournis dans le cadre d'une délégation de service public ou d'une exploitation en régie
3. Programmation et organisation de réunions régulières

■ Livrables

- Rapports d'analyses techniques et/ou financières
- Rapports de visites des ouvrages
- Notes d'expertise sur le bon fonctionnement de l'exploitation (respect des engagements contractuels, évaluation de la qualité du service d'exploitation, propositions d'améliorations du service...)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Élus et techniciens des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif

■ Conditions de réalisation de la prestation

Suivant tarifications en vigueur votées par le Département

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires (DVRT)
Service équipements publics eau
dgac-dvrt-sepa@girond.fr

Jean-Michel MARTIN

Chef de service
05.56.99.57.50
j.martin@girond.fr

Bénéficiaire d'une assistance pour le transfert de compétences à la fusion des services publics d'eau potable et d'assainissement

■ Descriptif

- Accompagner les collectivités dans les réflexions et projets de transferts de compétences et fusions de leurs services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Aide à l'élaboration d'un cahier des charges pour réaliser l'étude préalable aux transferts de compétences de l'eau potable et de l'assainissement et appui au recrutement d'un prestataire spécialisé (audit, plan prévisionnel d'investissement à 10 ans, étude prix, mise en œuvre des modalités de transfert et de fusions des services)

■ Modalités d'accompagnement

1. Réunions avec la collectivité et les partenaires concernés
2. Participation au comité de pilotage de l'étude
3. Transmissions des données sur l'eau consolidées du territoire concerné par l'étude de fusion

■ Livrables

- Rapports
- Notes
- Comptes-rendus

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Élus et techniciens des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif

■ Conditions de réalisation de la prestation

Suivant les tarifications en vigueur votées par le Département

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires (DVRT)
Service équipements publics eau
dgac-dvrt-sepa@gironde.fr

Jean-Michel MARTIN

Chef de service
05.56.99.57.50
j.martin@gironde.fr

Connaître les capacités de production et de distribution en eau potable et les améliorer

■ Descriptif

- Informer et conseiller sur la thématique de gestion du patrimoine des équipements de l'eau destinée à la consommation humaine, rappel réglementaire et des enjeux en Gironde
- Apporter les éléments pour une aide à la décision pour le dimensionnement et la gestion d'un réseau d'adduction d'eau potable
- Mettre en place un plan d'action pour réduire les pertes en eau et optimiser le fonctionnement du système de distribution d'eau potable
- Projeter des évolutions d'urbanisation, des créations ou modifications de ressource, modifications de transport de l'eau potable, sécurité incendie ainsi que les parties de réseau à renouveler

70

■ Modalités d'accompagnement

1. Aide à la définition des besoins et cadrage de l'intervention
2. Suivi des travaux de sectorisation et validation des données obtenues
3. Analyse du fonctionnement du système d'eau potable
4. Analyse prospective des moyens à mettre en place pour améliorer le système et identification de l'ensemble des projets de travaux
5. Aide à la mise à jour du modèle hydraulique
6. Analyse des fichiers clients complets avec consommation de l'ensemble des abonnés
7. Identification des besoins en eau (prospective)
8. Présentation du modèle et formation adaptée

■ Livrables

- Note méthodologique pour présenter la mission
- Notes sur la rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour la réalisation d'étude diagnostic et de travaux de sectorisation
- Notes sur les points critiques soulevés lors des réunions des comités de pilotage
- Notes sur les chaînes de mesures
- Fichier au format informatique compatible avec le logiciel utilisé
- Tableau des correspondances conforme aux données du fichier client

■ **Bénéficiaire(s) de la prestation**

Adhérents à Gironde Ressources, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)...

■ **Public ciblé par la prestation**

Collectivités ayant la compétence eau potable

■ **Conditions de réalisation de la prestation**

- Gratuité pour les actions 1 à 4
- Actions 5 à 8 : selon tarification en vigueur au Département (coût à la journée
- Fournitures d'informations sur le patrimoine de la collectivité

■ **Contacts**

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires (DVRT)
Service ressources eau qualité milieux
dgac-dvrt-sreqm@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Nathalie BRICHE

Cheffe de service
05.56.99.67.69
n.briche@gironde.fr

Intégrer les enjeux de l'eau dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement

■ Descriptif

- Anticiper l'intégration de l'eau dans la planification et la programmation des projets d'aménagement et d'urbanisme
- Apporter une aide immédiatement opérationnelle à tous les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire : élus et techniciens des collectivités territoriales en charge de l'urbanisme, de l'eau potable, de l'assainissement et des bassins versants, Établissements publics territoriaux de Bassin (EPTB), structures porteuses de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et de Schémas de cohérence territoriale (SCOT), ou encore bureaux d'études d'urbanisme.
- Aider les maîtres d'ouvrage à disposer d'une vision prospective sur les volets eau et urbanisme

72

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec le conseiller en développement de Gironde Ressources et / ou le chef de projet ou le chargé de mission Aménagé(e)
2. Analyse de l'existant, audit des besoins et propositions d'orientations techniques
3. Assistance dans la prise en compte de la question de l'eau lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (ex : aide à la rédaction et suivi du volet eau du CCTP, PLUi, SCoT, ...)
4. Assistance dans la mise en œuvre de la question de l'eau dans les documents d'urbanisme (élaboration, révision, modification, déclaration de projet, ...)
5. Assistance à l'élaboration de projet en urbanisme opérationnel (intégration des enjeux eau)
6. Action de sensibilisation et formation à la prise en compte de l'eau dans une opération d'aménagement

■ Livrables

- Fiches d'évaluation avec propositions et orientations techniques
- Cahier des charges (volet eau type) d'un document d'urbanisme adapté au territoire
- Note de recommandations lors de la mise en œuvre du document d'urbanisme, et lors de l'élaboration de projet d'aménagement (CCTP de lotissement, ZAC, cahier de recommandation)
- Journées de formation sensibilisation (préparation, jour j, débriefing)

■ **Bénéficiaire(s) de la prestation**

Adhérents de Gironde ressources

■ **Public ciblé par la prestation**

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Syndicats et collectivités en charge des actions de l'eau et aménagement du territoire
- institutionnels, porteurs de SCoT

■ **Conditions de réalisation de la prestation**

- Gratuité pour les actions de 1 à 4 jusque fin 2018
- Actions 5 et 6, selon tarification en vigueur au Département (coût à la journée)

■ **Contacts**

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Direction de la valorisation des ressources et des territoires (DVRT)

Service ressources eau qualité milieux

dgac-dvrt-sreqm@gironde.fr

Nathalie BRICHE

Cheffe de service

05.56.99.67.69

n.briche@gironde.fr

Bénéficiaire d'un diagnostic de la consommation en eau dans les bâtiments et espaces publics

■ Descriptif

Bénéficiaire d'informations sur l'intérêt de réaliser des diagnostics de la consommation en eau dans les bâtiments et espaces publics. La collectivité a un rôle démonstratif et incitatif pour inciter la population à réduire sa consommation d'eau (confort et hygiène)
Pour cela il faut :

- Connaître et diagnostiquer le patrimoine
- Définir la stratégie d'intervention
- Réduire les consommations sur la base de conseils pratiques
- Respecter la réglementation sanitaire en vigueur
- Mobiliser et sensibiliser le personnel
- Suivre et évaluer les consommations

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec le conseiller en développement de Gironde Ressources
2. Visite de l'ensemble des bâtiments du site et vérification de l'état des équipements sanitaires existants, contrôle des réseaux d'eau afin de prévenir l'apparition de fuite
3. Mesures des débits, pression, volumes, température et taux de chlore
4. Liste des mesures de réduction de la consommation en eau par poste d'usage
5. Estimation des volumes économisés
6. Estimation des coûts de travaux à réaliser

■ Livrables

- Compte-rendu de visite et devis pour la prestation
- Rappel méthodologique sur la prestation à mener
- Rapport de diagnostic avec préconisations des travaux et des outils de suivi

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Selon tarification en vigueur au Département (coût à la journée)
- Fournitures d'informations sur le patrimoine de la collectivité

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires (DVRT)
Service ressources eau qualité milieux
dgac-dvrt-sreqm@gironde.fr

Nathalie BRICHE
Cheffe de service
05.56.99.67.69
n.briche@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

7

Agriculture Développement durable Environnement

- Créer un espace naturel sensible (ENS) p.76
- Créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) p.77
- Connaître les caractéristiques paysagères p.78
- Identifier les enjeux dans la préservation des espaces naturels, rivières et milieux aquatiques p.79
- Aménager, gérer et valoriser le patrimoine végétal et paysager p.80
- Bénéficier d'informations sur la transition énergétique p.81
- Agir en faveur de la résorption de la précarité énergétique des ménages p.82
- Réaliser une étude ou un investissement pour maîtriser l'énergie et réduire les gaz à effet de serre p.83
- Évaluer un projet de territoire au regard du développement durable p.84
- Mettre en place un Agenda 21 local ou tout autre projet territorial de développement durable p.85
- Accompagner la mise en œuvre des programmes de développement de circuits courts p.86

Créer un espace naturel sensible (ENS)

■ Descriptif

Aider à identifier les ENS, support d'un patrimoine d'intérêt collectif reconnu pour leurs qualités écologiques et paysagères

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec l'ingénieur en environnement en charge du dispositif (présentation de la procédure et de la charte des ENS)
2. Visite de terrain éventuelle sur le site concerné avec la commune concernée et les partenaires impliqués
3. Réalisation d'un projet de délimitation de l'ENS
4. Délibération de la ou des communes concernées sur l'inscription de l'espace en ENS, son périmètre et signature de la charte des ENS
5. Délibération du Département sur l'inscription de l'espace en ENS et son périmètre

■ Livrables

Cartographie du périmètre de l'ENS

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Lettre de saisine signée du maire
- Signature de la charte des ENS
- Dispositif gratuit et ouvert à toutes les communes

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'environnement
dgac-de-sen@gironde.fr

Magali CRESTE

Responsable de la gestion intégrée des milieux naturels et des paysages
05.56.99.33.33
m.creste@gironde.fr

Gislhaine PERAL

Responsable du bureau du patrimoine naturel et du paysage
05.56.99.34.72
g.peral@gironde.fr

Créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS)

■ Descriptif

Avoir la possibilité de créer un espace naturel sensible (ENS) grâce à l'acquisition par le Département ou par son délégataire, par préférence à tout autre acquéreur, d'un terrain à l'intérieur d'un périmètre ZPENS pour le préserver et l'ouvrir au public

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec l'ingénieur en environnement en charge du dispositif (présentation de la procédure)
2. Visite de terrain sur le site concerné avec la commune concernée et les partenaires impliqués
3. Réalisation d'un projet de délimitation de la ZPENS
4. Délibération de la ou des communes concernées sur la création de la ZPENS et son périmètre
5. Délibération du Département sur la création de la ZPENS et de son périmètre

■ Livrables

Cartographie du périmètre de la ZPENS

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Lettre de saisine signée du maire
- Dispositif gratuit et ouvert à toutes les communes

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'environnement
dgac-de-sen@gironde.fr

Magali CRESTE

Responsable de la gestion intégrée des milieux naturels et des paysages
05.56.99.33.33
m.creste@gironde.fr

Gislhaine PERAL

Responsable du bureau du patrimoine naturel et du paysage
05.56.99.34.72
g.peral@gironde.fr

Connaître les caractéristiques paysagères

■ Descriptif

- Développer des actions de sensibilisation autour du paysage
- Aider à la prise en compte des valeurs liées au paysage dans les prises de décision
- Veiller sur l'évolution des paysages, à leur juste équilibre

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre(s) avec l'équipe en charge du paysage au Département
2. Découverte de l'Atlas des paysages en Gironde
3. Visite(s) de terrain éventuelle(s) avec la commune concernée et les partenaires éventuellement impliqués (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde - CAUE)

■ Livrables

Avant projet sommaire le cas échéant par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde (CAUE)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes

■ Conditions de réalisation de la prestation

Lettre de saisine signée du maire

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'environnement
dgac-de-sen@gironde.fr

Gislhaine PERAL

Responsable du bureau du patrimoine naturel et du paysage
05.56.99.34.72
g.peral@gironde.fr

Identifier les enjeux dans la préservation des espaces naturels, rivières et milieux aquatiques

■ Descriptif

- Prendre en compte la préservation des ressources dans les documents d'urbanisme
- Être conseillé pour la préservation, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels
- Identifier et caractériser les espaces concernés

■ Modalités d'accompagnement

EXPERTISE ET SOUTIEN TECHNIQUE :

- Éléments de réflexion et propositions d'actions.
- Participation aux comités de pilotage ou aux comités techniques.

SENSIBILISATION ET FORMATION :

- Pédagogie
- Animation d'ateliers pour les élus et techniciens

■ Livrables

Étude préalable, cahier des charges, note d'enjeu ACE (actes et consultations externes) dans le cadre de l'union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde (CAUE)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Adhésion au CAUE pour les communes et EPCI
- Les prestations sont gratuites
- Faire une demande écrite (courrier ou mail) au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde (CAUE)

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice

05. 56.97.81.89

contact@cauegironde.com

Aménager, gérer et valoriser le patrimoine végétal et paysager

■ Descriptif

Améliorer le cadre de vie, valoriser le patrimoine végétal, les aménagements paysagers, développement des sites touristiques :

- aide à la définition des besoins
- aménagement, requalification, embellissement, agrandissement, amélioration, création
- mise aux normes d'accessibilité
- mise en œuvre d'une consultation dans le cadre d'un marché public

■ Modalités d'accompagnement

- Conseils préalables à l'aménagement
- Définition de la problématique, des enjeux et des objectifs
- Élaboration d'un pré-programme en collaboration avec les différents acteurs
- Analyse des potentialités du site au regard du patrimoine végétal et de son état d'entretien
- Étude de faisabilité faisant ressortir les différents scénarii envisageables
- Plan de gestion des espaces naturels
- Rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre et participation aux jurys pour le choix des candidats

■ Livrables

- Étude de faisabilité, cahier des charges, palette végétale, diagnostic phytosanitaire, plan de gestion
- Ressources à disposition : exposition Gestion différenciée (sur demande auprès du CAUE, signature d'une convention de prêt)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Adhésion au CAUE pour les communes et EPCI
- Prestation gratuite
- Faire une demande écrite (courrier ou mail) au CAUE

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice

05. 56.97.81.89

contact@cauegironde.com

Bénéficiaire d'informations sur la transition énergétique

■ Descriptif

Volet 1- BATI ET ENERGIE

- Mobiliser les plateformes territoriales de rénovation énergétique portées par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), proposant un service intégré de la rénovation énergétique, partagé avec les collectivités locales. Leur mission d'accueil, d'information et de conseil s'adresse aux particuliers
- Organiser la rénovation énergétique du patrimoine communal : planifier les travaux prioritaires

Volet 2- URBANISME ET ENERGIE

Utiliser les outils et dispositifs de la transition énergétique à l'échelle territoriale :

- TEPCV et TEPOS (Territoires à énergie positive pour la croissance verte)
- PCAET (Plan climat air énergie territorial)

■ Modalités d'accompagnement

Volet 1- Plateformes de rénovation énergétique : 2 niveaux proposés :

- permanences conseil d'architecte à disposition pour vos plateformes
- formation des animateurs des plateformes sur la qualité architecturale dans le conseil énergie

Volet 1 - Rénovation énergétique bâtiments communaux :

- Évaluation et identification du parc bâti à rénover (avec outil CAUE dédié)
- Conseil sur la stratégie d'intervention, priorisation
- Élaboration d'un plan guide, schéma, programme, ...
- Formation à la carte des élus et techniciens en atelier

Volet 2 - Démarches TEPCV, TEPOS, PCAET :

- Participation au comité de pilotage
- Assistance au montage de projet : animation et suivi des actions retenues
- Appui à la conception d'événement et animation d'ateliers

■ Livrables

- Plateformes : ressources à disposition : fiches «rénover sa maison en pierre, «... sa maison 1950-1975» et «... sa maison 1975-2000»
- Bâtiments communaux : étude de faisabilité, cahier des charges

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Syndicats de SCoT, associations, etc.

■ Conditions de réalisation de la prestation

Adhésion au CAUE pour les communes et EPCI. Les prestations sont gratuites avec convention d'objectifs. Faire une demande écrite (courrier ou mail) au CAUE.

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice
05. 56.97.81.89
contact@cauegironde.com

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Agir en faveur de la résorption de la précarité énergétique des ménages

■ Descriptif

- Traiter les causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements
- Proposer une aide au paiement de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité, notamment par les tarifs sociaux
- Expérimenter le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME33) en cours de développement sur le territoire girondin
- Connaître les acteurs et les dispositifs (SLIME33, Fonds de solidarité logement - FSL...)

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre(s) avec le chef de projet chargé du dispositif de SLIME33
- Orientation des communes et des particuliers vers les acteurs agissant dans ce domaine (Espaces info énergie, FSL...)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, communautés de communes notamment engagées dans un programme Territoires à énergie positive (TEP-CV ou TePos)

■ Public ciblé par la prestation

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

Lettre de saisine signée du maire ou du Président de l'EPCI

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'environnement
dgac-de@gironde.fr

Florence ARPIN

Directrice
05.56.99.56.08
f.arpin@gironde.fr

Laurent VITRY

Chef de projet
05. 56.99.33.33
l.vitry@gironde.fr

Réaliser une étude ou un investissement pour maîtriser l'énergie et réduire les gaz à effet de serre

■ Descriptif

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables, augmenter la séquestration carbone, améliorer la qualité de l'air, investigation de toutes ces pistes à partir d'un projet sur le bâti ou le foncier, dans l'esprit de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- Relever les enjeux de la transition énergétique dans le cadre d'une labellisation d'un TePOS (Territoire à énergie positive), TEP-CV (pour la croissance verte), ou d'un PCAET (Plan climat-air-énergie territorial)

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre(s) avec l'ingénieur en environnement chargé du dispositif de soutien aux études pré-opérationnelles et à l'investissement
- Aide à la constitution du dossier de demande d'aide auprès du Département et orientation vers d'autres partenaires institutionnels (Alec, CAUE, ADEME, FDCUMA,...)
- Examen des possibilités de groupements de commande si le projet est de nature à s'intégrer à une action collective animée par le Département ou un de ses partenaires
- Si délibération départementale favorable à l'aide sollicitée, participation de l'ingénieur aux comités techniques et de pilotage pour les étapes clés
- Hors dispositif d'aide, les projets peuvent faire l'objet d'un conseil par l'ingénieur en fonction des besoins exprimés

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, communautés de communes notamment engagées dans un programme TEP-CV ou TePos

■ Public ciblé par la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Lettre de saisine signée du Maire de la commune ou du Président de l'EPCI
- Délibération correspondant à l'opération envisagée
- Pièces constitutives des dossiers relevant des aides aux communes

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de l'Environnement
dgac-de@gironde.fr

Florence ARPIN

Directrice
05.56.99.56.08
f.arpin@gironde.fr

Valérie RAMBAUD

Cheffe de projet
05.56.99.57.84
v.rambaud@gironde.fr

Évaluer un projet de territoire au regard du développement durable

■ Descriptif

Connaître, comprendre et construire les indicateurs adaptés d'évaluation des résultats et des impacts des politiques et actions au regard du développement durable

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le référent évaluation de la Mission Agenda 21
- Identification des meilleures pratiques en Gironde et ailleurs
- Co-conception de la méthode d'évaluation et des critères de choix des indicateurs pertinents
- Co-construction d'un cahier des charges (maîtrise d'ouvrage interne à la collectivité ou externe)

■ Livrables

- Programme d'évaluation du projet territorial au regard du développement durable
- Cahier des charges (maîtrise d'ouvrage interne à la collectivité ou externe)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) engagés dans un projet global de développement durable (Agenda 21, territoire à énergie positive (TEPOS), territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ou équivalent) adhérents à Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

Équipe projet (élus, techniciens, acteurs clefs)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Accompagnement gratuit soumis à l'adhésion à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Mission Agenda 21
dgsd-agenda21@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Sébastien KEIFF

Responsable adjoint
05.56.99.67.64
s.keiff@gironde.fr

Mettre en place un Agenda 21 local ou tout autre projet territorial de développement durable

■ Descriptif

Accompagner l'appropriation globale des cadres de références nationaux et internationaux (Agenda 21 local France, objectifs mondiaux du développement durable, transitions écologiques et solidaires) et la conception d'une démarche de co-construction permettant l'élaboration d'un programme d'actions

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec un chargé de mission Agenda 21
- Identification des meilleures pratiques en Gironde et ailleurs sur des profils de territoires comparables
- Mise en réseau et partage d'expériences (Conseil départemental des Agenda 21 locaux)
- Co-construction d'un cahier des charges (maîtrise d'ouvrage interne ou externe)

■ Livrables

Cahier des charges (maîtrise d'ouvrage interne ou externe)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Collectivités s'engageant dans un projet global de développement durable (Agenda 21, territoire à énergie positive (TEPOS), territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ou équivalent) adhérentes à Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

Élus, techniciens, acteurs et habitants

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Accompagnement gratuit soumis à l'adhésion à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Contribuer au réseau départemental des Agenda 21 locaux

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Mission Agenda 21
dgsd-agenda21@gironde.fr
05.56.99.67.64

Julie CHABAUD

Responsable
j.chabaud@gironde.fr

Sébastien KEIFF

Responsable adjoint
s.keiff@gironde.fr

GIRONDE RESSOURCES

05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Accompagner la mise en œuvre des programmes de développement de circuits courts

■ Descriptif

- Identifier les potentialités locales ainsi que les projets de territoires
- Définir un plan d'actions partagé pour le développement des circuits de proximité en lien avec tous les partenaires
- Identifier et promouvoir les dispositifs d'aides existants (interne Département ou autres) pouvant venir en soutien aux différents projets
- Animer les relations entre les collectivités et les producteurs locaux pour créer une dynamique et favoriser un engagement collectif dans la démarche
- Mettre en perspective les circuits de proximité avec les enjeux alimentaires durables pour mieux accompagner les territoires

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec le conseiller en développement
2. Identification des besoins et des partenaires
3. Mise en relation et coordination des interventions
4. Suivi du projet

■ Livrables

- Organisation de rencontres entre l'offre et la demande (producteurs et gestionnaires de restauration collective publique)
- Compte-rendu de rencontres et visites avec préconisations
- Aide technique et administrative au montage du dossier et à l'appel à projet
- Rapports d'information et notes

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), porteurs privés (individuels ou sociétés)

■ Public ciblé par la prestation

Tout public

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Mission Agenda 21
dgsd-agenda21@gironde.fr

Direction des coopérations et du développement des territoires
Service animation économique
dgat-dctce-sae@gironde.fr

Laura ANDRIEU

Conseillère en développement
05.56.99.69.14
laura.andrieu@gironde.fr

Dominique BEAUTE

Adjoint chef de Service en charge des questions agricoles
05.56.99.68.36
d.beaute@gironde.fr

Anne HERMANN

Conseillère en développement
05.56.99.34.45
a.hermann@gironde.fr

8

Tourisme

- Développer un projet touristique p.88
- Développer l'activité touristique p.89
- Développer la qualification de l'offre touristique p.90
- Valoriser les aménagements touristiques p.91
- Développer une offre d'hébergements de qualité p.92
- Promouvoir les produits touristiques p.93
- Améliorer l'accueil et l'organisation d'un office de tourisme p.94
- Accueillir un tournage de film p.95

Développer un projet touristique

■ Descriptif

- Concevoir, définir et mettre en place un projet touristique
- Identifier les acteurs et les potentialités touristiques locales
- Identifier les dispositifs techniques et financiers existants pouvant soutenir le projet

■ Modalités d'accompagnement

- Contact avec le conseiller en développement tourisme du Département et mise en place du partenariat avec Gironde Tourisme
- Aide au diagnostic local (enjeux, objectifs, ...)
- Analyse des besoins et moyens à mobiliser
- Aide à la mise en réseau et à la concertation des différents partenaires, expertise technique,...

■ Livrables

- Aide au montage et à la rédaction du projet
- Aide à la recherche de financement et au montage de dossiers financiers
- Aide à l'animation du projet

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Grand public (touristes girondins et hors Gironde) et professionnels du tourisme

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des coopérations et du
développement des territoires
Service de l'animation économique

Florence BARADAT

Cheffe de service
05. 56.99.33.33
florence.baradat@gironde.fr

Développer l'activité touristique

■ Descriptif

- Élaborer une stratégie de développement touristique à échéance de 5 ou 10 ans et sa déclinaison en plan d'actions opérationnelles, hiérarchisées et évaluées
- Selon la formule choisie et le nombre de journées, l'accompagnement peut inclure une mission d'assistance à la mise en place du plan d'actions retenu

■ Modalités d'accompagnement

- Réalisation d'un diagnostic prospectif de territoire (forces et faiblesses, atouts et contraintes)
- Détermination d'un (ou plusieurs) scénario(ii) de positionnement (offres et clientèles)
- Proposition d'une stratégie de développement touristique déclinée en axes stratégiques et plan d'actions (enjeux, contenus, actions et acteurs concernés, gouvernance, estimation des coûts)
- Complémentaire, Gironde Tourisme peut assurer une assistance à la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions

■ Livrables

Rapport pour animer et valider chacune des étapes

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Collectivités
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Syndicats mixtes adhérents à Gironde Tourisme

■ Conditions de réalisation de la prestation

1. Adhésion à Gironde Tourisme
2. Signature d'une convention de partenariat
3. Mise en place d'un comité de pilotage et désignation d'un référent technique
4. Réalisation des journées d'accompagnement

Le coût forfaitaire de la mission d'accompagnement est calculé sur un nombre de journées facturées selon le taux moyen journalier, incluant les frais de déplacement, en vigueur à Gironde Tourisme

■ Contacts

GIRONDE TOURISME

05.56.00.66.00

contact@gironde-tourisme.com

Claudine CAMEDESCASSE

Directrice déléguée en charge de la stratégie et de l'observation

05 56 48 68 19

c.camedescasse@gironde-tourisme.com

Développer la qualification de l'offre touristique

■ Descriptif

Accompagner les territoires dans des actions de sensibilisation des prestataires touristiques en vue d'une qualification de leur offre. Classement pour les meublés de tourisme, qualification des chambres d'hôtes avec la marque nationale Chambre d'hôtes Référence, labellisation par le réseau national Clévacances, labellisation thématique (Accueil Vélo, Vignobles et Découvertes), accompagnement aux éco certifications Ecolabel Européen et marque NF Environnement pour les sites de visite

■ Modalités d'accompagnement

Présentation des démarches et des critères d'évaluation, visite et conseils, instruction de la demande et production du classement ou du niveau de labellisation

■ Livrables

Supports d'animation de réunions d'information, et certificat de classement ou de labellisation

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Collectivités
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Syndicats mixtes adhérents à Gironde Tourisme

■ Conditions de réalisation de la prestation

1. Adhésion à Gironde Tourisme
2. Réalisation des journées de sensibilisation ou de qualification de l'offre
3. Démarche volontaire de l'hébergeur : bon de commande, contacts avec l'office de tourisme du territoire
4. Règlement de la prestation
5. Visite et instruction de la demande
6. Saisie de l'offre sur la base de données régionale

■ Contacts

GIRONDE TOURISME
05.56.00.66.00
contact@gironde-tourisme.com

Claudine CAMEDESCASSE

Directrice déléguée en charge de la stratégie et de l'observation
05 56 48 68 19
c.camedescasse@gironde-tourisme.com

Valoriser les aménagements touristiques

■ Descriptif

Être accompagné et assisté techniquement :

- dans la mise en place de projets touristiques
- par des propositions d'aménagement ou de modernisation d'équipements : signalétique
- aire d'accueil, aire de pique-nique, port, sites, espace d'accueil, hébergements, etc.

■ Modalités d'accompagnement

Accompagnement préalable :

- Études de faisabilité pour les équipements existants
- Mise aux normes des équipements existants
- Étude de valorisation des équipements existants

Sensibilisation et concertation :

- Participation avec les acteurs à la mise en forme d'un projet de développement
- Propositions de mise en œuvre d'une signalétique
- Accompagnement des porteurs de projets d'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes)

■ Livrables

Étude de faisabilité, forums

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), particuliers, offices de tourisme, associations, tous les porteurs de projet touristique

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Adhésion au CAUE pour les communes et EPCI
- Prestation gratuite
- Faire une demande écrite (courrier ou mail) au (CAUE)
- Rencontre avec l'architecte conseiller en permanence sur le territoire

■ Contacts

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)

Élodie VOUILLON

Directrice

05.56.97.81.89

contact@cauegironde.com

Développer une offre d'hébergements de qualité

■ Descriptif

Qualifier une offre d'hébergements afin de promouvoir des hébergements conformes à l'image souhaitée du territoire et recouvrer la taxe de séjour dans de bonnes conditions en s'appuyant sur une offre qualifiée suffisante

■ Modalités d'accompagnement

- Réalisation d'un état des lieux de territoire (meublés classés, labellisés, résidences secondaires), réunions d'informations, conception de supports de communication thématiques, accompagnement dans la veille juridique et réglementaire de l'activité
- Complémentaire, Gironde Tourisme peut assurer une assistance à la mise en œuvre d'un plan d'actions sur la taxe de séjour

■ Livrables

Rapport pour animer des réunions d'hébergeurs

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Collectivités territoriales
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Syndicats mixtes adhérents à Gironde Tourisme

■ Conditions de réalisation de la prestation

1. Adhésion à Gironde Tourisme
2. Signature d'une convention de partenariat
3. Mise en place d'un comité de pilotage et désignation d'un référent technique
4. Réalisation des journées d'accompagnement

Le coût forfaitaire de la mission d'accompagnement est calculé sur un nombre de journées facturées selon le taux moyen journalier, incluant les frais de déplacement, en vigueur à Gironde Tourisme

■ Contacts

GIRONDE TOURISME
05.56.00.66.00
contact@gironde-tourisme.com

Élisabeth VUILLET

Directrice adjointe en charge du pôle
qualité et labellisation de l'offre
05 56 48 67 87
e.vuillet@gironde-tourisme.com

Promouvoir les produits touristiques

■ Descriptif

Mettre en avant les produits touristiques auprès des professionnels du tourisme, du grand public et de la presse lors de salons, d'événements divers (congrès, animations culturelles...)

■ Modalités d'accompagnement

Gironde Tourisme peut accompagner et promouvoir les produits touristiques de ses partenaires, en assurant :

- une représentation des territoires sur des stands (à l'étranger en particulier)
- un accompagnement à la rédaction de textes en particulier sur le thème du patrimoine
- une fourniture de photos
- l'organisation de voyages de presse

■ Livrables

- Participation aux salons (en lien avec le tourisme)
- Fourniture de documentation
- Accueils Presse

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Collectivités
- Offices de tourisme
- Professionnels du tourisme publics et privés...

■ Conditions de réalisation de la prestation

Les prestations sont assurées par l'intermédiaire de conventions bilatérales ou tripartites, pouvant être assujetties à une adhésion et/ou participation financière

■ Contacts

GIRONDE TOURISME
05.56.00.66.00
contact@gironde-tourisme.com

Maité FAUCHOUX

Adjointe du directeur en charge du pôle
e-tourisme / promotion
05.56.48.40.82
m.fauchoux@gironde-tourisme.com

Améliorer l'accueil et l'organisation d'un office de tourisme

■ Descriptif

- Mettre en oeuvre une démarche de progrès pour améliorer le service au client et son organisation interne. En fonction des objectifs, obtention d'un classement (catégorie 1 à 3), du label départemental "Générosité de l'accueil" ou de la marque nationale QUALITE TOURISME™
- Réaliser les évaluations et audits de progrès nécessaires pour mieux formaliser les missions d'accueil et d'information, d'accompagnement des acteurs du territoire, de promotion, voire de commercialisation de produits ou d'organisation d'événements
- Une part importante de l'accompagnement porte sur le management de la structure : stratégie, plan d'action, gestion des ressources humaines, indicateurs de performance

■ Modalités d'accompagnement

- Réalisation d'une première évaluation sur site à partir du référentiel national qualité des Offices de Tourisme de France
- En fonction de la formule choisie et du nombre de journées, conseils techniques selon les écarts relevés
- Journées de formation complémentaires possibles

■ Livrables

Fiche écart (définition des points forts, remarques, non-conformités et actions correctrices) à la première évaluation et à chaque audit de contrôle

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Office de Tourisme adhérent à Gironde Tourisme (cotisation variable en fonction du classement de l'Office de Tourisme et du nombre d'équivalents temps plein de la structure)

■ Conditions de réalisation de la prestation

1. Adhésion à Gironde Tourisme
2. Signature de l'engagement à la démarche qualité (150€ à 450€ en fonction de la formule retenue)
3. Réalisation des journées d'accompagnement (1 à 3 par an)
4. En fonction des objectifs, 1 à 3 années d'accompagnement seront nécessaires
5. Formules de suivi possibles après obtention de la marque nationale QUALITE TOURISME™

■ Contacts

GIRONDE TOURISME
05.56.00.66.00
contact@gironde-tourisme.com

Cédric NAFFRICHOUX

Adjoint du directeur en charge du pôle itinérance, accompagnement des acteurs publics et des offices de tourisme
05.56.44.01.94
c.naffrichoux@gironde-tourisme.com

Nathalie CARREAU

Responsable du réseau des offices de tourisme et pilote de la démarche qualité interne
05.56.48.91.23
n.carreau@gironde-tourisme.com

Accueillir un tournage de film

■ Descriptif

- Mettre en place une politique de tournage de film
- Faciliter les tournages ou les activités de post production
- Offrir une interface entre collectivités locales et professionnels de l'industrie cinématographique et audiovisuelle

■ Modalités d'accompagnement

1. Informations sur les besoins d'une équipe de tournage et son organisation
2. Conseils sur l'organisation de la commune pour accueillir les tournages
3. Promotion de la commune auprès des professionnels du tournage (référencement dans la base de données de lieux de tournage <http://locations.filmfrance.net/fr...>)
4. Information sur comment utiliser les tournages pour promouvoir la commune (pour aller plus loin, consulter « Tourisme et tournages des films-Comment dynamiser son territoire par l'audiovisuel » publié par Atout France et FilmFrance : <http://atout-france.fr/publications/tourisme-et-cinema>)

■ Livrables

- Modèles de dossier de demandes d'autorisation de tournage
- Bilans annuels du nombre de jours de tournages
- Brochures et documents de présentation du service

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Toutes les collectivités locales (communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), syndicats mixtes, ...)
- Professionnels de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (sociétés de production, techniciens, comédiens, prestataires techniques...), quelle que soit la nature du projet, sa nationalité ou la société productrice

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Transmission des informations sur les demandes des professionnels de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (long et court métrage, fiction télévisée, documentaire, animation, publicité, film institutionnel, etc.) pour un tournage en Gironde
- Prestation gratuite

■ Contacts

GIRONDE TOURISME
05.56.00.66.00
contact@gironde-tourisme.com

Bureau d'accueil des tournages de la Gironde
Marie RATEAU
Responsable
05.56.48.67.85
m.rateau@gironde-tourisme.com

Gironde Ressources

L'agence au service
des territoires



Pour répondre aux besoins en ingénierie des acteurs publics locaux, le Département, les communes et les EPCI ont créé ensemble Gironde Ressources, l'agence technique départementale.

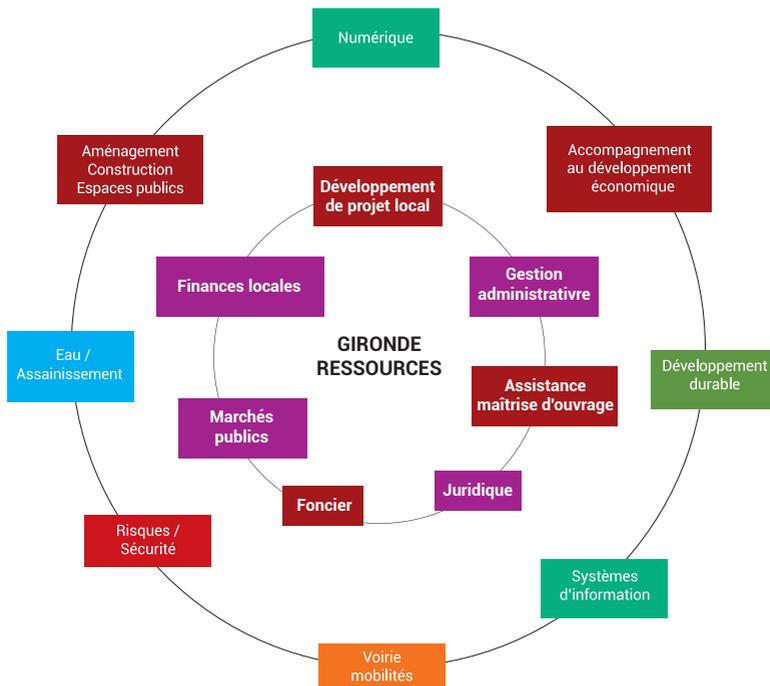
Une équipe de conseillers en développement et d'experts financiers, juridiques, administratifs, techniques répond à vos différents questionnements sur votre gestion au quotidien et vous accompagne dans la réalisation de vos projets. Véritable aide à la décision, l'agence allie réactivité, compétences, savoir-faire, proximité et polyvalence.

Comment ça fonctionne ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par Gironde Ressources quel que soit votre territoire et votre nombre d'habitants. **Pour cela, l'adhésion est obligatoire.**

L'adhésion se fait sur simple délibération de votre structure (modèle téléchargeable en ligne) et sur paiement d'une cotisation annuelle de 50€.

Les différents domaines d'intervention de Gironde Ressources



Lorsque vous faites une demande, quelle en est la prise en charge ?

1

En tant qu'adhérent, le maire ou le président de l'EPCI fait une demande

Accusé de réception/réponse directe rapide

OU

Prise de contact par le Conseiller en développement pour une 1^{ère} analyse de terrain

2

Enregistrement et analyse de la demande par l'équipe de Gironde Ressources

Définition de la demande

1^{ères} orientations par domaine d'intervention

3

Traitement de la demande

Par le Conseiller en développement et/ou un expert de Gironde Ressources

En collaboration avec les directions métiers du Département et les autres acteurs de l'ingénierie

4

Production de la réponse à l'adhérent

L'agence apporte la réponse la plus complète possible à votre questionnement en s'appuyant sur ses compétences propres ainsi que sur les compétences métiers du Département. Elle fait aussi le lien avec les autres acteurs externes de l'ingénierie.

La gouvernance de Gironde Ressources

Le Conseil d'Administration est composé d'un Président et de 16 élus repartis en 2 collèges :

- Un collège de 10 Conseillers départementaux
- Un collège de 6 représentants des collectivités : 3 issus de communes
- et 3 d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Christine Bost
Vice-présidente
de Gironde
Ressources

Jean Galand
Suppléant

Alain Renard
Vice-président
de Gironde
Ressources

Guy Moréno
Suppléant

Bernard Castagnet
Conseiller départemental

Arnaud Arfeuille
Suppléant

Jean-Marie Darmian
Conseiller départemental

Arnaud Dellu
Suppléant

Martine Jardiné
Conseillère
départementale

Sophie Piquemal
Suppléante

Isabelle Dexpert
Conseillère
départementale

Michèle Lacoste
Suppléante

Jacques Breillat
Conseiller Départemental

Géraldine Amouroux
Suppléante

Collège des conseillers
départementaux

Liliane Poivert
Conseillère Départementale

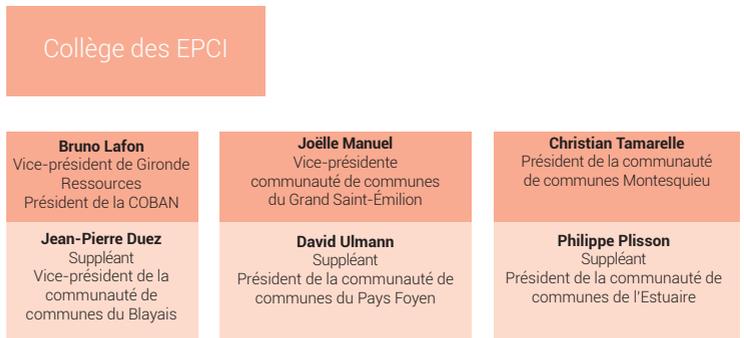
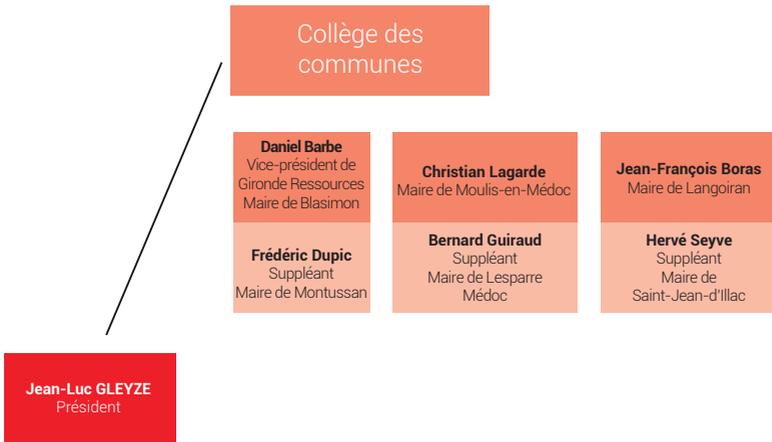
Valérie Drouhaut
Suppléante

Anne-Laure Fabre-Nadler
Conseillère
Départementale

Laure Curvau
Suppléante

Marie Larrue
Conseillère Départementale

Jacques Chauvet
Suppléant



Gironde Ressources

Laurent GAUMET

Directeur
l.gaumet@gironde.fr

Sandrine LHERM

Assistante de direction
s.lherm@gironde.fr

Pascal CASTAGNÉ

Chargé de gestion administrative et financière
p.castagne@gironde.fr

Une couverture de tout
le territoire girondin.

Une équipe à votre
service pour répondre à
vos attentes.

Pôle ressources

Laurent CERQUEIRA

Conseiller en finances locales
l.cerqueira@gironde.fr

Nicolas BARRETEAU

Conseiller en finances locales et action économique
n.barreteau@gironde.fr

Géraldine COUÉCOU

Cheffe de projet
g.couecou@gironde.fr

Rachel ALLIOUI

Juriste
r.alliouï@gironde.fr

Laurent GRENIER

Conseiller en ingénierie foncière
l.grenier@gironde.fr

100

05 56 99 57 70

gironderessources@gironde.fr

gironde.fr/gironde-ressources

Pôle développement des territoires



9

Numérique Systèmes d'information

- **Sécuriser les données numériques p.103**
- **Déployer les services de l'e-administration p.104**
- **Accéder au plan cadastral numérisé et au système d'information géographique p.105**
- **Disposer de données statistiques et d'outils informatiques adaptés p.106**
- **Investir dans les équipements numériques pour les écoles du 1^{er} degré p.107**
- **Accéder à un système d'information et des supports numériques en lien avec l'eau potable et l'assainissement p.108**
- **Disposer de données statistiques sur le tourisme et les valoriser p.109**

Sécuriser les données numériques

■ Descriptif

- Installer un serveur de fichiers et sauvegarder des données tous les soirs dans le data-center public girondin : une copie de sauvegarde des données des logiciels métiers et des documents de travail est réalisée chaque nuit à l'extérieur de la commune pour protéger d'une perte, d'un vol, d'un virus ou d'une destruction
- En cas de perte de données, Gironde Numérique réinstalle le serveur de fichiers et les données de la collectivité
- De plus ce serveur permet d'accéder à des données de l'extérieur (depuis internet, un mobile, etc.) : la collectivité dispose d'un cloud privé

■ Modalités d'accompagnement

Contactez Gironde Numérique pour description de la procédure

■ Livrables

- Serveur de fichier NAS installé dans la collectivité
- Rapport de sauvegarde envoyé toutes les semaines pour s'assurer du bon fonctionnement du service
- Accès aux données depuis l'extérieur fourni sur demande

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents aux services mutualisés de Gironde Numérique et autres établissements publics non adhérents (sur devis)

■ Public ciblé par la prestation

Tout établissement public

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation prévue au catalogue de service de Gironde Numérique

■ Contacts

GIRONDE NUMÉRIQUE
05.35.54.08.84
accueil@girondenumerique.fr

Magali PALAZON

05. 35.54.29.34
services@girondenumerique.fr

Déployer les services de l'e-administration

■ Descriptif

- Faire basculer la collectivité dans la révolution digitale
- Dématérialiser les flux vers les services de l'État, signer électroniquement, gérer les processus dématérialisés, partager de l'information
- Gironde Numérique héberge des services d'e-administration (outils collaboratifs, gestion des délibérations, parapheur électronique, etc...), des solutions logicielles sous réserve de validation technique et des noms de domaine et sites Internet

Les principaux services sont :

- Marchés publics
- Contrôle de légalité
- Convocation électronique
- Identité électronique
- Hélios - PESV2
- Parapheur électronique
- Boîtes mails
- Outils collaboratifs
- Gestion électronique des congés
- Plateforme de paiement en ligne
- Porte-document collaboratif
- Tchat et vidéoconférence

104

■ Modalités d'accompagnement

1. Contacter Gironde Numérique pour description des services
2. Déploiement / formation par Gironde Numérique
3. Assistance à l'utilisation

■ Livrables

Les services détaillés ci-dessus

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents aux services mutualisés de Gironde Numérique et autres établissements publics non adhérents (sur devis)

■ Public ciblé par la prestation

Élus, directeur général des services, agents

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation prévue au catalogue de service de Gironde Numérique

■ Contacts

GIRONDE NUMÉRIQUE
05.35.54.08.84
accueil@girondenumerique.fr

■ Christophe LE BIVIC

05.35.54.11.88
services@girondenumerique.fr

Accéder au plan cadastral numérisé et au système d'information géographique

■ Descriptif

Exploiter le cadastre et ses données associées (plan cadastral et fichiers fonciers standards) pour répondre aux impératifs d'aménagement du territoire (constitution ou révision de documents d'urbanisme, gestion du patrimoine de la collectivité, observatoire du foncier...)

■ Modalités d'accompagnement

1. Analyse détaillée des besoins de la collectivité autour des données cadastrales
2. Accompagner la collectivité dans le processus de conventionnement avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP)
3. Extraction des données du plan et/ou de la matrice sur le territoire de la collectivité et/ou fourniture d'un accès à un SIG en ligne
4. Accompagnement / Formation dans l'utilisation du webSIG

■ Livrables

- Délivrance des données brutes au format EDIGEO, DXF et SHP pour le plan et MAJICIII pour la matrice
- Accès à un système d'information géographique en ligne qui offre la possibilité aux bénéficiaires d'exploiter directement l'information cadastrale à travers une interface dédiée

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Adhérents de Gironde Ressources
- Pour la délivrance du plan cadastral : les territoires dont la numérisation du cadastre a été prise en charge par le département de la Gironde

■ Public ciblé par la prestation

Collectivités, principalement les intercommunalités

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine du chef de l'exécutif
- Réalisation des démarches auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) afin de déclarer le traitement

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05 56 99 57 70
gironderessources@gironde.fr

Laurent GRENIER
Conseiller en ingénierie foncière
l.grenier@gironde.fr

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des systèmes d'information et du numérique

Eddy TARDY
Chef de projet systèmes d'informations
05.56.99.33.33 Poste 59 50
e.tardy@gironde.fr

Disposer de données statistiques et d'outils informatiques adaptés

■ Descriptif

Exploiter les données mises à disposition par l'INSEE (ou d'autres organismes) pour analyser le territoire sur des aspects socio-démographiques ou socio-économiques

■ Modalités d'accompagnement

Analyse détaillée des besoins de la collectivité autour des données contextuelles

■ Livrables

- Délivrance d'un rapport sur les données contextuelles de la collectivité (PPTX) et/ou des données brutes au format CSV, XLSX
- Accès à un système d'information décisionnel en ligne qui offre la possibilité aux bénéficiaires d'exploiter directement l'information à travers une interface dédiée

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Communes de la Gironde

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources
- Lettre de saisine du chef de l'exécutif

■ Contacts

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Laurent GRENIER

Conseiller en ingénierie foncière
l.grenier@gironde.fr

Investir dans les équipements numériques pour les écoles du 1^{er} degré

■ Descriptif

Réaliser un diagnostic technique et fonctionnel :

- Visite de l'école et diagnostic technique sur l'état du réseau informatique et de l'aménagement possible en fonction de la demande (accès Internet, câblage réseau, câblage électrique, aménagement de salle...)
- Rencontre avec la collectivité et la direction de l'école pour recueillir les besoins des enseignants dans le cadre d'un projet pédagogique
- Discussion sur les usages et les besoins en terme de ressources pédagogiques
- Conseil, en fonction de la demande des enseignants, en sécurité et référentiels de l'Éducation Nationale sur les accès internet , WIFI
- Présentation du projet École numérique et accompagnement proposé avec le
- Groupement de commandes

■ Modalités d'accompagnement

1. Contacter Gironde Numérique pour bénéficier d'un diagnostic
2. Délibération et convention pour participation au groupement de commande

■ Livrables

- Diagnostic, élaboration d'un compte-rendu avec des préconisations ou des améliorations à apporter par rapport à la demande des enseignants et la réalisation du projet
- Participation au groupement de commande

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Maires, élus, directeur général des services et équipes enseignantes

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestations prévues au catalogue de service de Gironde Numérique

■ Contacts

GIRONDE NUMÉRIQUE
05.35.54.08.84
accueil@girondenumerique.fr

Fernand DEHASPE
f.dehaspe@girondenumerique.fr

Accéder à un système d'information et des supports numériques en lien avec l'eau potable et l'assainissement

■ Descriptif

- Aider à mettre en oeuvre les outils nécessaires à la conduite d'une gestion patrimoniale des équipements
- Répondre à l'obligation de disposer d'un plan et d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau
- Aider à disposer d'une vision prospective de la situation

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec le conseiller en développement de Gironde Ressources et/ou avec le technicien cartographie et gestion des données
2. Analyse de l'existant, audit des besoins et propositions d'orientations techniques
- 3 Assistance dans l'écriture du cahier des charges
4. Actions de sensibilisation et de formation

■ Livrables

- Fiches d'évaluation avec propositions et orientations techniques
- Recommandations et aide à la rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Journées de formation / sensibilisation
- Rédaction de cahier de recommandation et de guide d'utilisation (prise en main SIG)
- Production de synthèses thématiques à l'échelle locale sous forme d'analyses cartographiques et chiffrées au regard de la situation girondine

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Adhérents de Gironde Ressources

■ Public ciblé par la prestation

Les maîtres d'ouvrage en eau potable, en assainissement collectif et en assainissement non collectif (techniciens)

■ Conditions de réalisation de la prestation

Selon tarification en vigueur au Département (coût à la journée)

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la valorisation des ressources
et des territoires (DVRT)
Service ressource eau qualité milieux

GIRONDE RESSOURCES
05.56.99.57.70
gironderessources@gironde.fr

Nathalie BRICHE

Cheffe de service
05.56.99.67.69
n.briche@gironde.fr

Disposer de données statistiques sur le tourisme et les valoriser

■ Descriptif

- Disposer de données permettant d'évaluer la fréquentation touristique et son poids économique
- Valoriser les offres touristiques pour qu'elles soient diffusées le plus largement possible

■ Modalités d'accompagnement

- Grâce à son observatoire, Gironde Tourisme peut fournir des données quantitatives de la fréquentation des hébergements et des sites, les dépenses et les emplois touristiques ainsi que des données qualitatives sur les clientèles et leurs pratiques touristiques en Gironde
- Gestionnaire du Système d'Information Régional Touristique de l'AQUitaine (SIRTAQUI) en Gironde, Gironde Tourisme peut, en partenariat avec les Offices de Tourisme et groupements professionnels, référencer toutes les offres touristiques (hébergements, sites, activités, prestations, manifestations) dans la base de données régionale pour qu'elles soient diffusées sur supports papier et numériques

■ Livrables

- Pour les données de l'observatoire : données de cadrage ou spécifiquement établies en fonction des demandes au format numérique.
- Pour SIRTAQUI : offres diffusées sur les supports de Gironde Tourisme et de ses partenaires publics et privés ainsi qu'en Open Data.

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), professionnels du tourisme, porteurs de projets publics et privés.

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prestation gratuite
- La diffusion des offres sur les supports de certains partenaires du SIRTAQUI peut être assujettie à une adhésion et/ou participation financière

■ Contacts

GIRONDE TOURISME
05.56.00.66.00
contact@ironde-tourisme.com

Claudine CAMEDESCASSE

Directrice déléguée en charge de la stratégie et de l'observation
05.56.48.68.19
c.camedescasse@ironde-tourisme.com

10

Culture, sports vie associative

110

- Développer un projet de bibliothèque ou d'espace public numérique p.111
- Monter un projet d'éducation culturelle p.112
- Intégrer le réseau des écoles de musique p.113
- Développer un projet artistique et culturel p.114
- Mettre en place des projets d'animations sportives et associatives p.116
- Créer ou réhabiliter un équipement sportif ou associatif p.117
- Évaluer la faisabilité d'aménager un Espace Site et Itinéraire (ESI) lié aux pratiques des sports de nature p.118
- Initier un diagnostic territorial et engager une réflexion sur la politique d'animation p.119
- Développer et optimiser la gestion des archives pour en faciliter l'accès et la valorisation p.121



Développer un projet de bibliothèque ou d'espace public numérique

■ Descriptif

Construire une médiathèque, définir un projet de lecture publique, proposer de nouveaux services, mettre en réseau des bibliothèques, les informatiser, les animer, mettre en place une offre de services numériques

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec le référent biblio.gironde de votre territoire
2. Diagnostic de la situation

■ Livrables

Kit d'intervention de biblio.gironde : conseil, accompagnement de projet, méthodologie, formation, prêt de documents et autres outils d'animation

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes et communautés de communes du réseau partenaire de biblio.gironde (liés par conventionnement) : projets de bibliothèques/médiathèques
- Communes et communautés de communes hors communes de plus de 10 000 habitants de Bordeaux-Métropole : projets d'espaces publics numériques

■ Public ciblé par la prestation

Service de lecture publique à destination de l'ensemble des Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

Accompagnement gratuit proposé par biblio.gironde

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

biblio.gironde

ensemble des contacts sur biblio.gironde.fr

05.56.16.13.80

bdp33@gironde.fr

Monter un projet d'éducation culturelle

■ Descriptif

Bénéficiaire d'un accompagnement financier et technique sur des actions d'éducation artistique et culturelle

■ Modalités d'accompagnement

Modalités variables suivant les démarches

- Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle : co-pilotage des parcours, accompagnement financier des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes qui portent les contrats
- Nouveaux ateliers de pratiques en arts visuels : mise en lien de structures (collèges, structures jeunesse, établissements sociaux et médico-sociaux...) avec des ressources territoriales (artistes, associations, médiathèques, sites patrimoniaux ou naturels...) et des partenaires institutionnels (DRAC, DSDEN...), accompagnement financier, pilotage des parcours
- Pour les itinéraires culturels hors collège : accompagnement financier dans le cadre d'un appel à projets, conseils, mises en lien

■ Livrables

Restitution des projets (films, représentations scéniques, expos, documents...) dans les établissements scolaires, sur les territoires, à la fête des collégiens...

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Collèges, associations, communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Les enfants en temps scolaire (collèges, écoles) et hors temps scolaire (services jeunesse d'EPCI et de communes, associations intervenant pour l'enfance et la jeunesse)

■ Conditions de réalisation de la prestation

Soutien dans le cadre de parcours territoriaux inscrits dans des partenariats institutionnels (Département de la Gironde, DRAC, Education Nationale) ou dans le cadre d'un appel à projets annuel

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la culture et de la citoyenneté
Service du soutien participations culturelles

Dominique BIONDINI

Chargé de mission éducation artistique et culturelle
05 56 99 67 12
d.biondini@gironde.fr

Monique DUPUY

Coordnatrice de gestion éducation artistique et culturelle
05 56 99 33 33
m.dupuy@gironde.fr

Intégrer le réseau des écoles de musique

■ Descriptif

Être accompagné dans la structuration de réseaux en vue de réflexions partagées, échanges d'expériences, actions co-construites sur des thématiques diverses (l'accessibilité au plus grand nombre, les modèles économiques et pédagogiques, la connaissance de l'environnement et des enjeux de l'éducation artistique sur les territoires, la mutualisation ressources et compétences, l'ouverture sur le territoire et les partenariats interdisciplinaires...)

■ Modalités d'accompagnement

- Soutien financier aux structures ressources
- Animation du groupe de travail avec les têtes de réseau de l'enseignement musical (GTEM)
- Rencontres territoriales thématiques
- Accompagnement du projet dans la réflexion sur l'évolution de l'enseignement musical

■ Livrables

- Journée départementale annuelle des écoles de musique (JDEM)
- Colloques
- Formations

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Structures d'enseignement artistique notamment musical, associatives, communales, intercommunales

■ Public ciblé par la prestation

Pratiquants amateurs notamment jeunes

■ Conditions de réalisation de la prestation

Actions co-construites avec les partenaires de l'enseignement musical, les techniciens culture, jeunesse des intercommunalités

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction de la culture et de la citoyenneté
Service du soutien participations culturelles

Sophie DAGEVILLE

Chef de projet
05 56 99 67 10
s.dageville@girond.fr

Développer un projet artistique et culturel

■ Descriptif

Bénéficier d'une aide à la définition et à la conception d'un projet artistique et culturel territorial :

- Ingénierie culturelle : appui méthodologique et accompagnement au projet
- Conseil pour la rénovation et/ou la définition d'un équipement adapté à un projet culturel
- Conseil dans le choix et l'utilisation de matériel scénique
- Soutien dans l'élaboration d'une saison culturelle : mise en lien des projets artistiques et des lieux susceptibles de les accueillir, connaissance de l'offre artistique et culturelle, inscription dans un réseau d'opérateurs culturels et/ou de communautés artistiques et culturelles
- Soutien au développement d'actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle en articulation avec les politiques départementales en faveur de la jeunesse, du développement social et de l'environnement et ce, en partenariat étroit avec les services de l'État, la Région et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de projets éducatifs de territoire
- Accompagnement à l'implantation de résidences d'artistes
- Aide à la pérennisation des initiatives artistiques et culturelles structurantes sur un territoire

■ Modalités d'accompagnement

1. Première rencontre avec les équipes de l'IDDAC sur le territoire concerné ou à l'agence
2. Étude du projet : conseil, orientation, mise en réseau,...
3. Accompagnements spécifiques :
 - Diagnostics partagés des enjeux et des besoins spécifiques des territoires,
 - Études (collaborations universitaires, ressources et services de l'agence,...)
 - Ingénierie (appui méthodologique, accompagnement à maîtrise d'ouvrage)
 - Accompagnement technique nécessaire à la conception et à la réalisation des projets culturels de territoire au plus près des spécificités locales
 - Accompagnement sur des thématiques spécifiques (initiations aux techniques du spectacle, mobilisation de fonds européens, économie de la création, etc.) ;
 - Entrepreneurat culturel,...

■ Livrables

Sur mesure en fonction de la nature de l'accompagnement (restitution, rapport,...)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), communes, syndicats mixtes girondins

■ Public ciblé par la prestation

Élus, agents des collectivités, opérateurs culturels et artistiques

■ Conditions de réalisation de la prestation

Une cotisation est obligatoire pour participer aux activités de l'IDDAC (éducation et pratique artistique, diffusion...) et bénéficier de ses services et ressources

COTISATION ORGANISMES ET COLLECTIVITÉS (adhésion comprise) :

- 110 € : comités d'entreprises, COS, CLOS, amicales du personnel, établissements scolaires (* hors prêt de matériel)
- 160 € : communes - 1000 habitants / associations et compagnies artistiques déclarant un budget annuel inférieur à 50 000 €
- 200€ : associations et compagnies artistiques déclarant un budget annuel supérieur à 50 000 € 310 € : communes - 10 000 habitants / scènes partenaires
- 460 € : communes + 10 000 habitants / communautés de communes 610 € : communautés d'agglomérations et Métropole
- 750 € : collectivités et organismes HORS GIRONDE (hors prêt de matériel)

■ Contacts

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE
CULTUREL (IDDAC)

05.56.17.36.36

accueil@iddac.net

www.iddac.net

Pôle création et économie de la création

Philippe SANCHEZ

Directeur

Myriam BRUN-CAVANIÉ

Directrice adjointe

05 56 17 36 06

direction@iddac.net

Pôle médiation artistique et culturelle

Christine TREILLE

Responsable

05 56 17 36 13

christine.treille@iddac.net

Pôle ingénierie et ressources territoriales

Alexandra SAINT-YRIEIX

Responsable

05 56 17 36 29

alexandra.saintyrieix@iddac.net

Mettre en place des projets d'animations sportives et associatives

■ Descriptif

Organiser des projets d'animations favorisant l'accès à la pratique sportive pour tous et des projets de manifestations associatives sur le territoire

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec le conseiller en développement sport et vie associative (CDSVA) du secteur
2. Accompagnement pour l'étude de faisabilité : identification des besoins et des leviers, définition des objectifs et des publics (jeunes, familles, seniors...), choix des actions à développer (sport/santé, éducation sportive, sport et handicap, manifestations associatives...)
3. Mise en place d'un partenariat avec le Département, les acteurs institutionnels et associatifs, et aide au montage des projets

■ Livrables

- Expertise technique et pédagogique
- Dispositifs d'animations départementaux :
 - Familles, adultes, seniors : CAP33, Temps libre multisports
 - Jeunes : Objectif Nage, Ecoles Multisports, Sport Vacances, ...
- Projets territoriaux d'animations (manifestations sportives et associatives)
- Mise à disposition de matériel
- Aides financières possibles selon les critères d'intervention

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), associations partenaires

■ Public ciblé par la prestation

Les Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Contacter le CDSVA du secteur au sein du PJT
- Accompagnement gratuit
- Aides financières possibles selon les critères d'intervention

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Contactez le conseiller en développement sport et vie associative de votre Pôle jeunesse territorial de secteur. Carte des Pôles jeunesse territoriaux en annexes (page 153)

Créer ou réhabiliter un équipement sportif ou associatif

■ Descriptif

Bénéficier d'un accompagnement pour la création, la réhabilitation et l'utilisation d'un équipement sportif ou associatif (maison des associations)

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontre avec le conseiller en développement sport et vie associative (CDSVA) du secteur
2. Accompagnement pour l'étude de faisabilité : opportunité du projet et analyse du besoin (offre du tissu associatif local, analyse de l'utilisation de l'équipement, implantation et adéquation avec les préconisations du Schéma des équipements sportifs)
3. Définition du choix du projet : dimensionnement, aménagement et utilisation de l'équipement
4. Informations techniques et réglementaires (établissement recevant du public ERP, code du sport...)
5. Appui et assistance à la conception d'animation de l'équipement : programmation

■ Livrables

- Expertise technique, pédagogique et réglementaire
- Aide à la recherche de financements complémentaires : Centre national pour le développement du sport (CNDS), Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Aides financières possibles selon les critères d'intervention

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), groupements de Gironde

■ Public ciblé par la prestation

Les Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Contacter en amont le CDSVA du secteur au sein du PJT
- Accompagnement gratuit
- Aides financières possibles selon les critères

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Contactez le conseiller en développement sport et vie associative de votre Pôle jeunesse territorial de secteur. Carte des Pôles jeunesse territoriaux en annexes (page 153)

Évaluer la faisabilité d'aménager un espace site et itinéraire (ESI) lié aux pratiques des sports de nature

■ Descriptif

Bénéficier d'un accompagnement dans l'analyse du projet au regard des pratiques de sport de nature et des enjeux sur un territoire à déterminer en fonction de la dimension du projet

■ Modalités d'accompagnement

- Diagnostic
- Opportunité du projet
- Dimensionnement

■ Livrables

Étude de faisabilité avec recommandations sur la présentation «ou non» du projet à la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) de sports de nature

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Communautés de communes
- Communautés d'agglomération

■ Public ciblé par la prestation

Les Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

1. Contacter en amont le conseiller en développement sport et vie associative (CDSVA) de votre Pôle jeunesse territorial de secteur
2. Accompagnement gratuit
3. Aides financières possibles selon les critères d'intervention

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Contactez le conseiller en développement sport et vie associative de votre Pôle jeunesse territorial de secteur. Carte des Pôles jeunesse territoriaux en annexes (page 153)

Initier un diagnostic territorial et engager une réflexion sur la politique d'animation

(Sport, vie associative, éducation, citoyenneté, culture et jeunesse)

■ Descriptif

- Être accompagné pour développer un projet de politique d'animation territoriale et notamment dans les domaines de l'éducation, la citoyenneté, le sport, la vie associative, la culture et/ou la jeunesse
- Apports techniques et méthodologiques à destination des acteurs locaux en matière de conduite de projet, de diagnostic territorial et d'évaluation sur les domaines pré-cités
- Aide au développement de coopérations interterritoriales
- Accompagnement dans la conception, la définition et la mise en oeuvre de politiques publiques (sportive, associative, éducative et/ou de jeunesse) sur le territoire et/ou la structuration de(s) service(s) correspondants
- Accompagnement autour de la spatialisation des politiques publiques concernées

■ Modalités d'accompagnement

1. Contact avec le Pôle Jeunesse Territorial (PJT) qui, sous la coordination de son responsable, sollicitera les compétences d'accompagnement et expertise nécessaires internes (notamment les conseillers en développement) ou externes
2. Phase de réflexion : aide au diagnostic territorial, à l'identification des enjeux et la définition des objectifs
3. Phase de formalisation : analyse et définition des besoins et des moyens à mettre en oeuvre
4. Phase opérationnelle : apport d'une expertise technique, aide à la mise en réseau, conseils sur la réglementation, les emplois, la mutualisation et les modalités de mise en oeuvre notamment sur le volet partenarial. Participation du PJT aux instances de concertation et groupes de travail locaux

■ Livrables

- Aide au montage de projet
- Appui à l'animation du projet
- Aide à la recherche de financements
- Activation éventuelle de dispositifs publics répondant aux objectifs définis
- Aide financière éventuelle suivant règlement d'intervention du Département

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Les Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prise de contact avec le PJT compétent territorialement pour identifier la demande, définir un cahier des charges, un calendrier, etc...
- Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Contactez le responsable de votre Pôle jeunesse territorial de secteur.

Carte des Pôles jeunesse territoriaux en annexes (page 153)

Développer et optimiser la gestion des archives pour en faciliter l'accès et la valorisation

■ Descriptif

- Créer ou mutualiser un service d'archives
- Améliorer la gestion de la fonction archives (collecte, classement, conservation, communication au public)
- Valoriser son patrimoine écrit pour renforcer l'attractivité territoriale

■ Modalités d'accompagnement

1. Rencontres permettant de définir le projet
2. Établissement d'un diagnostic
3. Accompagnement des comités de projet
4. Suivi des solutions mises en œuvre

■ Livrables

- Rapport de synthèse
- Fiches conseils

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), syndicats

■ Public ciblé par la prestation

Tout usager nécessitant l'accès aux archives

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite sur sollicitation. La première rencontre dans la collectivité est fonction de la programmation annuelle de la Mission d'action territoriale

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Archives départementales
05 56 99 66 13

Agnès VATICAN

Directrice
archives@gironde.fr

Virginie BARREAU-DELAFORGE

Cheffe de la mission d'action territoriale
virginie.barreau-delaforge@gironde.fr

11

Citoyenneté Enfance Jeunesse Solidarités

122

- **Mettre en place des actions éducatives et citoyennes à destination des jeunes p.123**
- **Accompagner les jeunes en difficulté p.124**
- **Développer la participation citoyenne p.125**
- **Co-construire avec le Département des espaces innovants de réflexion p.126**
- **Créer un outil participatif pour améliorer le vivre-ensemble p.127**
- **Créer un établissement d'accueil du jeune enfant p.128**
- **Développer une politique d'égalité Femmes - Hommes ou Filles - Garçons p.129**
- **Développer un partenariat en matière de solidarité avec le Département p.130**
- **Assurer la protection des enfants avec le Département p.131**
- **Conduire un projet de développement social local p.132**
- **Développer des actions de prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser leur accueil et celui des personnes handicapées p.133**
- **S'engager dans la démarche Gironde 2033 et les pactes territoriaux p.135**



Mettre en place des actions éducatives et citoyennes à destination des jeunes

■ Descriptif

Mettre en œuvre des actions ou dispositifs à destination des jeunes permettant le développement de pratiques éducatives, d'éducation à la citoyenneté et d'accompagnement des initiatives de jeunes

■ Modalités d'accompagnement

- Solliciter le conseiller en développement éducation citoyenneté et/ou de prévention (CDEC) de votre secteur
- Accompagnement pour l'identification des besoins et des leviers, la définition des objectifs et le choix des actions à développer (étude de faisabilité)
- Mise en place d'un partenariat (collaboration) avec le Département, les acteurs institutionnels et associatifs et aide au montage des projets

■ Livrables

- Dispositifs départementaux : accompagnement à la scolarité, Itinéraires jeunes avec Jeunesses et territoires, Manifest'actions
- Identification dans la démarche inter-institutionnelle du Schéma départemental jeunesse

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Groupements de communes
- Communes hors Métropole

■ Public ciblé par la prestation

Jeunes girondins (12-25 ans)

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prendre appui sur le CDEC de votre secteur
- Prestation gratuite
- Aides départementales éventuelles en application des critères d'éligibilité

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Contactez le conseiller de votre Pôle jeunesse territorial de secteur.

Carte en annexes (page 152)

Accompagner les jeunes en difficulté

■ Descriptif

- Mettre en œuvre des actions ou dispositifs pour des jeunes en difficulté
- Avoir un accompagnement spécifique d'insertion sociale ou professionnelle, de prévention... (missions locales avec par exemple les aides financières départementales : Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), Contrat d'accompagnement personnalisé pour les jeunes (CAP'J), permis de conduire...) en partenariat avec les acteurs locaux compétents
- Identifier les acteurs et structures compétentes pour la mise en place de cet accompagnement spécifique

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec le conseiller en développement éducation prévention de votre secteur qui a un rôle d'information, d'orientation et d'accompagnement, en fonction de la demande
- Accompagnement pour l'identification des problématiques, des politiques concernées, des besoins et des leviers, la définition des objectifs, le choix des actions à développer et des acteurs
- Mise en place d'un partenariat (collaboration) avec le Département, les acteurs institutionnels et associatifs
- Participation du conseiller en développement éducation prévention aux instances locales de concertation

■ Livrables

- Identification des politiques publiques
- Identification des acteurs compétents : missions locales...
- Dispositifs départementaux : insertion avec les chantiers éducatifs, accès aux temps libres et de loisirs (Vacances pour tous), service civique (IEJ), permis de conduire (FAJ)... Prévention spécialisée avec le schéma départemental de prévention spécialisée

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes, groupements de communes, leurs associations ou les associations partenaires
- Jeunes présentant des fragilités

■ Public ciblé par la prestation

Jeunes en difficulté de 11 à 25 ans

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Contacter le conseiller en développement prévention de votre secteur
- Prestation gratuite
- Financements possibles selon les critères d'intervention

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Contactez le conseiller de votre Pôle jeunesse territorial de secteur.

Carte en annexes (page 152)

Développer la participation citoyenne

■ Descriptif

Connaître les différentes formes de participation citoyenne, définir le niveau d'ambition, les méthodes adaptées à un projet, des moyens et des cibles

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec un référent participation citoyenne de la mission Agenda 21
- Retour et échanges d'expériences, mise en réseau, montée en compétences
- Co-conception d'un cahier des charges

■ Livrables

- Cartographie des acteurs impliqués et concernés
- Schéma de gouvernance participative du projet
- Cahier des charges (maîtrise d'ouvrage interne ou externe)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Collectivités engagées dans un projet territorial global de développement durable (Agenda 21, territoire à énergies positives - TEPOS, TEPCV ou équivalent)

■ Public ciblé par la prestation

Élus, services, habitants et acteurs du territoire

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Accompagnement gratuit soumis à l'adhésion à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Engagement à participer aux rencontres départementales du réseau

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Mission Agenda 21
05. 56.99.67.64

Julie ROTURIER
Chargée de mission
j.roturier@gironde.fr

Sébastien KEIFF

Responsable adjoint
s.keiff@gironde.fr

Co-construire avec le Département des espaces innovants de réflexion

■ Descriptif

Dessiner avec les habitants et les acteurs du territoire des trajectoires de transformation sociale innovante (ex : zéro chômeurs de longue durée, 100% bio local, zéro voiture...)

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec une chargée de mission Agenda 21
- Identification des meilleures pratiques en Gironde et ailleurs sur des profils de territoires comparables
- Résidence de compétences (innovation publique, design thinking, méthode d'intelligence collective, prototypage...)
- Mise en réseau et partage d'expériences (communauté des Labo'mobiles)
- Co-construction d'un cahier des charges (maîtrise d'ouvrage interne ou externe)

■ Livrables

- Dessin partageable de l'objectif de transformation - cartographie des parties prenantes et modèle de contribution
- Cahier des charges pour une stratégie de coresponsabilité territoriale (maîtrise d'ouvrage interne ou externe)
- Identification de premières actions concrètes et faisables

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Élus, techniciens, acteurs et habitants

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Accompagnement gratuit soumis à l'adhésion à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Candidature appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- Engagement binôme élu/technicien dans le réseau

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Mission Agenda 21
05. 56.99.67.64

Julie CHABAUD
Responsable
j.chabaud@gironde.fr

Julie ROTURIER
Chargée de mission
j.roturier@gironde.fr

Justine BOSREDON
Chargée de mission
j.bosredon@gironde.fr

Créer un outil participatif pour améliorer le vivre-ensemble

■ Descriptif

La méthode SPIRAL, créée par le Conseil de l'Europe, est un outil participatif, dit horizontal-ascendant, d'élaboration de programmes de coresponsabilité pour le bien-être et l'amélioration du vivre ensemble. Elle mène à l'élaboration d'une vision partagée du bien-être pour tous, générations futures incluses

■ Modalités d'accompagnement

- Rencontre avec un facilitateur SPIRAL de la mission Agenda 21
- Accompagnement à l'appropriation du guide «Spiral pas à pas»
- Accompagnement à la constitution de la plateforme multi-acteurs et formation des membres de la plateforme

■ Livrables

Cahier des charges du déploiement de la méthode SPIRAL sur le territoire (maîtrise d'ouvrage interne ou externe)

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Habitants et acteurs du territoire

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Accompagnement gratuit soumis à l'adhésion à Gironde Ressources
- Lettre de saisine signée du chef de l'exécutif
- Engagement à participer aux rencontres départementales du réseau

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Mission Agenda 21
05.56.99.67.64

Julie CHABAUD
Responsable
j.chabaud@gironde.fr

Sébastien KEIFF
Responsable adjoint
s.keiff@gironde.fr

Julie ROTURIER
Chargée de mission
j.roturier@gironde.fr

Justine BOSREDON
Chargée de mission
j.bosredon@gironde.fr

Créer un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

■ Descriptif

Pour établir l'offre d'accueil d'un territoire : analyse des besoins des familles, étude de projet, expertise sur les différents types de modes d'accueil, accompagnement au montage de projet (capacité d'accueil, d'établissement, type de gestion...)

■ Modalités d'accompagnement

- Accompagnement dès l'émergence du projet d'amélioration de l'offre d'accueil du territoire et expertise technique sur les différents types d'accueil
- Réflexion sur le type d'établissement à créer en lien avec la classification OGIAPE des territoires dans un objectif de complémentarité des modes d'accueil existants
- Proposition d'une réunion interinstitutionnelle CAF/ MSA/ PMI avec présentation du projet (réponse aux besoins des familles, capacité d'accueil, modes de gestion...)
- Accompagnement en proximité par le médecin de PMI et une puéricultrice conseillère technique tout le long du projet de sa définition à sa réalisation

■ Livrables

Avis ou autorisation d'ouverture d'un EAJE réalisé à partir du dossier de création conforme à la réglementation du Code de santé publique

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Les enfants accueillis et leurs familles pour améliorer la conciliation vie familiale/ vie professionnelle

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Courrier d'intention de projet adressé au Président du Conseil départemental
- Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Service PMI Enfance
05.56.99.33.33
dgas-dps-modacc@gironde.fr

CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
DE LA GIRONDE (CAUE)
Élodie VOUILLON
Directrice
05.56.97.81.89
contact@cauegironde.com

Développer une politique d'égalité Femmes-Hommes ou Filles-Garçons

■ Descriptif

- Mettre en œuvre une démarche Égalité au sein de la collectivité
- Sensibiliser les personnels de la collectivité
- Sensibiliser les partenaires sur le territoire
- Impulser et mettre en place des actions en faveur de l'Égalité Femmes-Hommes/ Filles-Garçons sur le territoire

■ Modalités d'accompagnement

- Mise en place d'un partenariat (collaboration) avec le Département, les acteurs institutionnels et associatifs
- Aide à la définition et montage du projet

■ Livrables

Rapport annuel et plan d'action départemental Égalité Femmes-Hommes

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) hors Métropole et leurs associations partenaires

■ Public ciblé par la prestation

Girondins, Girondines

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Prendre appui sur la mission Égalité Femmes-Hommes
- Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Mission Égalité Femmes-Hommes

Caroline VITEL

Chargée de mission
05.56.99.69.76
c.vitel@gironde.fr

Développer un partenariat de solidarité avec le Département

■ Descriptif

Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 ont conforté le Département dans ses missions d'action sociale, développement social et autonomie des personnes en tant que chef de file. Il met en œuvre les missions suivantes :

- accueil, information, orientation et accès aux droits pour toute personne
- prévention et protection de l'enfance (protection maternelle et infantile - PMI, adoption, soutien aux familles en difficulté)
- insertion et lutte contre les exclusions (dispositif RSA, accompagnement en insertion...)
- autonomie : handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières)
- personnes âgées et dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides)

■ Modalités d'accompagnement

Au sein des 9 Pôles territoriaux de solidarité (PTS) et des 36 Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI) assistants de service social, puéricultrices, sages-femmes, référents d'accueil familial, travailleurs sociaux en charge de l'aide éducative, médecins, chargés d'insertion, psychologues, secrétaires médico-sociales, agents administratifs... oeuvrent pour informer, écouter, accompagner, soutenir et permettre aux Girondins un accès facilité à leurs droits

■ Livrables

- Informations, orientation et accompagnement à l'accueil des MDSI et PTS.
- Les directeurs de PTS et responsables de MDSI vous renseigneront sur les missions de solidarité effectuées sur le territoire et évoqueront les modalités de partenariat, dans une dynamique de développement social du territoire

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), usagers

■ Public ciblé par la prestation

Les Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Identifiez la MDSI de votre secteur en annexes et sur gironde.fr/trouver-la-mdsi-la-plus-proche-de-chez-vous

Contactez le pôle territorial solidarité de votre secteur : carte page 154

Assurer la protection des enfants avec le Département

■ Descriptif

La protection de l'enfance vise à garantir les besoins fondamentaux de l'enfant... Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection...

Le Département soutient les élus et les familles en difficulté par :

- l'action d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale
- un accompagnement en économie sociale et familiale
- l'intervention d'un service d'action éducative

■ Modalités d'accompagnement

Toute demande doit faire l'objet d'une évaluation médico-sociale. Pour ce faire, les familles doivent s'adresser à la MDSI la plus proche de leur domicile

■ Livrables

- Information des élus et des familles
- Instruction du dossier d'accompagnement

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) saisis par des particuliers sur cette démarche
- Familles ayant besoin de soutien dans l'exercice de leur fonction parentale ou leur vie quotidienne

■ Public ciblé par la prestation

Toute famille qui ressent le besoin d'être soutenue au niveau social ou pour laquelle une situation de vulnérabilité est repérée

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Identifiez la MDSI de votre secteur en annexes et sur gironde.fr/trouver-la-mdsi-la-plus-proche-de-chez-vous

Contactez le pôle territorial solidarité de votre secteur : carte page 154

Conduire un projet de développement social local

■ Descriptif

Dans le cadre de sa politique de développement social, le Département accompagne en ingénierie et en lien avec d'autres partenaires institutionnels (CAF, MSA...) certains projets leviers de cohésion sociale

■ Modalités d'accompagnement

Un accompagnement est notamment possible pour les projets d'épicerie sociale et solidaire et les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) en lien avec les partenaires CAF, MSA et État

■ Livrables

- Schéma départemental d'animation de la vie sociale
- Charte départementale des épiceries sociales et solidaires

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Associations porteuses de projets

■ Public ciblé par la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Associations porteuses de projets

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des interventions et du
développement social

Isabel MORENO

Directrice

05.56.99.33.33

dids@gironde.fr

Identifiez la MDSI de votre secteur en annexes et sur **gironde.fr/trouver-la-mdsi-la-plus-proche-de-chez-vous**

Contactez le pôle territorial solidarité de votre secteur : carte page 154

Développer des actions de prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser leur accueil et celui des personnes handicapées

■ Descriptif

- Évaluer les possibilités de développer un accueil pour personnes âgées ou handicapées de type établissement et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) ou autre mode alternatif (habitats collectifs, accueil familial)
- Permettre l'éligibilité d'une action collective à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans

■ Modalités d'accompagnement

- Analyse du taux d'équipement en ESMS sur le Pôle territorial du secteur afin de déterminer s'il est prioritaire en terme de création d'ESMS
- Présentation des dispositifs d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- Présentation des modalités administratives de création d'un ESMS et des modes alternatifs
- Présentation de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et des critères d'éligibilité

■ Livrables

- Fiche de présentation des différents dispositifs d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées (public ciblé, prise en charge, modalités de fonctionnement, de création, de financement...)
- Rencontre avec la commune

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

■ Public ciblé par la prestation

Personnes âgées et/ou handicapées

■ Conditions de réalisation de la prestation

Prestation gratuite soumise à l'adhésion du demandeur à Gironde Ressources

■ **Contacts**

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Direction des actions pour l'autonomie

Stéphanie BONAVENTURE

Directrice adjointe
05. 56.99.57.89
s.bonaventure@gironde.fr

Amélie LABORDE

Cheffe du service de l'accueil et l'appui
médico-social
05. 56.99.34.07
amelie.laborde@gironde.fr

Marie-Line MICHEAU-HERAUD

Cheffe du service de la coordination, des
partenariats et du schéma de l'autonomie
05. 56.99.57.03
m.micheau-heraud@gironde.fr

S'engager dans la démarche Gironde 2033 et les pactes territoriaux

■ Descriptif

- Participer au dialogue territorial mené par le Département notamment dans le cadre des conseils de territoire
- Permettre à des actions de s'inscrire dans le projet de territoire : visibilité, partage, enrichissement réciproque, opportunités de partenariats
- Bénéficier de l'accompagnement du Département pour mener à bien des projets : valorisation, mise en lien, synergies, coopérations entre acteurs
- Intégrer des « chantiers » : participer à des groupes de travail lancés sur des problématiques communes à plusieurs acteurs sur le territoire

■ Modalités d'accompagnement

- Contact avec le chef de projet en charge du territoire
- Invitation aux conseils de territoire et à la conférence départementale des territoires
- Intégration des projets aux pactes territoriaux le cas échéant
- Association aux chantiers le cas échéant
- Mobilisation des compétences départementales et mise en lien

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), syndicats, associations, organismes publics, autre

■ Public ciblé par la prestation

Les Girondins

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Pour l'association à la démarche : sur demande de la structure
- Pour l'intégration d'un projet au pacte du territoire : dépôt d'une contribution signée du responsable de la structure

■ Contacts

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Direction des coopérations et du développement des territoires

05.56.99.33.33

dialogue-territoires@gironde.fr

Marie BOUHIER

Cheffe de service de la coopération territoriale

05.56.99.65.51

m.bouhier@gironde.fr

Les partenaires de l'ingénierie

- Agence de l'environnement Direction régionale Nouvelle Aquitaine - ADEME p.137
- Agence départementale d'information sur le logement de Gironde - ADIL33 p.138
- Agence de l'eau Adour-Garonne - AEAG p.139
- Agence locale de l'énergie et du climat Métropole bordelaise et Gironde - ALEC p.140
- Association des maires de Gironde - AMG p.141
- Association des maires ruraux de Gironde - AMRG p.142
- Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine - A'urba p.143
- Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Gironde - CDG33 p.145
- Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - CCIB p.146
- L'établissement public foncier - EPF de Nouvelle-Aquitaine p.147
- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE p.148
- Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde - SDEEG p.149

Agence de l'environnement Direction régionale Nouvelle- Aquitaine

■ Descriptif

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie de matières premières, qualité de l'air, transition vers l'économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire

■ Modalités d'accompagnement

Expertise et conseil par le biais de fonds et d'appels à projets : étude de faisabilité, assistance à la maîtrise d'ouvrage, conseil personnalisé, formation et outils méthodologiques...

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Principalement les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Plus marginalement les communes : aides à la réalisation, à la connaissance au changement de comportement et aides dans le cadre d'un contrat d'objectifs

■ Public ciblé par la prestation

- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Communes
- Entreprises
- Grand public du territoire

■ Conditions de réalisation de la prestation

Les aides ne sont pas systématiques. Elles sont étudiées au cas par cas en fonction de l'impact environnemental, du caractère exemplaire et des disponibilités budgétaires

■ Contacts

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION RÉGIONALE NOUVELLE-
AQUITAINE (ADEME33)

05 49 50 12 12

julie.prodhomme@ademe.fr

L'équipe de l'ADEME Bordeaux est organisée par territoire et par thématique.

Trouvez votre interlocuteur sur :
www.aquitaine.ademe.fr/lademe-en-aquitaine/organigramme

Agence départementale d'information sur le logement de Gironde

■ Descriptif

- LADIL33 est un centre de ressources dans l'accompagnement des politiques territoriales de l'habitat, avec une parfaite connaissance du fonctionnement des marchés immobiliers et un suivi permanent de l'actualité législative et réglementaire. C'est aussi un expert dans la réflexion des politiques menées par les collectivités locales.
- LADIL33 aborde de nombreuses thématiques : les rapports locatifs, l'accès à la propriété, la fiscalité immobilière, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, la prévention des expulsions locatives, l'urbanisme, les accédants en difficulté et d'une manière générale toute question juridique, financière et fiscale relative à l'habitat et au logement.

■ Modalités d'accompagnement

Deux types de prestations sont proposés :

- une mission générale gratuite d'accueil et d'information des usagers sur leurs droits et obligations et les solutions de logement qui leur sont adaptées. 18 permanences sont décentralisées sur l'ensemble du département
- une mission d'expert auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dans le suivi des évolutions législatives et réglementaires en matière d'habitat notamment par l'organisation de journées d'information et/ou de formation pour les élus et agents des collectivités locales

LADIL33 est compétente en matière de participation à l'élaboration de Programme local de l'habitat (PLH), habitat indigne, prévention des expulsions (CCAPEX), de plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), copropriétés fragiles ou dégradées, Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou programme d'intérêt général (PIG)...

L'agence peut être sollicitée par les collectivités pour toute question ou réunion relative à ces thématiques

■ Public ciblé par la prestation

À définir au cas par cas selon la prestation souhaitée

■ Conditions de réalisation de la prestation

À définir au cas par cas selon la prestation souhaitée

■ Contacts

AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE
GIRONDE (ADIL33)

Thierry LAGRANGE

Directeur
05.57.10.09.10
secretariat@adil33.com

Agence de l'eau Adour-Garonne

■ Descriptif

- Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'État
- L'Agence a pour principale mission de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques. Elle mène par ailleurs une action renforcée dans les domaines de la biodiversité, du littoral et des milieux marins

Thématiques concernées :

- Gestion équilibrée de la ressource, économies d'eau
- Lutte contre les pollutions (macropolluants, micropolluants)
- Surveillance et connaissance de l'état des milieux
- Restauration des milieux et génie écologique
- Innovation
- Action internationale - Coopération décentralisée
- Information et éducation à l'eau

■ Modalités d'accompagnement

Les actions prioritaires de l'Agence sont définies dans son 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018) :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-outil-le-programme-d-intervention-de-l-agence/les-aides-de-l-agence.html>

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

L'agence de l'eau apporte des concours financiers (subventions, prêts) aux acteurs publics ou privés qui réalisent des actions ou projets d'intérêt général visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et optimiser la gestion de la ressource en eau.

■ Public ciblé par la prestation

- Collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales
- Maîtres d'ouvrage
- Acteurs privés (industriels, agriculteurs, associations, particuliers ...)

■ Conditions de réalisation de la prestation

Accéder aux différents types d'aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/services-en-ligne/demande-d-aide.htm>

■ Contacts

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
(AEAG)

Guillaume CHOISY

Directeur général

05 61 36 37 38

guillaume.choisy@eau-adour-garonne.fr

Bruno LEMENAGER

Directeur de la Délégation Atlantique-
Dordogne

05 56 11 19 99

bruno.lemenager@eau-adour-garonne.fr

Agence locale de l'énergie et du climat Métropole bordelaise et Gironde

■ Descriptif

L'ALEC est une agence d'ingénierie territoriale qui accompagne les acteurs publics et privés dans leurs démarches de transition énergétique. Elle favorise la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

4 champs d'action principaux :

- Connaître le territoire et son potentiel
- Agir sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Rassembler les acteurs de la transition énergétique par les projets européens, les filières énergies renouvelables et les groupes d'échanges locaux
- Communiquer et sensibiliser (conférences, visites de site,...)

Acteur incontournable de l'animation de territoires et force dynamique de propositions, elle s'adapte aux besoins et apporte son expertise Energie-Climat sur tout le département

■ Modalités d'accompagnement

1. Aide à la décision avant l'appel à des bureaux d'études spécialisés pour apporter des réponses dans vos démarches de transition énergétique
2. Bilan énergétique et définition des objectifs, pour connaître l'état énergétique du territoire
3. Une fois fixés les objectifs sur le long terme, planification énergétique pour définir le plan d'action
4. Pour mieux gérer les consommations énergétiques des bâtiments publics, adhésion au Conseil en énergie partagé de l'ALEC qui permet de mutualiser l'expertise d'un énergéticien
5. Pour développer les énergies renouvelables, animation des filières et évaluation de l'opportunité du projet avant une assistance technique sur le long terme
6. Pour rénover en copropriété, animation de l'outil web CoachCopro® pour un projet réussi !
7. Pour être accompagné dans des projets énergétiques, accompagnement de A à Z en s'adaptant à vos besoins

■ Bénéficiaire(s) de la prestation et public ciblé par la prestation

Collectivités, copropriétés, professionnels, bailleurs sociaux, associations de consommateurs adhérents

■ Conditions de réalisation de la prestation

Sans adhésion, l'ALEC délivre gratuitement un conseil technique et ponctuel
L'adhésion à l'ALEC permet d'accompagner le bénéficiaire concerné tout au long de son projet

■ Contacts

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU
CLIMAT MÉTROPOLE BORDELAISE ET
GIRONDE (ALEC)

François MENET HAURE

Directeur

05. 56.00.53.36

francois.menethaure@alec-mb33.fr

Association des maires de Gironde

■ Descriptif

- Conseils juridiques : statut de l'élu, droit de l'urbanisme, domanialité, état-civil, marchés publics, conseil municipal, intercommunalité (transfert de compétences, finances intercommunales) commune nouvelle, pouvoirs de police
- Formations pour les élus : organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur permettant le remboursement des frais de formation par la commune ou la prise en charge par le droit individuel à la formation (DIF). Formations programmées (1 par mois) et à la carte sur tout le territoire (demande à adresser à l'AMG)
- Informations : veille juridique, notes, guides, lettre info mensuelle, journées techniques avec nos partenaires

■ Modalités d'accompagnement

- Réponses par mail aux questions de nos adhérents : entre 24 h et une semaine
- Abonnement

■ Bénéficiaire(s) de la prestation et public ciblé par la prestation

- Adhérents : communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre
- Abonnés : EPCI type syndicat ou services déconcentrés de l'Etat

■ Conditions de réalisation de la prestation

- Conseils, abonnement aux notes en contrepartie du paiement annuel d'une adhésion
- Formations (50 €/ jour/ personne) pour nos adhérents
- Formation personnalisée sur devis

■ Contacts

ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE
(AMG)

25, rue du Cardinal Richaud - CS 100H2 -
33300 BORDEAUX Cedex

05 56 07 13 50

www.amg33.fr - contact@amg33.fr

Sophie LABATUT

Directrice

contact@amg33.fr

Mathilde FERCHAUD

Juriste - chargée de formation

contact@amg33.fr

Laura CAMSUZOU-SOUBIE

Urbaniste - chargée de communication

contact@amg33.fr

Association des maires ruraux de Gironde

■ Descriptif

- Affiliée à l'Association des maires ruraux de France, elle fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants de Gironde. Elle s'engage au quotidien au niveau départemental pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité et en particulier la commune et ses élus dans leur mandat
- Sensibilise et informe les communes adhérentes des solutions d'ingénierie
- Facilite la mise en relation entre les communes et les opérateurs
- Opérateur d'ingénierie indirect, elle permet, par son fonctionnement participatif, la compréhension des enjeux et du cadre d'actions des élus pour adapter l'offre des opérateurs aux spécificités des communes rurales
- Interface au service des maires pour favoriser leur action
- Dépannage juridique et accès à une solution de création de site Internet communal

■ Modalités d'accompagnement

- Mise à disposition des communes, un outil de contact pour recenser les difficultés et besoins
- Médiatrice possible avec le siège national pour accompagner dans la démarche
- Diffusion par ses moyens de communication des informations conçues par elle ou ses partenaires dont l'Agence départementale
- Organisation en lien avec Gironde Ressources des rencontres avec son réseau d'adhérents élargi à toutes les communes rurales sur des thématiques précises
- Accompagnement des communes dans leurs relations avec Gironde Ressources

■ Livrables

Réunions décentralisées thématiques, Assemblée générale, lettres électroniques, journal d'information des maires ruraux de France (36000 communes), aide à la diffusion de documents remis par les opérateurs d'ingénierie

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Communes rurales (- de 3 500 hab. ou nouvelles communes rurales)
- L'ensemble des communes rurales peut être associé pour des séquences d'information et de sensibilisation

■ Public ciblé par la prestation

Maires, adjoints, conseillers municipaux et agents concernés par les opérations couvertes sur le périmètre de compétences de Gironde Ressources

■ Conditions de réalisation de la prestation

L'accompagnement auprès des élus ruraux est réservé aux communes ou maires adhérents à titre individuel. Il est conditionné par une adhésion annuelle

■ Contacts

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE
GIRONDE (AMRG)

Daniel BARBE

Président

05 56 71 52 12

Mairie de BLASIMON

15 place de la République

33 540 BLASIMON

06 81 48 81 54

danielbarbe64@orange.fr

Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine

■ Descriptif

Créée en 1969, l'A'urba est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille du quartier jusqu'aux systèmes métropolitains

- Éclaire dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets et des politiques publiques (stratégie urbaine et territoriale, opération d'aménagement, gestion de la mobilité et des services, programme d'habitat et d'équipement, environnement, développement économique...)
- Analyse les dynamiques socio-économiques et spatiales qui transforment les cadres et les modes de vie
- Pour la cohérence de l'action collective, aide au dialogue entre acteurs métropolitains, publics et privés
- Au regard des ingénieries territoriales plus traditionnelles, l'agence arrive à articuler les échelles géographiques : horizons temporels, modes d'action, disciplines et techniques méthodologiques

■ Modalités d'accompagnement

Programme de travail élaboré en concertation avec les partenaires qui ont accès à l'ensemble des travaux :

- organisé pour positionner l'agence sur des actions à enjeux stratégiques dans l'intérêt commun
- construit autour d'un nombre réduit d'axes structurants définis par le projet d'agence

Il résulte de la synthèse des besoins en matière d'analyses, d'observations, d'états des lieux, d'informations, d'études et de prospectives dont chaque membre dispose pour définir ses politiques, et fait l'objet d'un suivi régulier par le comité technique partenarial.

L'agence intervient pour des missions d'intérêt collectif contribuant à fonder, articuler et harmoniser les politiques publiques de ses membres. La nature partenariale et l'intérêt collectif les exonèrent des règles de la commande publique, critères à respecter scrupuleusement

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

- Statutairement, peuvent être membres adhérents les communes, les collectivités territoriales et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Après adhésion, le représentant politique participe à la vie de l'agence au travers de l'assemblée générale, le représentant technique aux comités techniques des études

■ Public ciblé par la prestation

Même si l'agence communique largement, le résultat de ses études est prioritairement réservé à ses partenaires financiers et à ses membres

■ Conditions de réalisation de la prestation

Le terme de prestation n'est pas adapté au mode de fonctionnement de l'agence. Les adhérents décident du montant de leur subvention en fonction de leurs intérêts au sein du programme partenarial

■ Contacts

AGENCE D'URBANISME BORDEAUX
MÉTROPOLE AQUITAINE (A'URBA)

Jean-Marc OFFNER

Directeur général
05 56 99 86 27
jm-offner@aurba.org

Corinne LANGLOIS

Directrice générale adjointe
05 56 99 88 68
c-langlois@aurba.org

Stéphane DUPHIL

Directeur administratif et financier
05 56 99 86 42
s-duphil@aurba.org

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Gironde

■ Descriptif

Établissement public local à caractère administratif, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Gironde est l'interlocuteur permanent des élus locaux du département en matière de ressources humaines

■ Modalités d'accompagnement

- Il exerce des compétences prévues par la loi liées à la régulation de mécanismes statutaires
- Il propose du conseil ou de l'accompagnement et des prestations de service toujours orientées gestion des ressources humaines
- Conseil et action statutaires : assistance et conseil statutaires, documentation sur la gestion du personnel, les retraites, le suivi des dossiers de carrières, le service de paies, le secrétariat des instances consultatives statutaires
- Mobilités et emploi territorial : organisation des concours et examens professionnels, information sur l'emploi et accompagnement vers l'emploi, service de remplacement et renfort, service d'accompagnement à la gestion des archives
- Santé et prévention : service de médecine professionnelle et préventive, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi et handicap, assurances collectives, secrétariat des instances médicales

■ Bénéficiaire(s) de la prestation

Les collectivités girondines affiliées ou adhérentes au Centre de gestion

■ Conditions de réalisation de la prestation

Certaines prestations font l'objet de conventionnements spécifiques et entraînent une facturation (services paies, remplacement et renfort, accompagnement à la gestion des archives, médecine et prévention, assurances collectives)

■ Contacts

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
GIRONDE (CDGFPT)

Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 94 30
cdg33@cdg33.fr
www.cdg33.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux

■ Descriptif

- Définition d'une stratégie de développement économique

Exemples d'études stratégiques : Communauté de communes de Médoc Atlantique (2017), Cdc de Podensac (2016), Cdc du Cubzaguais (2016)

- Étude d'opportunité sur la création ou le développement d'une zone d'activité
Exemples d'études de développement et requalification de zones d'activité : ZAE Croix d'Hins à Marcheprime (2017), ZAE St André de Cubzac (2016), ZAE de Coudannes (Cdc de Podensac) (2015), ZAE de Carbon-Blanc et Artigues-près-Bordeaux (2015)

- Redynamisation commerciale des centres-bourgs

Exemples d'études d'impact économique : mesure des retombées économiques locales d'une entreprise, d'une infrastructure, d'un événement : Union Bègles Bordeaux (UBB) (2015), Matmut Atlantique (nouveau stade) (2016), Aéroport de Bordeaux Mérignac (ADBM) (2000, 2005, 2012 et 2014...)

- Étude d'opportunité création de pépinière d'entreprise/ espace coworking
Exemples d'évaluation du potentiel pour la création d'une structure de type pépinière d'entreprises : Arès (2015), Vensac (2016)

- Étude de programmation commerciale

Exemples de définition d'un programme d'action visant à la redynamisation des activités commerciales et artisanales : Artigues-près-Bordeaux (2017) Saint Denis-de-Pile (2017), Sainte-Hélène (2016), Preignac (2016), Barsac (2016), CDC réolais (2015) ...

- Étude sur les retombées économiques d'un équipement

■ Modalités d'accompagnement

- La prestation comprend un diagnostic et des fiches opérationnelles priorisées, contenant un volet financier
- Le délai de réalisation de l'opération varie suivant la prestation réalisée

■ Conditions de réalisation de la prestation

L'accompagnement se fait sous forme de mise en place d'une convention de partenariat avec une compensation financière

■ Contacts

CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE ET DE BORDEAUX (CCIB)
05 56 79 50 00

Laurent PUTZ

Responsable pôle études et observatoires
lputz@bordeauxgironde.cci.fr
06 13 93 69 36

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

■ Descriptif

- Requalification de centres-bourgs, redynamisation des villes moyennes, reconversion de friches industrielles, commerciales et économiques, redynamisation de foncier commercial en centre-ville
- Foncier à caractère de développement économique, foncier ciblant l'offre de logement social ou de logement abordable en partenariat avec les promoteurs et les bailleurs sociaux
- Problématiques foncières spécifiques (plan de prévention des risques technologiques, risque de submersion...)

■ Modalités d'accompagnement

L'ingénierie foncière constitue un axe fort de l'accompagnement, afin de permettre aux élus de réaliser leurs projets, tant sur les centres-bourgs que sur les opérations de requalification urbaine en marché tendu comme détendu

L'établissement propose son appui opérationnel, technique, juridique et financier, à la demande des collectivités, au travers de ses différentes missions :

- Études préalables visant à définir les conditions techniques et financières de la réalisation d'un projet
- Acquisitions foncières et de portage foncier. L'EPF négocie, acquiert, fait réaliser toute démolition et dépollution nécessaire afin de céder un foncier prêt à l'emploi
- Consultations d'opérateurs visant à céder du foncier et faire émerger des projets

■ Bénéficiaires de la prestation

Collectivités

■ Conditions de réalisation de la prestation

L'établissement intervient dans le cadre de conventions avec les collectivités, permettant de fixer les objectifs, la durée et les conditions du portage foncier (frais de portage, études...)

■ Contacts

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
NOUVELLE-AQUITAINE (EPF)
www.epfna.fr
05 49 62 67 52

Pierre LANDES

Directeur territorial sur le Département de
la Gironde
pierre.landes@epfna.fr

Philippe GRALL

Directeur général
philippe.grall@epfna.fr

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Aquitaine Atlantique

■ Descriptif

- Observatoire foncier, évaluations foncières, négociations foncières, gestion locative, portage foncier, études foncières, opérations d'échanges amiables, rédaction d'actes administratifs
- Mise en œuvre de la procédure de préemption dans le Périimètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) au nom et pour le compte du Département
- Assistance aux communes dans la mise en œuvre de la procédure d'appropriation des biens sans maître

■ Modalités d'accompagnement

- Remise des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sous format dématérialisé avec représentation cartographique (VIGIFONCIER)
- Remise de rapports d'évaluation circonstanciers faisant appel aux références connues à partir des DIA (une personne mobilisée à plein temps sur ce sujet)
- Négociation de plus de 2 000 hectares par an, rédaction des promesses de vente et d'achat, accompagnement technique et juridique du vendeur et de l'acquéreur (6 conseillers fonciers, 2 assistantes et une juriste mobilisés)
- Signature des actes chez les notaires comportant un cahier des charges et une faculté d'exercer des clauses résolutoires ou la procédure de délaissement
- Détermination du périmètre des études foncières avec les bénéficiaires, fourniture d'un devis puis d'un rapport d'étude sous format papier et numérique (une personne mobilisée)
- Gestion locative sur près de 4 000 ha/an (2 personnes mobilisées)
- Échanges amiables, rédaction d'actes administratifs, procédure biens sans maître

■ Bénéficiaires de la prestation

Jeunes agriculteurs, agriculteurs, investisseurs, collectivités (communes, communauté de communes, département...), organisations environnementales

■ Public ciblé par la prestation

Jeunes agriculteurs, agriculteurs, investisseurs, collectivités (communes, communauté de communes, département...), organisations environnementales

■ Conditions de réalisation de la prestation

Tarifification selon barème fixé par le conseil d'administration

■ Contacts

SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE

Michel LACHAT

Directeur général

06 08 97 20 85

lachat@saferaa.com

Hélène DUMAS

Conseiller foncier collectivités

06 78 40 78 16

dumas@saferaa.com

Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde

■ Descriptif

- Électricité : maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des opérations d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'enfouissement des réseaux basse tension, notamment en zone rurale
- Gaz : contrôle du bon entretien des canalisations par les concessionnaires / accompagnement des communes désireuses de promouvoir cette énergie
- Éclairage public : maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux/ entretien préventif et curatif des points lumineux
- Transition énergétique : réalisation d'audits bâtiments publics et éclairage public avec suivi des consommations/ élaboration de programmes pluriannuels d'investissement concourant aux économies d'énergies / études de faisabilité et portages d'investissements relatifs aux énergies renouvelables / déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Achats groupes d'énergies : pilotage d'un groupement d'achat d'énergies (électricité et gaz)
- Urbanisme : instruction du droit des sols et conseil dans l'élaboration des PLU

■ Modalités d'accompagnement

1. Un interlocuteur dédié accompagne dans la politique d'aménagement du territoire
2. En matière de travaux, il étudie les caractéristiques techniques du projet, chiffre l'opération, et le soumet pour avis
3. Après accord, la commission de répartition des crédits statue sur le montant de l'aide
4. Le plan de financement validé, lancement des travaux avec suivi du chantier
5. Contrôle de conformité et réception définitive avant mise en exploitation de l'ouvrage suivant le type de prestation
6. Production des pièces administratives obligatoires (certificats, plans de recollement,...) et paiement des entreprises avec demande de versement des participations auprès des collectivités bénéficiaires des travaux

■ Bénéficiaires de la prestation

Toute collectivité (communes, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), syndicats, ...) adhérente dont le ressort territorial se situe sur le département de la Gironde

■ Public ciblé par la prestation

Personnes morales de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'intérêt général

■ Conditions de réalisation de la prestation

Etre adhérent du SDEEG : cotisation annuelle de 50 € par délégué au comité syndical

■ Contacts

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)

Stéphane OULIE

Directeur général des services
05 56 16 10 74
stephane.oulie@sdeeg33.fr

Patrick LEROUX

Directeur des services techniques
05 56 16 10 82
patrick.leroux@sdeeg33.fr

Mathieu ECHEVERRIA

Responsable service EnR/MDE
05 56 16 13 29
mathieu.echeverria@sdeeg33.fr

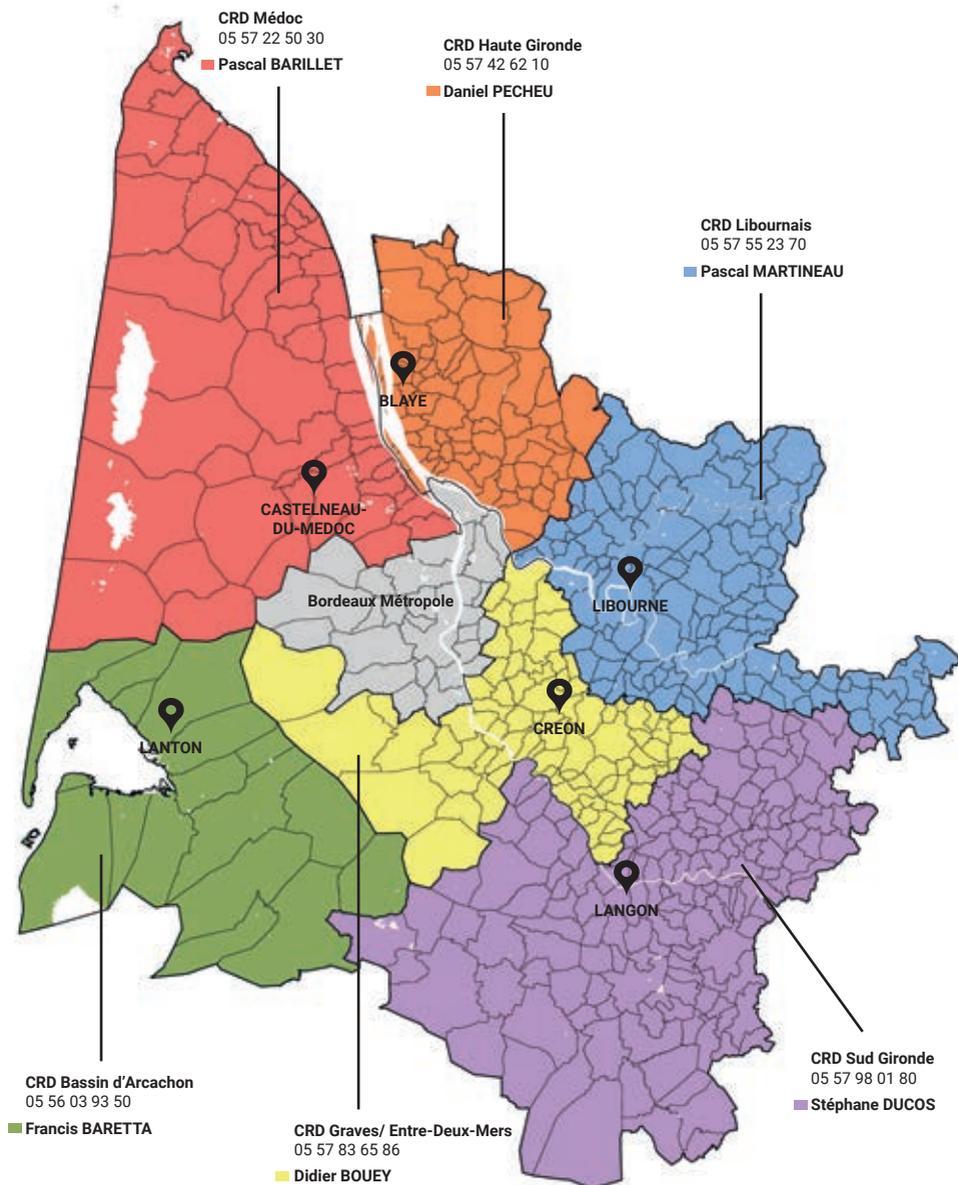
Sophie VAULTIER

Responsable service urbanisme
05.56.16.13.27
sophie.vaultier@sdeeg33.fr

Annexes

- **Carte des Centres routiers départementaux p.151**
- **Carte des Pôles jeunesse territoriaux p.152**
- **Carte des Pôles territoriaux de solidarité et des MDSI p.154**
- **Carte des pactes territoriaux p.155**
- **L'assemblée départementale p.156**
- **L'organigramme des services p.157**
- **Les organismes rattachés et associés du Département p.158**

Carte des centres routiers départementaux



Carte des pôles jeunesse territoriaux (PJT)

Conseillers en développement éducation et citoyenneté

PJT Gironde Centre Bordeaux
05 56 40 23 23

Responsable : Eric LAVAIL
06 88 88 83 33
e.lavail@gironde.fr

■ **Mahalia CAILLEAU**
06 28 48 18 73
m.cailleau@gironde.fr

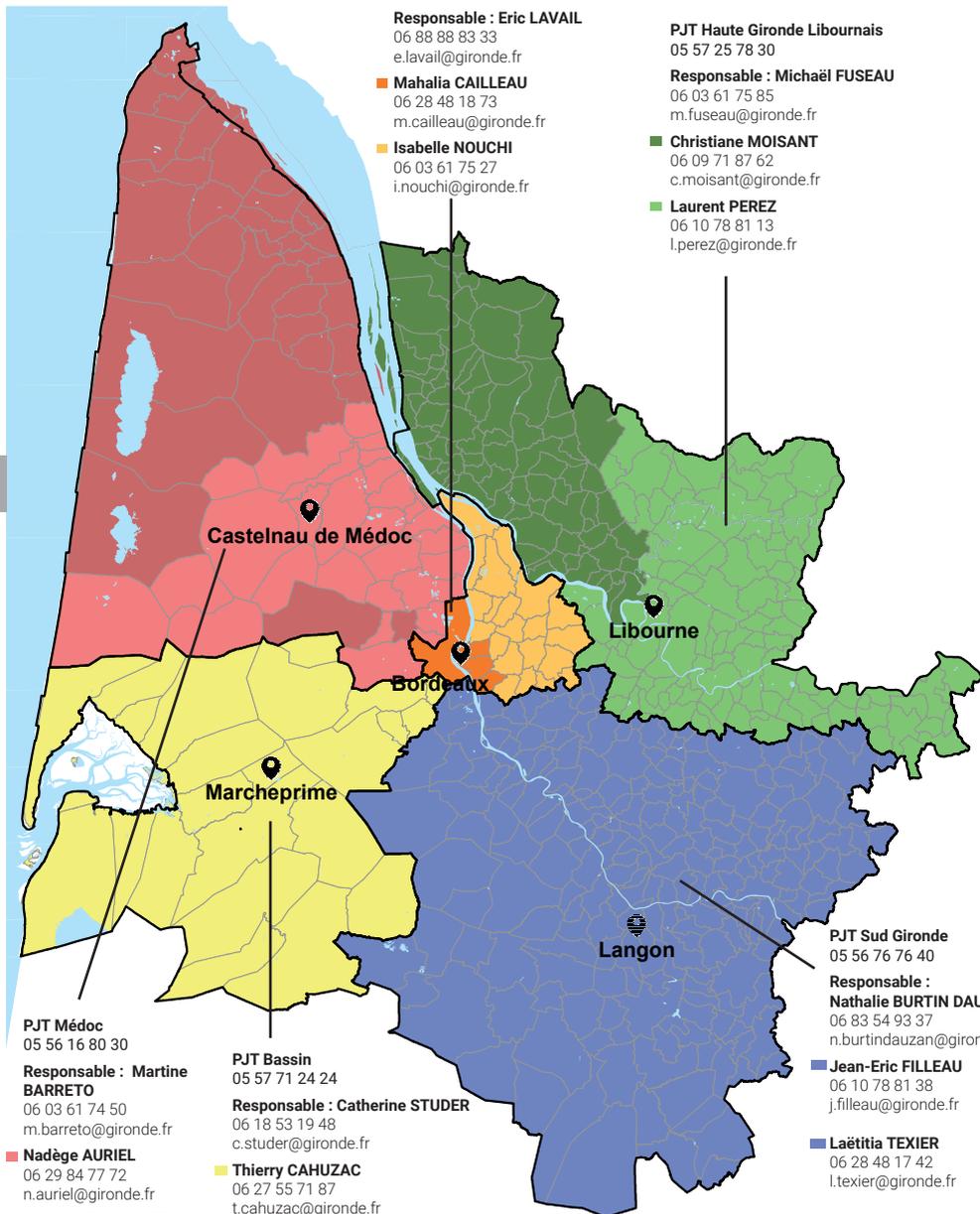
■ **Isabelle NOUCHI**
06 03 61 75 27
i.nouchi@gironde.fr

PJT Haute Gironde Libournaise
05 57 25 78 30

Responsable : Michaël FUSEAU
06 03 61 75 85
m.fuseau@gironde.fr

■ **Christiane MOISANT**
06 09 71 87 62
c.moisant@gironde.fr

■ **Laurent PEREZ**
06 10 78 81 13
l.perez@gironde.fr



PJT Médoc
05 56 16 80 30

Responsable : Martine BARRETO
06 03 61 74 50
m.barreto@gironde.fr

■ **Nadège AURIEL**
06 29 84 77 72
n.auriel@gironde.fr

■ **Sophie FERNANDEZ**
06 16 15 32 44
s.fernandez@gironde.fr

PJT Bassin
05 57 71 24 24

Responsable : Catherine STUDER
06 18 53 19 48
c.studer@gironde.fr

■ **Thierry CAHUZAC**
06 27 55 71 87
t.cahuzac@gironde.fr

PJT Sud Gironde
05 56 76 76 40

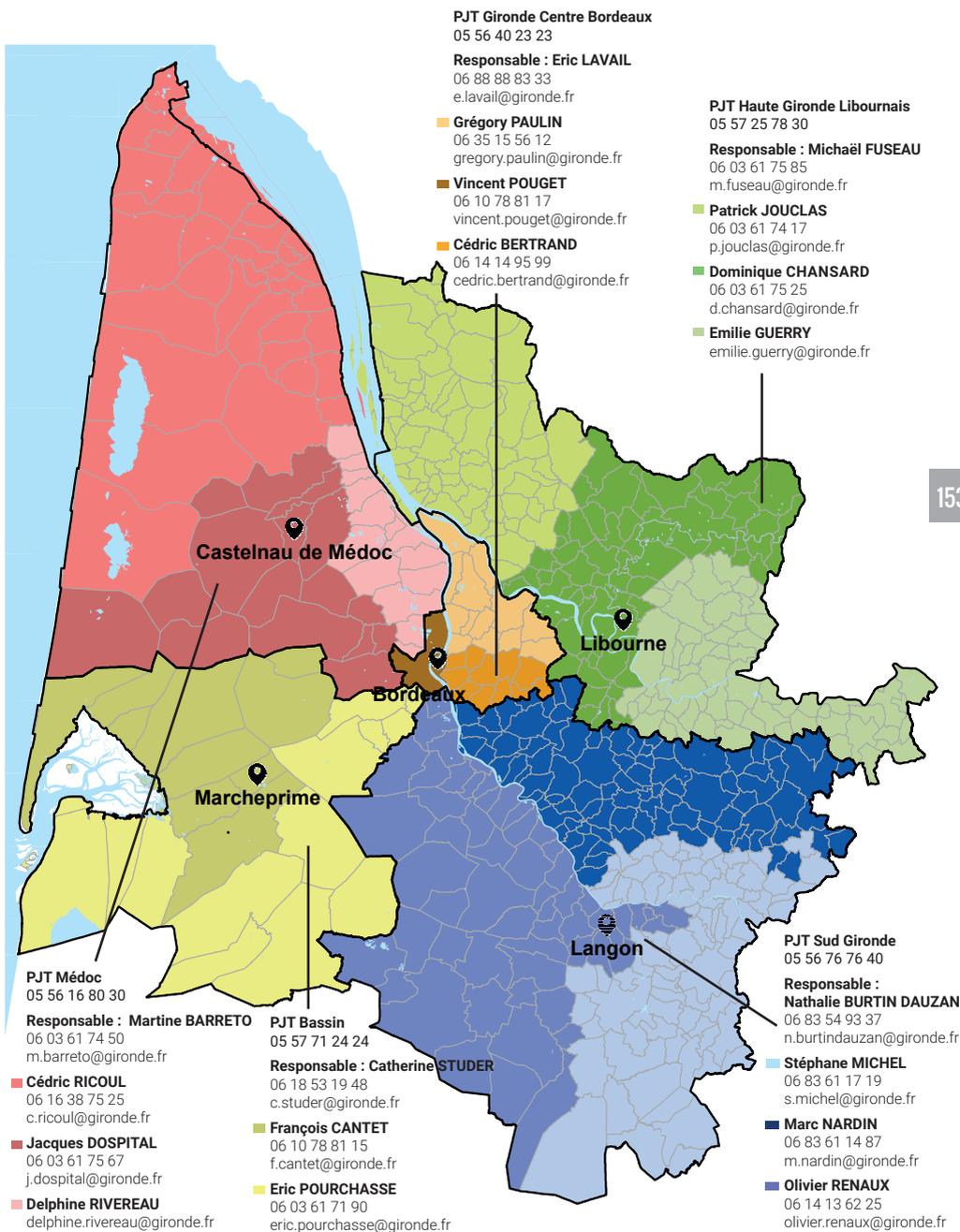
Responsable : Nathalie BURTIN DAUZAN
06 83 54 93 37
n.burtindauzan@gironde.fr

■ **Jean-Eric FILLEAU**
06 10 78 81 38
j.filleau@gironde.fr

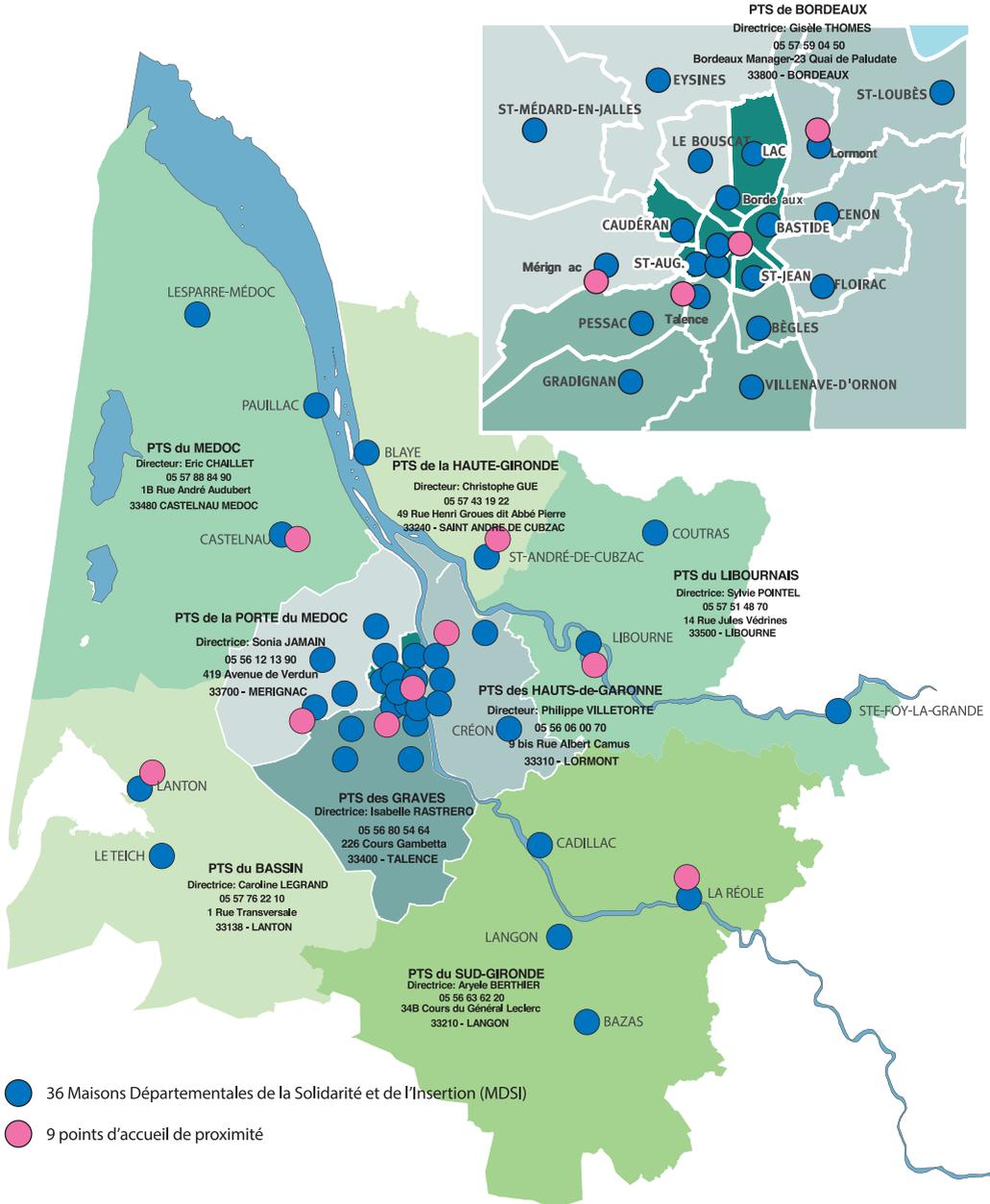
■ **Laëtitia TEXIER**
06 28 48 17 42
l.texier@gironde.fr

Carte des pôles jeunesse territoriaux (PJT)

Conseillers en développement sport et vie associative



Carte des pôles territoriaux de solidarité et MDSI



Carte des chefs de projets des PACTES territoriaux



L'Assemblée départementale



JEAN-LUC GLEYZE

est le Président du Conseil départemental de la Gironde depuis le 2 avril 2015.
Il est Conseiller départemental du Sud Gironde.

LE PRÉSIDENT

Chef de l'exécutif, le président du Département est élu par les Conseillers départementaux. Il organise les travaux de l'Assemblée départementale, prépare les projets de délibérations soumis aux votes, dirige l'Administration départementale, et représente le Département auprès de l'État et des autres collectivités.

15 VICE-PRÉSIDENTS :

Ils travaillent aux côtés du président, chacun ayant en charge un secteur d'intervention spécifique.



Christine BOST

1^{ère} Vice-présidente chargée des synergies, stratégies et développement des territoires



Jean TOUZEAU

Vice-président chargé de la valorisation du patrimoine environnemental et touristique



Isabelle DEXPERT

Vice-présidente chargée de la jeunesse, culture, sport et vie associative



Bernard CASTAGNET

Vice-président chargé de l'attractivité territoriale, développement économique et du tourisme



Martine JARDINÉ

Vice-présidente chargée de l'habitat, logement et développement social



Jean-Marie DARMIAN

Vice-président chargé des finances et fonds européens



Edith MONCOUCUT

Vice-présidente chargée de l'autonomie, handicap et politique de l'âge



Alain RENARD

Vice-président chargé de la préservation de l'environnement, gestion des risques et des ressources et infrastructures routières



Denise GRESLARD NÉDÉLEC

Vice-présidente chargée de la politique de l'insertion



Guy MORENO

Vice-président chargé de la politique éducative et sociale, collèges



Anne-Laure FABRE-NADLER

Vice-présidente chargée des mobilités



Matthieu ROUYEYRE

Vice-président chargé de la citoyenneté, relations avec les usagers, communication et accès numériques



Emmanuelle AJON

Vice-présidente chargée de la promotion de la santé et protection de l'enfance



Hervé GILLÉ

Vice-président chargé des ressources humaines, modernisation des services et dialogue social



Cécile SAINT-MARC

Vice-présidente chargée du patrimoine départemental

4 DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT :

Laure CURVALE - Transition et précarité énergétique

Jacques RESPAUD - Europe et Coopération décentralisée

Sébastien SAINT-PASTEUR - Economie sociale et solidaire et Innovation sociale

Clara AZEVEDO et Jean GALAND - Egalité Femmes-Hommes

CABINET DU PRÉSIDENT

Directeur :
E. GONZALEZ
Chef de Cabinet :
H. SILVESTRE DE FERRON

JEAN-LUC GLEYZE

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX PHILIPPE MAHÉ

Direction de la
Communication
Directeur : F. DUPRAT

Bureau de
la Coordination
Administrative
Directrice : M. BARON

Cellule d'Aide
à la Décision
Conseiller en décision
stratégique :
A. CUISINIER-RAYNAL

Mission Agenda 21
Responsable : J. CHABAUD

Direction de la Qualité
de Gestion
Directrice :
F. CLECH DEL TEDESCO

Mission égalité
Femme Homme
Chargée de mission :
C.VITEL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DE LA SOLIDARITÉ

P. GOULFIER

Pôle territorial de solidarité du Bassin
Directrice : C. LEGRAND

Pôle territorial de solidarité de Bordeaux
Directrice : G. THOMÈS

Pôle territorial de solidarité des Portes du Médoc
Directrice : S. JAMAIN

Pôle territorial de solidarité des Graves
Directrice : I. RASTRERO

Pôle territorial de solidarité de Haute Gironde
Directeur : C. GUÉ

Pôle territorial de solidarité des Hauts de Garonne
Directeur : P. VILLETORTE

Pôle territorial de solidarité du Libournais
Directrice : S. POINTEL

Pôle territorial de solidarité du Médoc
Directeur : E. CHAILLET

Pôle territorial de solidarité du Sud Gironde
Directrice : A. BERTHIER

PÔLE SOLIDARITÉ AUTONOMIE
Directeur : S. AUZILLEAU

Direction de la Mutualisation
et des Actions Transversales
Directeur : H. BOUCHAIN

Maison Départementale des Personnes Handicapées
Directrice : E. DELAY

Direction des Actions pour l'Autonomie
Directrice : C. TRÉVISIOL

PÔLE RESSOURCES DE LA SOLIDARITÉ
Directeur : J-M. RÉGEON

PÔLE SOLIDARITÉ VIE SOCIALE

Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille
Directrice : C. CAYZAC

Direction de la Promotion de la Santé
Directrice : I. BERTRAND-SALLES

Direction des Interventions et du Développement Social
Directrice : I. MORÉNO

Direction des Politiques d'Inclusion et d'Insertion
Directrice : C. PAULAIS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DES RESSOURCES

M. FAUVEAU

Service Administration Générale
et Assemblées
Cheffe de service : S. GIRAUD

Direction des Ressources Humaines
Directrice : M. CONGOSTE

Direction des Finances
Directrice : I. COMBARNOUS

Direction des Achats et
de la Sécurité Juridique
Directrice : M. SAM-GIAO

Direction des Systèmes d'Information
et du Numérique
Directrice : N. LAURENT

Direction du Patrimoine
Directeur : P. MATHIEU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DE LA JEUNESSE, L'ÉDUCATION, LE SPORT ET LA VIE ASSOCIATIVE

C. AUDOIT

Direction des Collèges
Directrice : A. LUQUEDEY

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation
et de la Citoyenneté
Directrice : S. CERVELLE

Direction Sports, Loisirs
et Vie Associative
Directeur : G. MOULIÉ

Direction Ressources
et Territoires

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DES TERRITOIRES

F. PERRIÈRE

Mission Tourisme

Direction des Infrastructures
Directeur : N. PEZAS

Direction des Transports Maritimes
Départementaux
Directeur : T. PAIRAULT

Direction des Coopérations et du
Développement des Territoires
Directrice : A. CHANU

Direction de l'Habitat et
de l'Urbanisme
Directrice : M-C. DARMIAN

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CULTURE, DU DOCUMENT ET DE L'ACCUEIL

E. DES GARETS

Direction de l'Environnement
Directrice : F. ARPIN-GARCIA

Direction de la Valorisation des Ressources
et des Territoires
Directeur : H. LAURENT

Direction des Relations aux Usagers
Directeur : J-P. PARACHE

PÔLE CULTURE ET DOCUMENTS DÉPARTEMENTAL

Direction de la Culture et de la Citoyenneté
Directrice : H. FRIBOURG

biblio.gironde
Directeur : A. DUPERRIER

Direction des Archives Départementales
Directrice : A. VATICAN

Direction de la Documentation
Directrice : M. CROSTE-TRUC

Organismes rattachés et associés du Département

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Information, conseil, formation, les services du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement sont multiples.

Grâce aux permanences organisées dans les mairies du Département, les conseillers du CAUE peuvent assister gratuitement les collectivités locales et les usagers en matière de construction, d'aménagement et de paysage.

Leurs conseils sont aussi bien d'ordre technique, administratif que réglementaire : diagnostics, aides aux démarches administratives, construction et environnement, choix des matériaux, notamment.

CONTACT

CAUE

Domaine de Caillavet
140, avenue de la Marne
33700 MÉRIGNAC
05 56 97 81 89
caue33@wanadoo.fr
WWW.CAUEGIRONDE.COM

Gironde Habitat

Gironde Habitat livre 700 logements en moyenne chaque année et gère plus de 17 000 logements locatifs sociaux, répartis sur l'ensemble du département.

La politique défendue par Gironde Habitat est celle d'un patrimoine immobilier de qualité composé d'1/3 de logements individuels sur un parc total de 617 résidences.

Toutes les constructions allient esthétique et confort de vie, en accord avec la démarche départementale de développement durable. Gironde Habitat travaille en partenariat avec 168 communes girondines.

CONTACT

Gironde Habitat
40, rue d'Armagnac
33074 BORDEAUX Cedex
05 57 59 27 27
WWW.GIRONDE-HABITAT.FR

Gironde Numérique

Gironde Numérique est une structure publique qui fédère le Département de la Gironde et 27 Communautés de communes et Communautés d'agglomération ainsi que le Conseil régional d'Aquitaine et Bordeaux Métropole.

Le but de cette mutualisation est de résorber les zones blanches, zones où l'accès à internet haut débit est impossible, améliorer les débits insuffisants qu'on trouve en zones dites « grises » (débits inférieurs à 2Mb/s), déployer les infrastructures haut débit et préparer l'arrivée du très haut débit (THD) via des technologies comme la fibre optique.

CONTACT

Gironde Numérique
Immeuble Gironde
1 Rue Corps Franc Pommies
33000 BORDEAUX
05 35 54 08 84
accueil@girondenumerique.fr
WWW.GIRONDENUMERIQUE.FR

Gironde Tourisme

Gironde Tourisme assure la promotion et la communication de l'offre touristique de la Gironde. Elle collabore avec les professionnels et les organismes concernés à l'échelon départemental et intercommunal, mais aussi local.

Gironde Tourisme propose ainsi aux visiteurs des circuits pour découvrir toutes les richesses de la Gironde : le littoral, l'Estuaire, le patrimoine culturel et rural...

CONTACT

Gironde Tourisme
Immeuble Solidarité - Terrasse du Général Koenig - 2e étage,
Aile Nord
Rue du Corps Franc Pommies
33000 BORDEAUX
05 56 52 61 40
contact@tourisme-gironde.fr
WWW.GIRONDE-TOURISME.FR

L'institut départemental du développement artistique et culturel (IDDAC)

Responsable de la mise en œuvre de la politique culturelle, l'IDDAC assure une vie culturelle à l'ensemble du territoire. 43 scènes girondines, 17 scènes partenaires et 26 scènes associées, l'action et la programmation de l'Institut Départemental du Développement Artistique et Culturel est plurielle en Gironde : théâtre, musique, danse contemporaine, arts de la piste, mais aussi diffusion du cinéma d'animation et du court-métrage.

Partenaire des créateurs girondins, il favorise l'émergence de projets novateurs, quelle que soit la discipline. L'IDDAC propose aussi des prêts de matériel, des actions de formation pour tous les âges et met à disposition un centre de ressources et de documentation.

Toujours plus proche, l'IDDAC a créé deux antennes supplémentaires dans les zones culturellement moins favorisées : l'IDDAC Haute-Gironde et l'IDDAC Haut-Entre-deux-Mers.

CONTACT

Institut Départemental du Développement Artistique et Culturel (IDDAC)
59, avenue d'Eysines
BP 155
33 492 LE BOUSCAT cedex
05 56 17 36 36
accueil@iddac.net
WWW.IDDAC.NET

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Afin de simplifier le quotidien des personnes handicapées et de leurs familles, la Maison départementale des personnes handicapées fédère l'ensemble des organisations et services concernant la personne handicapée. Elle abrite également la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA), instance qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée.

Contact

La Maison départementale des personnes handicapées - MDPH
1, Esplanade Charles de Gaulle
CS 51914
33074 BORDEAUX CEDEX
WWW.MDPH33.FR

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS 33) est un établissement public local autonome, issu de la loi du 3 mai 1996. Au titre de l'article L1424-2 du Code général des collectivités territoriales, les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies (missions propres). Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence (missions partagées).

CONTACT

Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS
22, boulevard Pierre 1er
33081 BORDEAUX Cedex
05 56 01 84 40
communication@sdis33.fr
WWW.GIRONDE.GOUV.FR/SERVICES-DE-L-ETAT/SECURITE-ET-PROTECTION-DES-PERSONNES/SDIS

Pour toutes vos demandes de renseignements :
Gironde Ressources
05 56 99 57 70
gironderessources@gironde.fr
gironde.fr/gironde-ressources

Gironde Ressources

L'agence au service
des territoires



syndicat mixte
gironde numérique



DIRECTION REGIONALE
Nouvelle - Aquitaine

